

Projet de Parc éolien de Plésidy

Commune de Plésidy

Département des Côtes d'Armor (22)

ETUDE PAYSAGERE

Compilation Etude d'impact



3. Etude paysagère

3.1 Démarche et méthodologie

La présente étude constitue le **volet "paysage"** de l'étude d'impact globale concernant l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Plésidy dans les Côtes d'Armor.

Cette étude comprend trois volets conformément à la trame de l'étude d'impact relative à l'environnement des parcs éoliens établie par l'ADEME et le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

L'analyse de l'état initial en constitue la première partie. Elle sera complétée par une évaluation des impacts du projet ainsi que les mesures compensatoires à envisager.

L'analyse de l'état initial a pour objectif de **définir les traits de caractère du territoire** sur lequel nous intervenons.

Elle est réalisée à partir de l'étude de différents documents cartographiques (IGN, photos aériennes, cartes anciennes), des études paysagères déjà réalisées (Atlas de développement éolien des Communautés de communes du Pays de Bourbriac et Leff Communauté) et des documents d'urbanisme. Ce premier niveau d'approche est ensuite croisé avec un minutieux travail de terrain permettant d'appréhender le plus justement possible l'état initial des paysages de l'aire d'étude.

Cet état des lieux **sera conduit selon quatre aires d'étude** détaillées dans le chapitre suivant : éloignée, intermédiaire, rapprochée et immédiate.

Chacune d'elle sera appréhendée à travers un certain nombre de clés de lecture :

- composantes physiques (topographie, hydrographie, occupation des sols) et humaines (ossature bâtie, trame viaire, lieux de fréquentation)
- analyse des dynamiques paysagères s'y exprimant,
- recensement du patrimoine naturel et culturel et des parcs éoliens existants.

Il s'agira de **mettre en relief les enjeux relatifs à la présence du parc éolien** :

- identifiant les éléments majeurs du paysage influençant les perceptions,
- recensant les points de vue significatifs vers le site d'accueil du projet,
- abordant l'intervisibilité avec les sites patrimoniaux, la co-visibilité avec les parcs éoliens existants ou projetés,

afin de déboucher sur des préconisations d'implantations en adéquation avec les spécificités du site s'appêtant à recevoir le projet.

3.2 Contexte paysager et aires d'études

3.2.1 Contexte et perceptions sociales

Le projet éolien de Plésidy se situe en région Bretagne, une terre de contrastes dont les paysages se déclinent depuis le littoral vers l'intérieur.

Les paysages littoraux avec les emblématiques pointe du raz, côte de granit rose, golfe du Morbihan..., sont aussi les plus urbanisés, animés par le tourisme estival. Les mutations y sont parfois profondes, l'urbanisation diffuse avec son lot de zones d'activités et centres commerciaux pouvant s'étendre profondément dans l'arrière-pays.

Sur le littoral nord, les conditions pédologiques et climatiques ont favorisé la construction d'un paysage très spécifique dominé par la culture de légumes en plein champs. Ces paysages ont en commun de petites parcelles, souvent en lanières, et la quasi-absence de haies.

Puis, **les reliefs s'élèvent progressivement vers l'intérieur des terres**, d'abord en de légers vallonements portant des cultures céréalières dans des ambiances de paysages plus ou moins ouverts, puis de manière plus marquée à mesure que l'on s'approche des **Montagnes Noires et des Monts d'Arrée**. On a alors à faire à des **paysages de bocage dense sur collines**. Les sols pauvres y ont favorisé le maintien d'un bocage dense et de surfaces en herbe ou landes. La morphologie agraire est constituée de petites parcelles de prairies encloses d'un réseau de haies, souvent doublé d'un réseau de chemins.

Ce paysage de bocage et collines est perçu comme le plus représentatif de l'*Argoat* (Bretagne intérieure par opposition à l'Armor, la Bretagne littorale), même si le vieillissement des haies a tendance à hypothéquer son devenir.

Le projet de parc éolien de Plésidy se positionne sur les **contreforts des Monts d'Arrée**, cette ligne qui matérialise très nettement le partage des eaux entre les cours d'eau coulant vers la Manche et ceux allant vers l'océan Atlantique.

Le paysage rencontré est celui d'un **paysage de collines bocagères, ponctué par de nombreux boisements et parcouru par un réseau hydrographique particulièrement dense**. Les bassins versants du Leguer, du Trieux, du Leff, du Gouet, du Blavet et de l'Oust y prennent naissance.



Carte 26 - Bretagne - géographie physique (issue de l'Atlas de Bretagne)

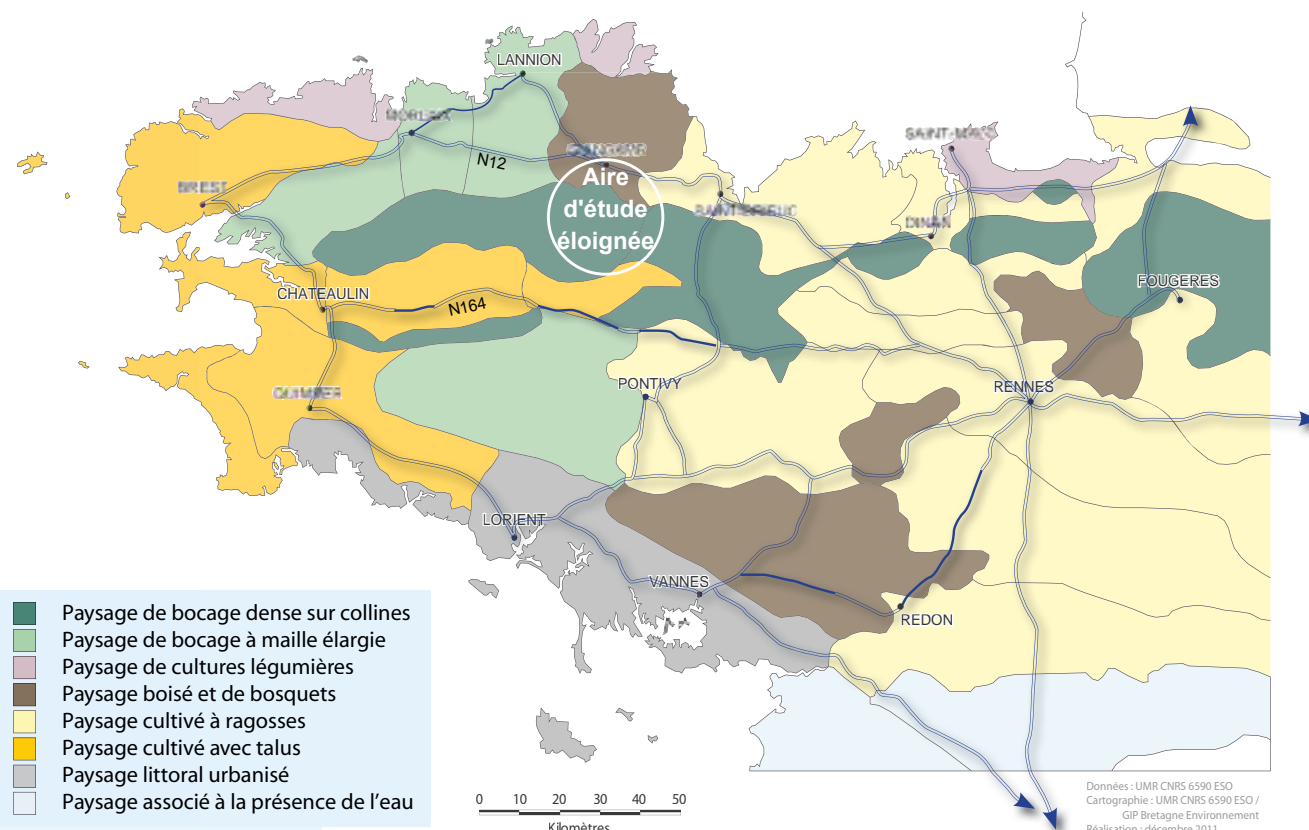
Ce territoire, résolument rural, apparaît comme un lieu **qui ne se laisse pas découvrir facilement, emprunt d'authenticité**, "une terre où les traditions se partagent au quotidien, simples et authentiques, où la culture bretonne résonne dans chaque pierre, chaque arbre, chaque ruisseau" (extrait du guide du Patrimoine de Bourbriac Communauté).

Si ces paysages n'apparaissent pas comme aussi emblématiques que ceux du littoral, ils bénéficient d'un regain d'intérêt lié à la diffusion des sports de plein-air, qui invitent à la découverte de ces coins de nature recelant un patrimoine riche et varié, emprunt de nombreuses croyances.

Guingamp et Quintin dans un degré moindre, situés respectivement au nord et à l'est de l'aire d'étude éloignée, en constituent les pôles urbains structurants.

Le réseau viarie principal du Centre-Bretagne évite le territoire d'étude ou le traverse mais sans réellement le voir. La N12, Brest / Saint-Brieuc / Rennes qui matérialise la césure entre le littoral et le Centre Bretagne passe plus au nord. La N164, Rennes / Quimper / Brest passe quant à elle au sud. Des barreaux de liaison N12/ N164 concernent l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de la D790 (St-Brieuc / N 164) qui en longe la limite sud et de la RD 787 (Guingamp / Carhaix / N164) qui la traverse dans sa portion nord-ouest. De par des vitesses de déplacement automobile élevées et des rives la plupart du temps fermées, ces axes n'offrent que très peu de perceptions du territoire traversé.

Le réseau viarie secondaire, du fait des spécificités topographiques et bocagères, s'apparente quant à lui à un entrelacs de petites routes et chemins au hasard desquelles se dévoilent les bourgs, chapelles, fontaines, menhirs et dolmens...



Carte 27 - Unités de paysage / infrastructures routières et pôles urbanisés (réalisée à partir de la carte des ensembles paysagers de Bretagne issue de Bretagne-environnement.org)

Les conditions météorologiques influent également sur la perception de ces paysages bretons. Les brumes fréquentes en estompent les détails, ne laissant percevoir que les grandes masses et renforçant le caractère mystérieux des lieux.



Sous l'effet de la brume, seules les grandes masses sont perceptibles.

3.2.2 Aires d'étude

Les éoliennes, de par leur gabarit, restent visibles sur une large étendue.

Les approches cartographiques (IGN, photo aérienne) ainsi que les relevés de terrain ont conduit à diviser l'aire d'étude théorique en quatre aires d'étude :

La zone d'implantation potentielle, nommée également aire d'étude immédiate correspond au périmètre d'exclusion de 500 mètres autour des premières habitations.

Elle se traduit par :

- une perception fragmentaire du site éolien du fait de la densité végétale, des spécificités topographiques, de l'échelle des machines et du champ d'observation de l'être humain.
- une disproportion des machines avec le paysage environnant.

Ce périmètre fera l'objet d'une analyse fine des paysages.

L'aire d'étude rapprochée est définie comme l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Elle s'inscrit dans un cercle d'un rayon de 3 kilomètres autour de l'aire d'implantation potentielle de manière à inclure :

- au nord, le bourg de Plésidy,
- à l'est, la vallée du Trieux et les hameaux implantés à flanc de coteaux en belvédère vers le projet,
- au sud et à l'ouest, la succession de sommets ponctuant les contreforts de la ligne de crête matérialisant le partage des eaux entre Manche et Océan Atlantique.

Les perceptions au sein de cette aire d'étude dépendent d'un ensemble de facteurs : les particularités topographiques en premier lieu mais également la nature des premiers plans visuels (dégagés, boisés ou bâtis). A l'intérieur de ce périmètre, les perceptions peuvent être très diverses. Si la couverture végétale dense aux abords des hameaux génère la plupart du temps des vues fermées, la combinaison d'un ensemble de facteurs favorables tels que des premiers plans visuels dégagés et un positionnement topographique favorable de l'observateur peut permettre des vues significatives vers la zone d'implantation potentielle.

L'aire d'étude intermédiaire est définie comme étant la zone de composition paysagère utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation repose sur la localisation des lieux de fréquentation et des points de visibilité du projet. La distance est de l'ordre de 6 à 8 km au-delà du parc projeté.

Elle inclut les bourgs-satellite de Bourbriac, Saint-Adrien, Saint-Péver, Saint-Fiacre, Senven-Lehart, Saint-Connan, Saint-Gilles Pligeaux, Kerpert, Magoar et Plésidy, ainsi que la Tour de Coat-Liou proposant une vue panoramique sur le territoire et les parcs éoliens existants de Saint-Gildas et Coat-Piquet. Sa limite Sud-Est se dilate de manière à intégrer les deux groupes de menhirs/ dolmens à cette échelle d'analyse.

Nous nous attacherons à en cerner les composantes paysagères, à identifier les lieux de fréquentation et la manière dont ils s'intègrent dans leur environnement ; l'objectif étant de définir les points de vue significatifs de perception du territoire.

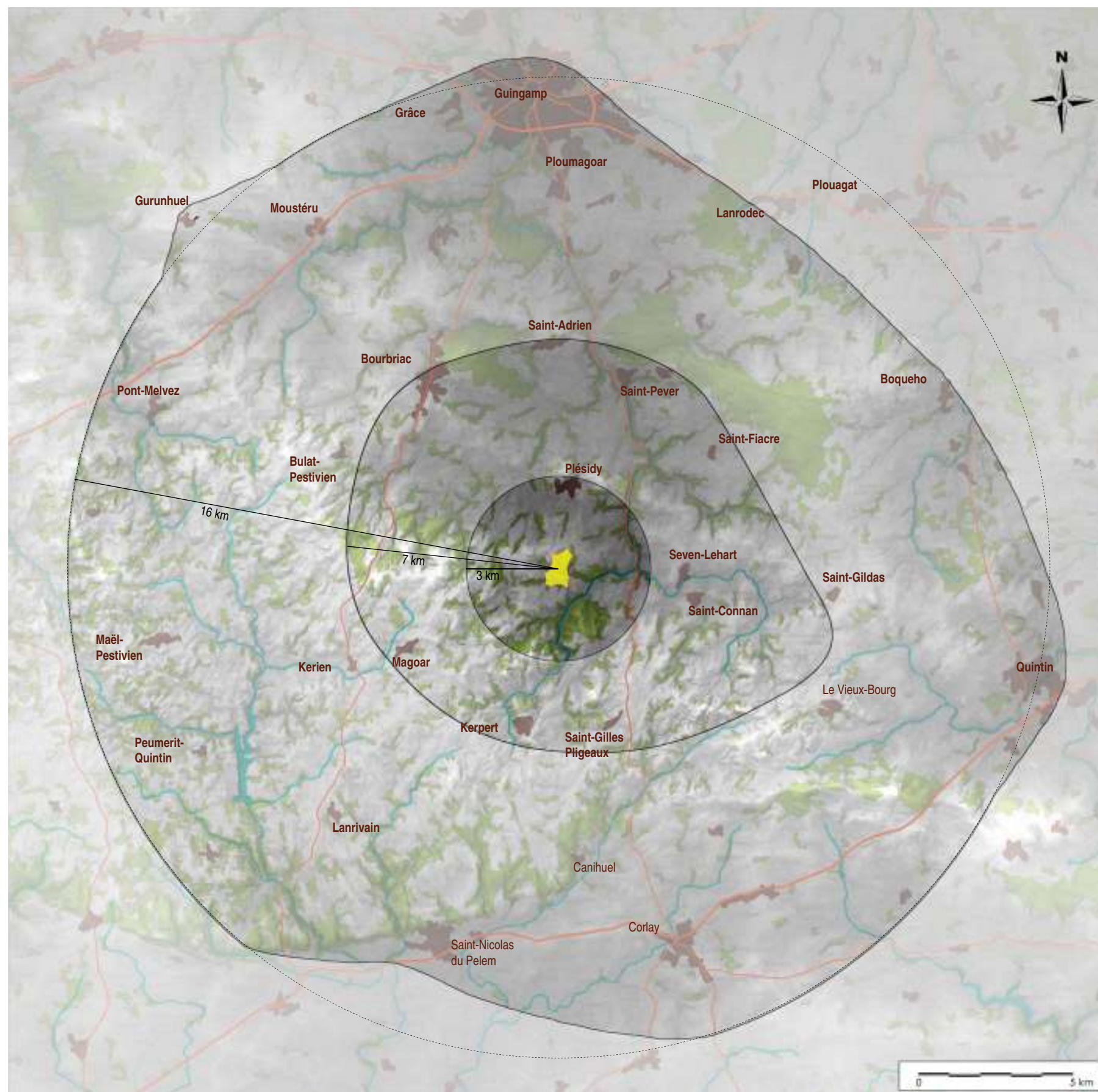
L'aire d'étude éloignée correspond à une perception lointaine.

Elle se définit comme une zone circulaire d'un rayon de 16 kilomètres dont les contours s'adaptent à la réalité du terrain :

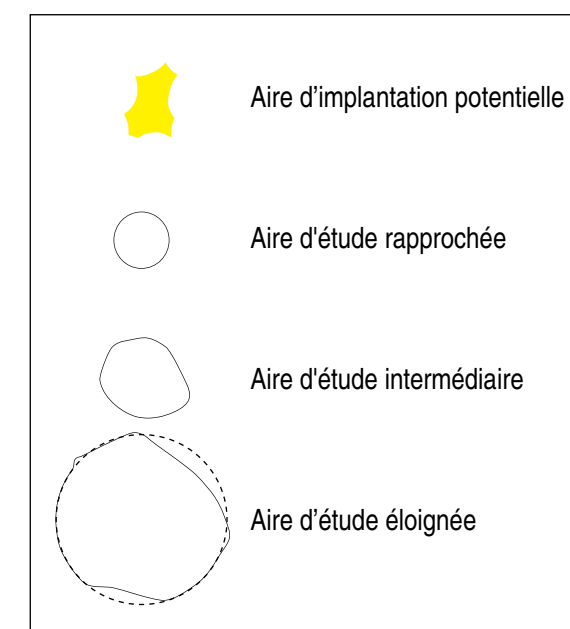
- se dilatant ponctuellement au nord et à l'est de manière à inclure Guingamp et Quintin, pôles de vie structurants du territoire, recensant par ailleurs de nombreux éléments de patrimoine.
- s'écrasant légèrement au nord-est et au sud de l'aire d'étude, ligne de crête et boisements constituant des écrans visuels.

L'aire d'étude ainsi définie, est légèrement supérieure à la distance de perception théorique calculée selon la formule éditée par l'ADEME, dans le Guide préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens - version antérieure à 2010. Cette formule $R = (100 + E) \times h$, où R = rayon de l'étude, E = nombre d'éoliennes, h = hauteur totale d'une éolienne donnerait en effet pour le présent projet de 5 éoliennes, dont 2 à 140m de haut et 3 à 145m de haut, une distance théorique de 15 km.

A noter qu'à l'intérieur de ce périmètre, le parc éolien ne restera visible que très ponctuellement. Aux facteurs influençant la perception cités précédemment, rajoutons les conditions météorologiques.



Carte 28 - Aires d'étude



3.3 Aire d'étude éloignée

3.3.1 Un paysage de collines bocagères

Un relief modelé par six vallées majeures

L'aire d'étude éloignée s'inscrit sur un plateau granitique, modelé par le chevelu dense des vallées qui y prennent naissance, sculptant un paysage de collines amples.

Une ligne de crête principale se dessine plus ou moins au centre de l'aire d'étude, selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est, dans le prolongement des Monts d'Arrée jusqu'aux landes du Méné. Cette ligne de crête, qui matérialise la ligne de partage entre les eaux, évoquée plus haut, se caractérise par une succession de petits monts dont les sommets avoisinent les 300 mètres. A l'échelle de cette aire d'étude, on ne peut pas véritablement la considérer comme une ligne de force du paysage, puisque largement redécoupée dans des directions Nord-Sud.

Au Nord de cette ligne de partage, le plateau, entaillé par les vallées du Leguer, du Trieux, du Leff et du Gouet s'incline en pente douce vers la Manche.

Dans la partie Sud de l'aire d'étude, il conserve des altitudes moyennes élevées, de l'ordre de 250 mètres pour les points hauts, avant de s'incliner brutalement dans sa partie Sud-Ouest, sous l'effet du passage d'un sol granitique à un sol constitué de schiste. Le relief de cette partie du plateau granitique est profondément marqué par les vallées du Blavet et de l'Oust et celles de leurs nombreux affluents qui peinent à s'écouler dans la roche dure. Cela induit une topographie tourmentée, composée de nombreux vallonnements, rendant difficile la lecture des lignes de forces.

Trois entités paysagères se distinguent dans l'aire d'étude éloignée, fonction de la couverture bocagère et boisée

Paysages bocagers fermés, confortés par de nombreux micro-boisements

Une maille bocagère dense, plantée systématiquement sur talus caractérise cette unité paysagère. De nombreux micro-boisements, concentrés dans les fonds de vallées, implantés sur les crêtes ou les zones pentues, ponctuent ce territoire, participant à la consolidation du maillage bocager et renforçant le sentiment de fermeture visuelle. La ceinture boisée qui souligne la rupture de pente au Sud-Ouest de cette unité, apparaît comme un élément structurant, notamment perçue depuis le sud.

Sur ces terres d'élevage, le parcellaire serré accueille des pâturages qui laissent place occasionnellement aux prairies et cultures céréalières dès lors que les parcelles s'élargissent.

Paysages semi-ouverts, associant bocage lâche et nombreux boisements

Cette unité de paysage accueille plusieurs boisements structurants. Il s'agit des Bois de Kérauffret et d'Avau-gourd, du Bois Meur, du Bois de Coat Liou et du Bois de Coat Mallouen... Composés de feuillus (chênes, châtaigniers, hêtres) et résineux, ils sont accompagnés de nombreux autres boisements de taille plus modeste qui confèrent de l'épaisseur, du volume au paysage.

La maille bocagère s'y relâche, laissant la part belle aux cultures céréalières qui animent le paysage de leur teintes contrastées, générant un effet mosaïque. Les talus bocagers ne sont plus présents systématiquement en rive de route, favorisant la perception du paysage traversé. Pour autant, les ouvertures au grand paysage restent localisées, l'horizon ne se révélant que ponctuellement, depuis les hauteurs.

Paysages de cultures ouverts

La frange Sud de l'aire d'étude est concernée par des paysages agricoles ouverts, univers des grandes cultures. Les boisements se limitent aux fonds de vallées, la maille bocagère est y très lâche.

PAYSAGES BOCAGERS FERMES, CONFORTES PAR DE NOMBREUX BOISEMENTS



Maille bocagère dense, confortée par de nombreux micro-boisements



Haies bocagères denses, plantées systématiquement sur talus, canalisant le regard dans l'axe des routes



Ceinture boisée au sud de la zone

PAYSAGES BOCAGERS SEMI-OUVERTS



Paysages-mosaïque associant réseau distendu de haies, boisements et parcelles agricoles aux teintes contrastées évoluant au fil des saisons



Haies bocagères et talus disparaissent en rive de voie, favorisant l'accroche avec le paysage traversé



Boisements et bocage apportent une certaine "épaisseur" au paysage

PAYSAGES AGRICOLES OUVERTS



Paysages de collines ouvertes



Large parcellaire agricole au contact de la ceinture boisée



Large parcellaire agricole au contact de la ceinture boisée

Carte 29 - carte des pédopaysages en Bretagne
(issue de Bretagne-environnement.org)

■ granites ■ schistes

Passage d'un type de sol à un autre s'illustrant dans le paysage par une rupture de pente prononcée et des ambiances contrastées (paysages très fermés sur les granits, paysages ouverts sur les schistes), repérées sur la carte des composantes paysagères page suivante.

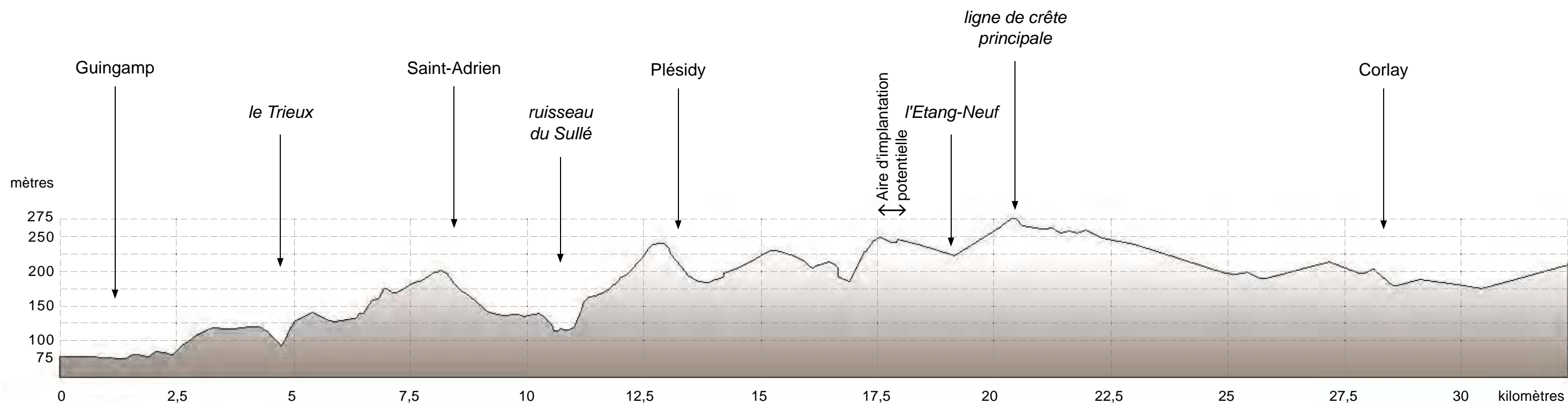
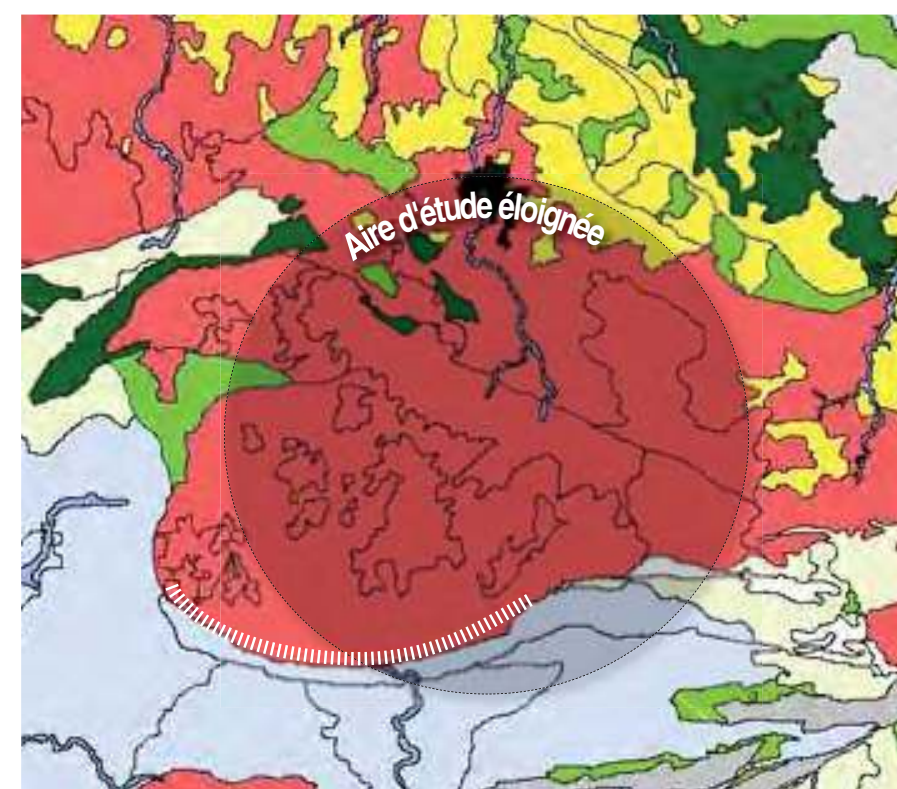
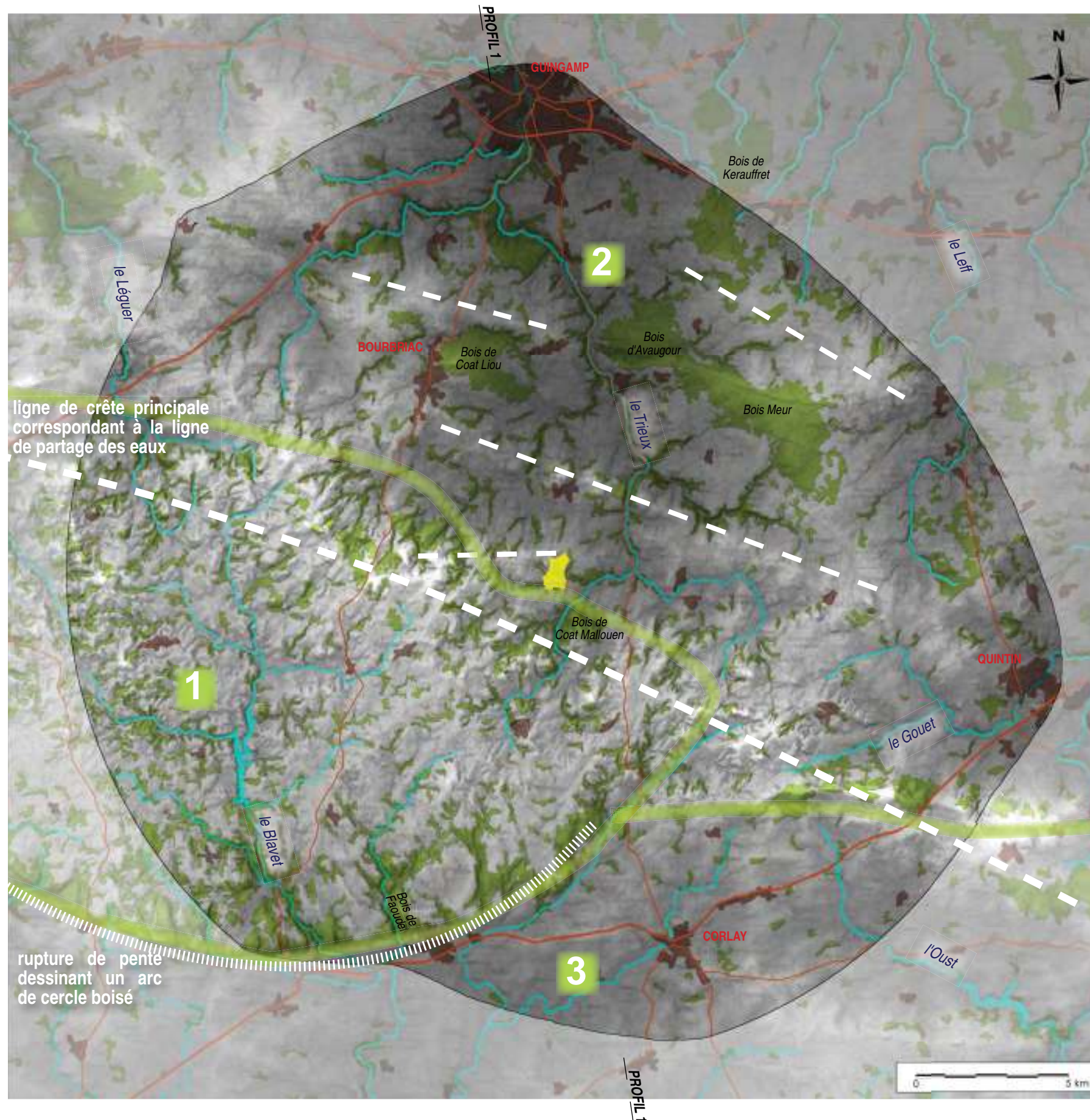


Figure 8 - Profil n° 1 - Nord-Sud Guingamp / Corlay (localisation de la coupe sur carte page suivante)



Carte 30 - Composantes paysagères de l'aire d'étude éloignée



SYNTHESE - COMPOSANTES PAYSAGERES DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Malgré la présence de trois sous-unités paysagères, les paysages de l'aire d'étude éloignée se définissent comme des paysages relativement homogènes. Les nombreux cours d'eau irriguant le territoire sont en effet à l'origine d'une topographie tourmentée, sculptant d'amples collines. La ligne de crête principale orientée est-ouest n'apparaît pas comme structurante, supplantée par les orientations à tendance nord-sud du réseau hydrographique. La couverture bocagère et boisée génère un continuels jeu d'ouverture/fermeture, rendant délicate la perception du paysage à grande échelle et tendant à induire un sentiment de perte de repère. L'horizon ne s'y révèle que rarement.

3.3.2 Une organisation bâtie et viaire, typique des paysages bocagers bretons

Une ossature bâtie composée en majorité de petits bourgs intégrés harmonieusement dans l'environnement bocager ou boisé

L'ossature bâtie du territoire associe quelques villes à un réseau de petits bourgs, villages et hameaux reliés entre eux par des axes routiers en étoile.

Les villes sont localisées sur la périphérie de l'aire d'étude éloignée. Guingamp, au nord, en constitue le pôle urbain structurant. Quintin, Corlay et Saint-Nicolas-du-Pélem, s'égrènent le long de la RD 790, au sud.

La pression urbaine s'y fait ressentir proportionnellement à la taille de la ville, les zones d'activités, commerciales, d'habitat pavillonnaire s'étendant progressivement sur les terres agricoles. Elle se fait tout particulièrement ressentir en périphérie de Guingamp, englobant les bourgs-satellite et s'étirant le long de la voie rapide.

Le cœur de l'aire d'étude éloignée présente quant à lui des paysages résolument ruraux, proposant un maillage de petits bourgs complété par une nébuleuse de villages et hameaux, organisés le plus souvent à partir d'un siège d'exploitation agricole. Bourbriac apparaît comme le bourg principal concentrant commerces de proximité et services.

Les bourgs restent discrets, épousant le relief et se fondant parfaitement dans la trame bocagère et boisée. On les découvre le plus souvent par surprise au détour d'un virage. Ils s'ouvrent ponctuellement sur la campagne au gré de jeux de fenêtres visuelles, instaurant alors un dialogue avec l'environnement bocager. Les bourgs de Saint-Adrien, Saint-Péver, Lanrivain et Gurunhuel présentent notamment des situations de belvédère, permettant des vues panoramiques potentielles en direction du projet éolien.

La trame historique de ces bourgs demeure parfaitement lisible, participant à leur authenticité. La place du village s'organisant autour de l'église et son cimetière, les rues bordées par un bâti dense convergeant vers elle, le granit, omniprésent dans les constructions, constituent les supports de cette identité.

La pression urbaine y reste mesurée, qu'il s'agisse de pavillons isolés ou regroupés en lotissements. Quelques bâtiments agricoles récents aux volumes imposants, aux teintes voyantes et pas toujours bien adaptés à la pente, accrochent le regard.

Des éléments verticaux-repère qui restent discrets

Les parcs éoliens, au nombre de 10 sur l'aire d'étude éloignée, constituent les principaux d'entre eux. Notons également la présence de châteaux d'eau sur les communes de Maël-Pestivien et Bourbriac, de la tour Telecom sur la commune de Kerien, de la ligne haute tension qui traverse l'aire d'étude éloignée d'Est en Ouest ou encore celle des clochers, signalant la présence des bourgs.

Ces repères verticaux restent somme toute discrets du fait du degré de fermeture des paysages ; les clochers peinent notamment dans la plupart des cas à émerger de la végétation.



Entrée Sud de Corlay
proposant une perspective sur le lointain



Densité bâtie du centre-ville de Quintin



Le bourg de Saint-Nicolas-du-Pélem,
adossé au coteau boisé sud



Le bourg de Canihuel adossé au coteau boisé, en regard vers le sud



Le bourg de Lanrivain inséré dans une lisière bocagère, perçu depuis le Sud.
En arrière-plan, la dorsale constitue un élément physique accrochant le regard.



Des fenêtres visuelles vers le Nord depuis la place de l'Eglise de Lanrivain



Densité et homogénéité bâtie du centre-ville de Guingamp



Kerien : quelques fuites sur le paysage



Centre-bourg de Saint-Gilles Pligeaux



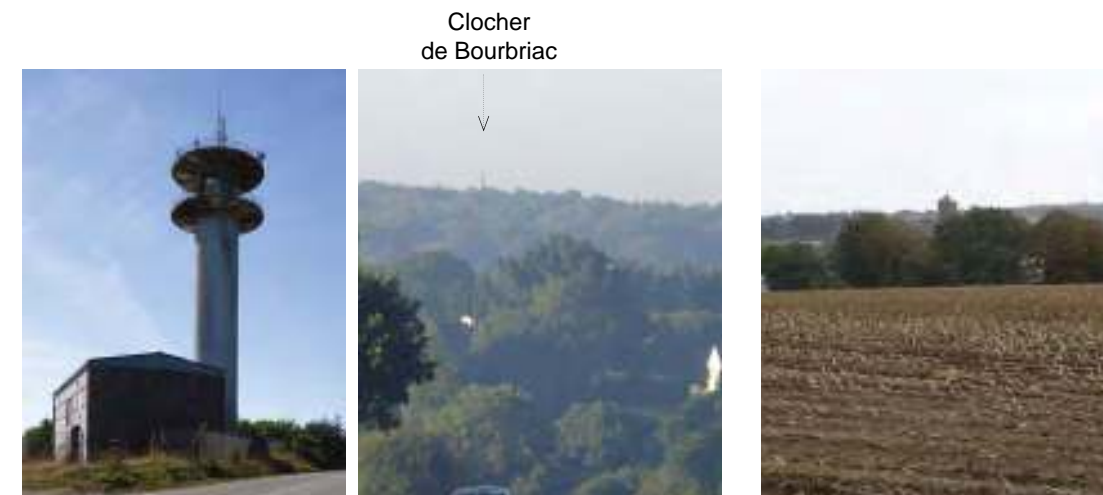
Alignement de façades bâties soulignant la Place centrale de Bourbriac

Eoliennes, tour Télécom de Kerien, des verticalités qui ne remettent pas en cause l'équilibre des paysages de collines se dévoilant à nous



Parc de Coat-Piquet

Depuis Kerraufredou, point culminant de la dorsale



Clocher de Bourbriac

Tour Telecom de Kerien

Clocher de Bourbriac émergeant furtivement au dessus de la végétation

Clocher de Senven-Lehart



Clocher de Saint-Gilles Pligeaux émergeant de la végétation, dont la perception n'est pas remise en cause par la présence des éoliennes du Parc de Lanrivain, qui soulignent la ligne d'horizon

Un réseau viaire principal, offrant des vues limitées sur le territoire traversé

La **RN12**, axe Saint-Brieuc/ Brest constitue l'axe majeur de desserte de l'aire d'étude éloignée. Voie rapide, faisant office de périphérique guingampais, elle n'offre que peu de perception du paysage traversé. Elle donne avant-tout à voir les paysages en mutation des zones d'activités et commerciales qui s'égrènent sur ses rives, accessibles par des échangeurs.

La **RD790**, axe de transit Saint-Brieuc/ RN164, irrigue la frange sud de l'aire d'étude. Elle propose des vues limitées sur le paysage traversé. Dans la partie ouest de sa traversée de l'aire d'étude, elle se positionne au pied du coteau boisé délimitant les unités de paysage 1 et 3 décrites précédemment. Des vues vers le nord sont possibles dès lors que l'axe routier s'éloigne du coteau, à l'approche de Corlay et aux abords de Quintin, le coteau constituant alors un repère visuel qui accroche le regard.

La **RD787**, barreau de liaison RN12/ RN164, présente un gabarit routier avec des séquences à 2x2 voies et la présence de talus en rive. Seules quelques vues furtives sur le territoire animent le parcours, à la faveur d'avant-plan dégagés et d'un positionnement topographique en point haut, aux abords de Moustéru notamment.

Le reste du réseau viaire départemental structurant à l'échelle de l'aire d'étude éloignée se compose d'axes convergeant vers Guingamp et ondulant sur le relief.

Les **RD8 et RD767** occupent une position centrale dans l'aire d'étude, irriguant l'aire d'étude intermédiaire. La première, sinueuse, ondulante sur le relief, offre des perceptions variées du territoire traversé : rives fermées canalisant le regard dans l'axe de la voie ou présence de haie sur une seule des rives, épaulant alors le regard vers l'opposé... Le franchissement du col de Roc'h Golaz Bihan constitue un des temps forts de sa traversée de l'aire d'étude éloignée, dévoilant des vues panoramiques sur le territoire. Un second point de vue significatif existe au sud de Lanrivain.

La seconde se positionne en fond de vallée (Trieux et Sullon) sur la quasi totalité de son parcours à travers l'aire d'étude. Elle présente un point haut d'une altitude de 280m, identifié comme le "col de la Clarté", qui n'offre que des vues très furtives sur le lointain.

La **RD7**, irriguant la partie Est de l'aire d'étude éloignée présente des rives fermées par des talus, boisements ou haies sur la quasi totalité du parcours, proposant de très rares et furtives fenêtres vers l'ouest.

Un autre col est identifié sur l'aire d'étude, sur la RD24. Il s'agit du col de Marhalla, n'offrant pas de vues sur le lointain.

Circuits de découverte touristique

Un itinéraire de grande randonnée, le GR du Pays des Toileux, fait une brève incursion dans la partie sud-est de l'aire d'étude éloignée. Implanté dans un environnement boisé, il procure des vues limitées sur le territoire traversé.

De nombreux parcours cyclables sillonnent également l'aire d'étude, empruntant la plupart du temps des petites routes ou chemins dont les rives sont fermées par le relief ou le maillage bocager.



RN12, aux rives marquées par une urbanisation récente, offrant peu de perception du grand-paysage



RD790 offrant des vues limitées sur le territoire traversé, le coteau boisé agissant comme repère visuel dans la partie Ouest de sa traversée de l'aire d'étude



RD 787 proposant des vues panoramiques très localisées vers le sud-est à la faveur d'avant-plan dégagés et d'un positionnement topographique en point haut (sortie de Moustéru et au niveau de la section à 2x2 voies) ; la complexité des premiers plans (bâti, réseaux aériens, végétation) minimise la présence des éoliennes



RD8 présentant la plupart du temps des rives fermées



Le franchissement du Col de Roch'Golaz sur la RD8 constitue un des temps forts de la traversée de l'aire d'étude éloignée, dévoilant des vues panoramiques sur un paysage valonné, ponctué par les silhouettes verticales des éoliennes

Point de vue significatif sur le territoire depuis la RD8 au sud de Lanrivain

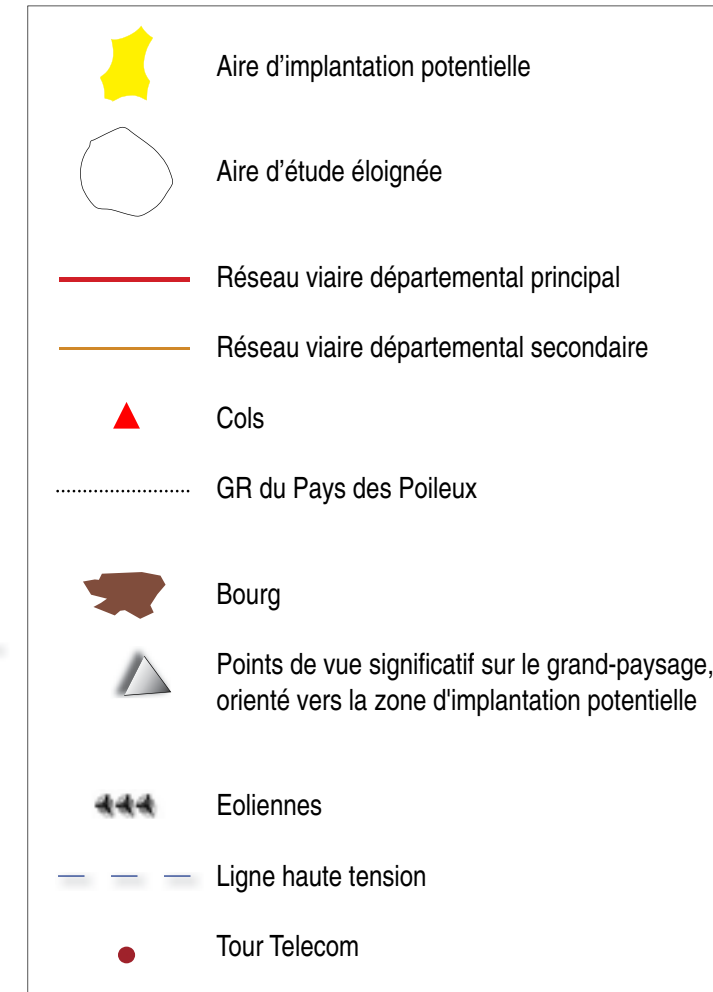


RD 767, implantée en fond de vallée sur la quasi totalité de la traversée de l'aire d'étude ; le franchissement du col de la Clarté n'offre que des vues très furtives sur le lointain

RD 7 présentant la plupart du temps des rives fermées



Carte 31 -
Organisation bâtie et viaire
de l'aire d'étude éloignée



SYNTHESE - ORGANISATION BATIE ET VIAIRE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

Les spécificités du relief, la couverture boisée et bocagère du territoire constituent des facteurs limitant la perception du grand-paysage depuis les axes routiers ou les bourgs, ces derniers ne s'ouvrant que rarement sur leur environnement.

Ponctuellement, en présence de premiers plans dégagés et pour peu que le relief soit marqué, le regard peut alors porter très loin, dévoilant un paysage homogène de collines bocagères et boisées.

⇒ Des vues panoramiques en direction du projet éolien sont ainsi possibles depuis les bourgs-belvédère de Gurunhuel, Saint-Adrien, Saint-Péver et Lanrivain. Les RD787 et RD8 offrent également quelques points de vue significatifs sur le paysage traversé, en direction de la Zone d'implantation potentielle (ZIP)

3.3.3 Un patrimoine riche recensé sur l'aire d'étude éloignée

Un patrimoine culturel riche, disséminé sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée

Un peu plus de 100 monuments historiques classés ou inscrits sont identifiés sur l'aire d'étude éloignée.

A cette échelle de perception, une distinction est opérée entre :

- les **monuments historiques dits "monumentaux"** parmi lesquels on retrouve églises, chapelles, abbayes, manoirs et châteaux, qui sont analysés dans le présent chapitre,
- le **petit patrimoine** avec croix, calvaires, stèles protohistoriques, tombes, monuments sépulcraux, tumulus, dolmens, menhirs, fontaines et allées couvertes.

Ce petit patrimoine sera analysé en détail uniquement à l'échelle des aires d'étude intermédiaire et rapprochée. L'éloignement du monument avec le parc éolien projeté, son échelle, limitent en effet les possibilités de covisibilité, ou d'inter-visibilité avec ce dernier, qu'il soit associé à une végétation dense ou implanté à découvert au milieu d'une parcelle agricole.

Quintin et Guingamp, toutes deux classées en ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), désormais AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine), concentrent une part importante de ces monuments historiques dits "monumentaux", qu'il s'agisse de patrimoine religieux (monastère, église, abbaye ou couvent), châteaux, hôtels particuliers ou maisons. Leur situation à une quinzaine de kilomètres du projet éolien et leur implantation dans un contexte urbain dense minimise de fait leur exposition à la vue du futur parc.

Les **manoirs et châteaux** présents sur le territoire, l'**abbaye de Coat Mallouen** et la plupart des **chapelles** sont intégrés dans des ambiances boisées, limitant les vues sur le lointain. La chapelle Notre-Dame de Restudo, située dans l'aire d'étude intermédiaire, fait office d'exception, ses abords proposant une ouverture panoramique sur la vallée du Trieux.

Les **églises** s'inscrivent le plus souvent au sein d'un tissu bâti dense, au milieu de places délimitées par des façades continues, fermant les vues sur le grand paysage. Les églises Saint-Briac de Bourbriac, Saint-Gildas de Magoar, Notre-Dame de Bulat de Bulat-Pestivien, Notre-Dame de Trémargat, Notre-Dame de Grâce, les églises paroissiales de Saint-Fiacre, Saint-Gilles-Pligeaux, Moustéru sont concernées par ce cas de figure.

Les églises de Canihuel et Saint-Nicolas-du-Pélem, implantées au pied du coteau dessinant un arc boisé au sud de l'aire d'étude, sont isolées visuellement de la zone d'implantation potentielle.

Les églises de Gurunhuel et Lanrivain sont susceptibles d'être exposées, du fait de leur implantation en situation de belvédère en regard vers le site d'accueil du projet éolien de Plésidy.

Le seul site classé de cette aire d'étude est constitué par l'église de Saint-Gilles-Pligeaux, son cimetière et la chapelle Saint-Laurent. Il n'offre pas de vues lointaines en direction de la ZIP.



MH 30 - Château de Quintin, implanté au cœur de la ville



MH 3 - Ancien monastère, actuelle mairie de Guingamp



MH 4 - Abbaye Sainte-Croix à Guingamp



MH 73 - Eglise de Saint-Nicolas-du-Pélem



MH 72 - Eglise de Lanrivain



MH 97 - Manoir de Gollodic (Lanrivain)



MH 100 - Manoir de Grand'Isle (Saint Billy)



MH 13 - Chapelle d'Avaugourd (Saint-Adrien)



MH 22 - Chapelle Saint-Antoine (Lanrivain)



MH 21 - Chapelle Notre-Dame de Ptié (Boqueho)

Tableau 11

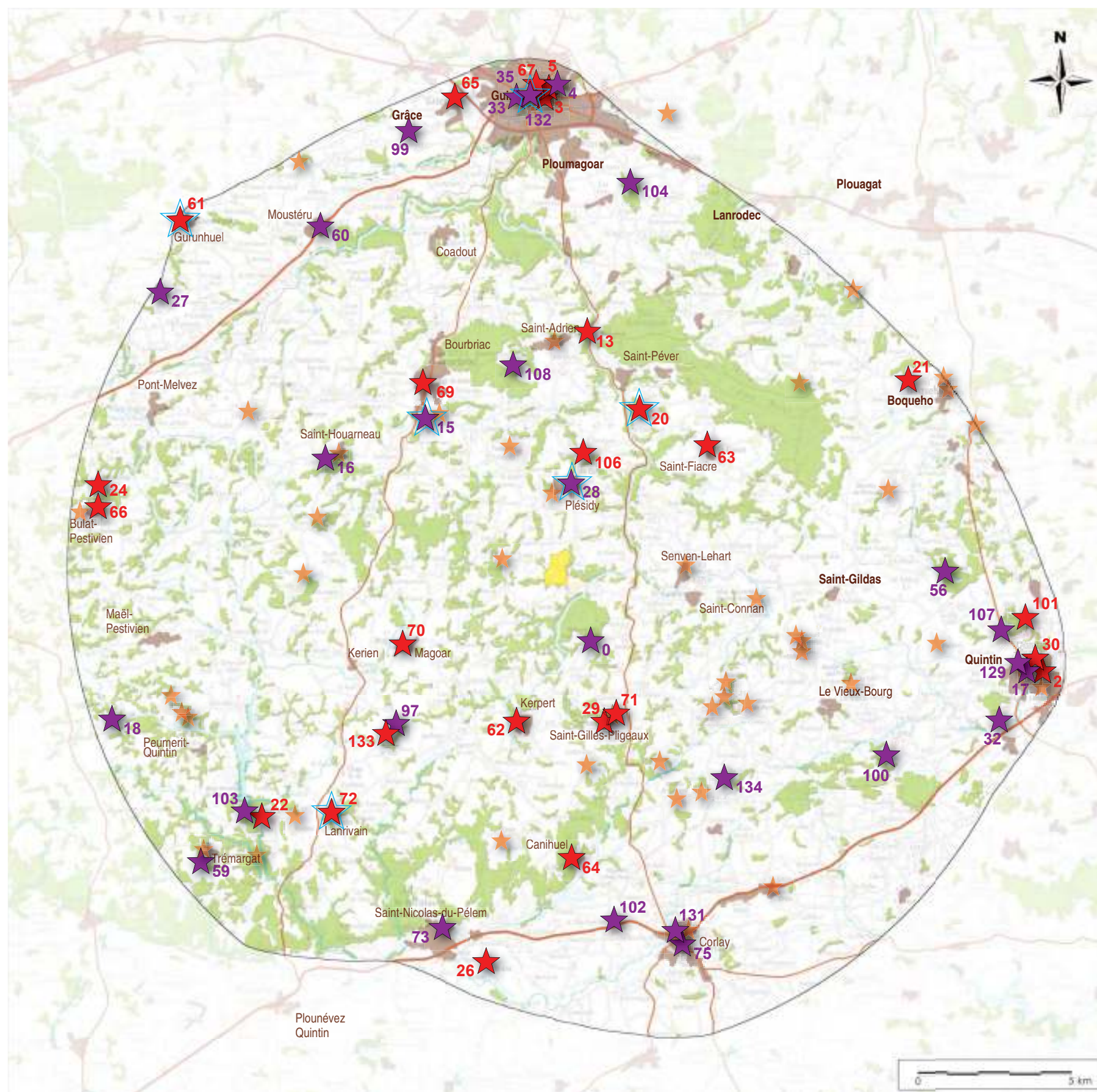
Liste des monuments historiques classés et inscrits de type monumental, sur l'aire d'étude éloignée :
 - ceux figurant **en bleu** offrent des vues potentielles en direction de la ZIP et seront analysés en détail dans la partie 'Impacts'
 - ceux concernant les aires d'études intermédiaires (I) et rapprochées (R) seront abordés dans les chapitres 3.4.3 et 3.5.3 s'y rapportant.

MH classés - de type monumental

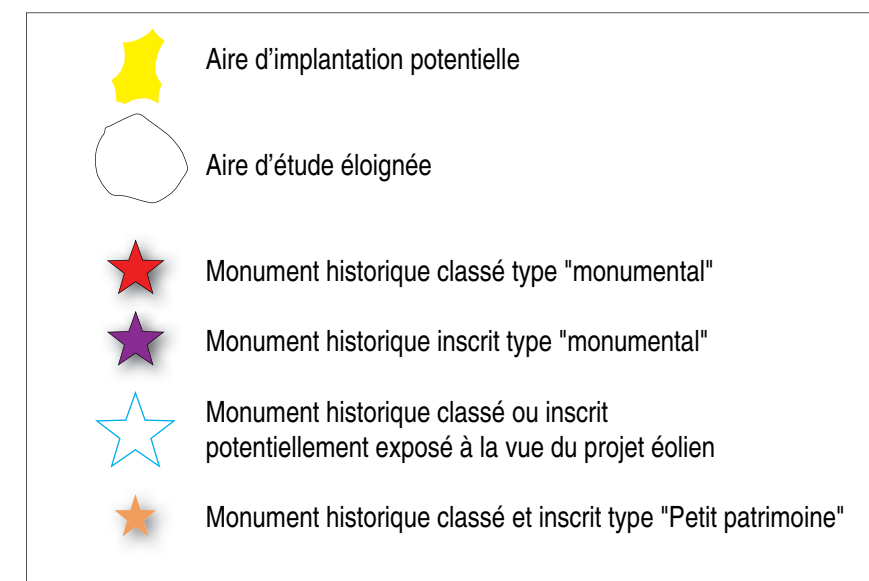
n°	aire d'étude concernée	Commune	
2		Quintin	Ancien Hôtel Poulain
3		Guingamp	Ancien Monastère puis ancien hospice, actuel Hôtel de Ville
5		Guingamp	Ancienne prison
13		Saint-Adrien	Chapelle d'Avaugourd
20	I	Saint-Péver	Chapelle Notre-Dame de Restudo
21		Boqueho	Chapelle Notre-Dame de Pitié
22		Lanrivain	Chapelle Saint-Antoine
24		Bulat-Pestivien	Chapelle Saint-Blaise et son cimetière
26		Saint-Nicolas-du-Pélem	Chapelle Saint-Eloi
29	I	Saint-Gilles-Pligeaux	Chapelle seigneuriale Saint-Laurent
30		Quintin	Château
61		Gurunhuel	Eglise et calvaire du cimetière
62	I	Kerpert	Eglise Saint-Pierre et ossuaire
63	I	Saint-Fiacre	Eglise paroissiale Saint-Fiacre (portail façade sud) et ossuaire
64		Canihuel	Eglise Notre-Dame, mur d'enceinte du cimetière et escalier d'accès
65		Grâces	Eglise Notre-Dame
66		Bulat-Pestivien	Eglise Notre-Dame de Bulat
67		Guingamp	Eglise Notre-Dame du Bon Secours
69	I	Bourbriac	Eglise Saint-Briac
70	I	Magoar	Eglise Saint-Gildas
71	I	Saint-Gilles Pligeaux	Eglise Saint-Gilles et cimetière
72		Lanrivain	Eglise Saint-Grégoire (porche)
101		Le Foeil	Manoir de la Noé-Sèche
106	I	Plésidy	Manoir de Toulgonec
133		Lanrivain	Ruines de la chapelle de Lanegant

MH inscrits - de type monumental

n°	aire d'étude concernée	Commune	
0	R	Kerpert	Abbaye de Caot Mallouen
4		Guingamp	Ancienne abbaye Sainte-Croix
15		Bourbriac	Chapelle de Darnouët
16		Bourbriac	Chapelle Saint-Houarneau
17		Quintin	Chapelle des Ursulines
18		Peumerit-Quintin	Chapelle du Loch
27		Gurunhuel	Chapelle Saint-Fiacre
28	R	Plésidy	Chapelle Saint-Yves
32		Le Foeil	Château de Robien
33		Guingamp	Château des Salles
35		Guingamp	Couvent des Ursulines
56		Le Leslay	Domaine de Beaumanoir
59		Trémargat	Eglise Notre-Dame, croix et cimetière
60		Moustéru	Eglise
73		Saint-Nicolas-du-Pélem	Eglise Saint-Nicolas
75		Corlay	Eglise Saint-Sauveur
97		Lanrivain	Manoir de Gollodic
99		Grâces	Manoir de Kérurien
100		Saint-Bihy	Manoir de la Grand'Isle
102		Canihuel	Manoir de la Ville Blanche
103		Trémargat	Manoir de Lampoul Izellan
104		Ploumagoar	Manoir de Locmaria
107		Le Foeil	Manoir du Guermain
108		Bourbriac	Manoir du Lézard
129		Quintin	Restes de l'Eglise Saint-Thuriau
131		Le Haut-Corlay	Restes du château
132		Guingamp	Restes du château Saint-Pierre II
134		Canihuel	Ruines de la chapelle de la Trinité



Carte 32 - Patrimoine culturel de l'aire d'étude éloignée



SYNTHESE - PATRIMOINE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

De nombreux monuments historiques ponctuent l'aire d'étude éloignée, implantés pour la plupart dans un environnement végétal et bâti limitant les vues lointaines.
 ⇒ Une attention particulière sera portée à la visibilité du projet éolien depuis la chapelle Notre-Dame de Restudo, sur la commune de Saint-Péver, les églises de Gurunhuel et Lanrivain pour leur implantation en belvédère sur le paysage environnant, la chapelle Saint-Yves de Plésidy, du fait de sa proximité avec le projet éolien.

3.3.4 De nombreux parcs et projets éoliens recensés sur l'aire d'étude éloignée

Dix parcs éoliens existants recensés sur l'aire d'étude éloignée

Dix parcs éoliens, composés de 4 machines pour les plus petits, 10 machines pour le plus important, sont recensés sur l'aire d'étude éloignée.

Ils répondent en majorité à une logique d'implantation nord-sud, en cohérence avec les lignes de forces du relief, dessinant des lignes droites ou courbes, sur un ou plusieurs rangs. Ils se concentrent sur les flancs de la dorsale et sont pour la plupart implantés dans l'unité de paysage de bocage dense, à l'exception des parcs du Haut-Corlay, Saint-Bihy et Saint-Gildas plus à l'Est.

Nous sommes en présence d'un **territoire que l'on peut qualifier de fortement éolien**. Pour autant la couverture boisée et bocagère de cette unité de paysage et les spécificités topographiques limitent les vues lointaines. Malgré une densité de machines pouvant apparaître comme élevée, ces dernières n'occupent que ponctuellement le champ visuel. Lorsque c'est le cas, une hiérarchie des perceptions peut être établie.

Nous avons le plus souvent à faire à une **perception partielle du parc éolien** qu'il s'agisse de vues cadrées sur une seule machine dans un jeu de fenêtre visuelle ou de pales émergeant à peine au-dessus de la végétation. Des premiers plans dégagés et un positionnement favorable de l'observateur sur le relief peuvent en revanche générer des **vues panoramiques, dévoilant les parcs éoliens dans leur intégralité**. Les éoliennes occupent alors l'horizon. Elles attirent le regard sans pour autant remettre en cause la lisibilité du paysage de collines bocagères qui se déploie de manière homogène devant nous. Le rapport d'échelle entre les silhouettes verticales des machines et le paysage reste équilibré.

La végétation présente en avant-plan favorise par ailleurs l'"ancrage" des machines dans le paysage, ces dernières demeurant des éléments d'arrière-plan.



Parcs éoliens de Bourbriac et Coat-Piquet perçus depuis la RD31 en sortie Sud de Gurunhuel ; en premier plan : la vallée du Léguer



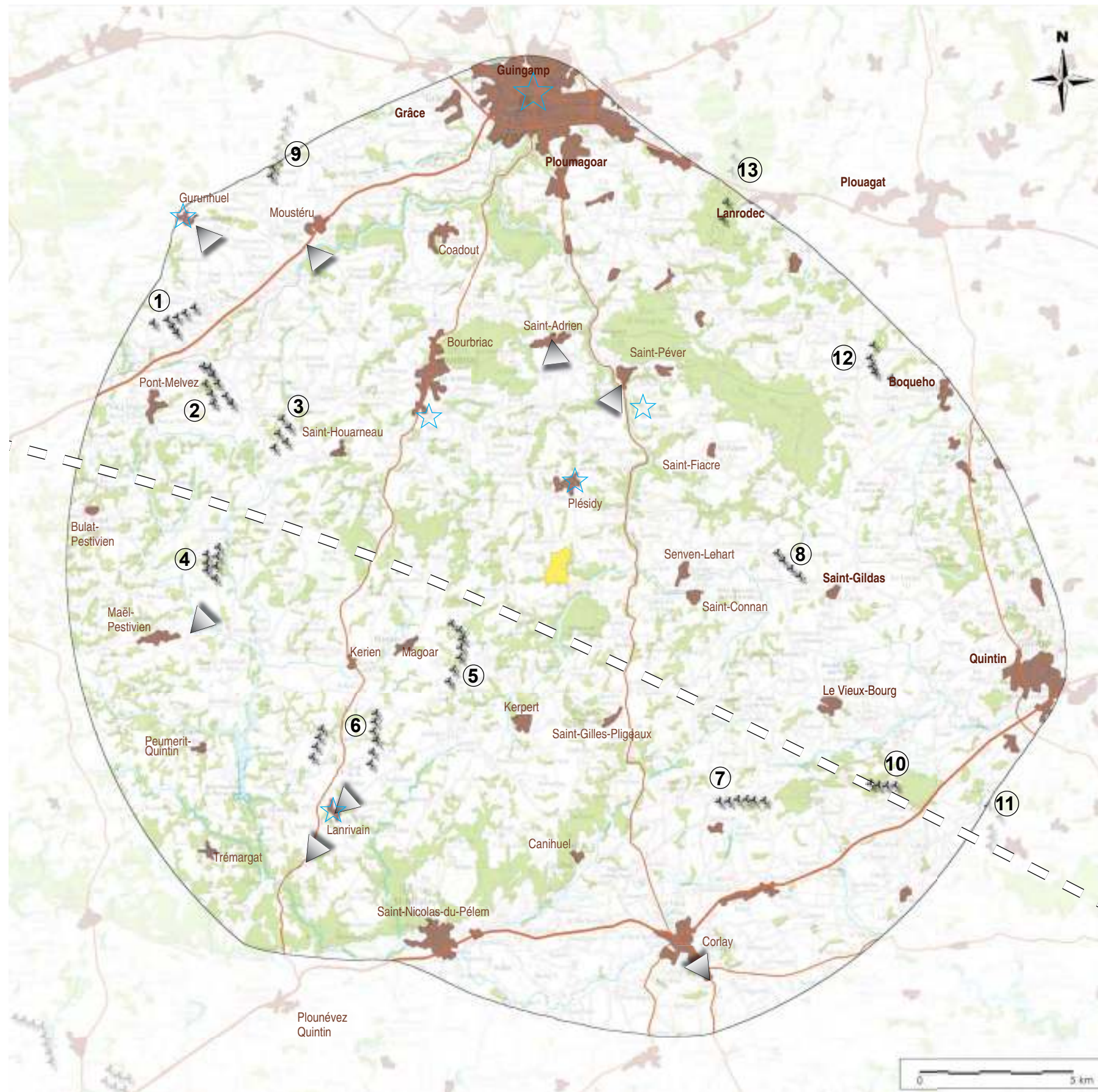
Parc éolien du Saint-Bihy, perçu depuis la RD 790 : effet de fenêtre visuelle



Depuis la RD8 au sud de Lanrivain, le parc de Lanrivain capte l'attention, celui de Coat-Piquet, élément d'arrière-plan, est à peine perceptible.


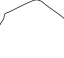
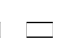






Depuis un point haut de la RD 50, à l'est de Maël Pestivien : 2 parcs éoliens sont présents dans le champ de vision, seul celui en avant-plan focalise le regard



Carte 33 - Parcs éoliens existants et projetés de l'aire d'étude éloignée

Carte 33 - Parcs éoliens existants et projetés de l'aire d'étude éloignée

-  Aire d'implantation potentielle
-  Aire d'étude éloignée
-  Ligne de crête
-  Parcs éoliens en exploitation :
 - 1 - Keranfouler
 - 2 - Le Gollot
 - 3 - Bourbriac
 - 4 - Kerlan
 - 5 - Coat-Piquet
 - 6 - Lanrivain
 - 7 - Haut-Corlay
 - 8 - Saint-Gildas
 - 9 - Penquer 2
 - 10 - Saint-Bihy
 - 11 - Lanfains
-  Parcs éoliens en développement :
 - 12 - Boqueho - Plouagat
 - 13 - Malaunay
-  Bourg-belvédère potentiellement exposés à la vue d'un ou plusieurs parcs éoliens
-  Monuments historiques, potentiellement exposés à la vue d'un ou plusieurs parcs éoliens

SYNTHESE - PARCS EOLIENS DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Les parcs éoliens de l'aire d'étude éloignée - malgré leur nombre - n'occupent que ponctuellement le champ visuel, du fait du degré de fermeture des paysages.

Dès lors qu'ils sont perceptibles, leur logique d'implantation répond à l'orientation nord-sud prédominante des vallées. Le rapport d'échelle entre les silhouettes verticales des machines et le grand-paysage reste équilibré. Les éoliennes attirent le regard sans pour autant remettre en cause la lisibilité du paysage de collines bocagères qui se déploie devant nous.

⇒ L'intervisibilité entre parcs sera étudiée depuis les points de vue présentant une sensibilité paysagère : bourgs-belvédère, monuments historiques et points hauts du réseau viaire identifiés précédemment

3.4 Aire d'étude intermédiaire

3.4.1 Composantes paysagères

Un réseau hydrographique dense à l'origine d'une topographie tourmentée

Sur le plan topographique, l'aire d'étude intermédiaire se situe à cheval sur la dorsale matérialisant la ligne de partage entre les eaux s'écoulant vers la Manche et celles s'écoulant vers l'Océan Atlantique. Deux ondes secondaires toujours orientées est-ouest lui répondent, l'une située entre Plésidy et la zone d'implantation potentielle, l'autre au nord de Plésidy.

Pour autant, il reste difficile de dégager de véritables lignes de force. Les nombreux cours d'eau irriguant le territoire sont en effet à l'origine d'une topographie tourmentée. Les lignes de crête principales orientées est-ouest sont rapidement supplantées par les orientations à tendance nord-sud du réseau hydrographique.

Cette aire d'étude intermédiaire est irriguée par le chevelu dense du Trieux et de ses affluents. L'eau est omniprésente. Les nombreuses fontaines et puits ponctuant le territoire témoignent d'ailleurs de sa présence. Pour autant, on ne la voit que très rarement. Les vallées sont avant tout perceptibles de par le relief qu'elles génèrent. Le cours d'eau se dévoile à peine lors de son franchissement par le réseau routier, malgré une végétation spécifique et la présence de prés humides sur ses rives qui en renforcent quelque peu la lisibilité.

L'étang Neuf ainsi que celui de Saint-Connan, font office d'évènements, bien que très confidentiels. Eten dues d'eau dont l'horizontalité et l'uniformité contrastent avec les paysages environnants, ils agissent comme espaces de respiration visuelle.

A la confluence de deux unités de paysage

L'aire d'étude intermédiaire se situe à la confluence de deux unités de paysage : celle de paysages bocagers fermés, confortés par de nombreux micro-boisements et celle de paysages semi-ouverts, associant un bocage plus lâche à de nombreux boisements.

Ces deux unités restent toutefois proches en terme de perception : territoires ruraux, dominés par l'agriculture, s'organisant sur des reliefs ondulants.

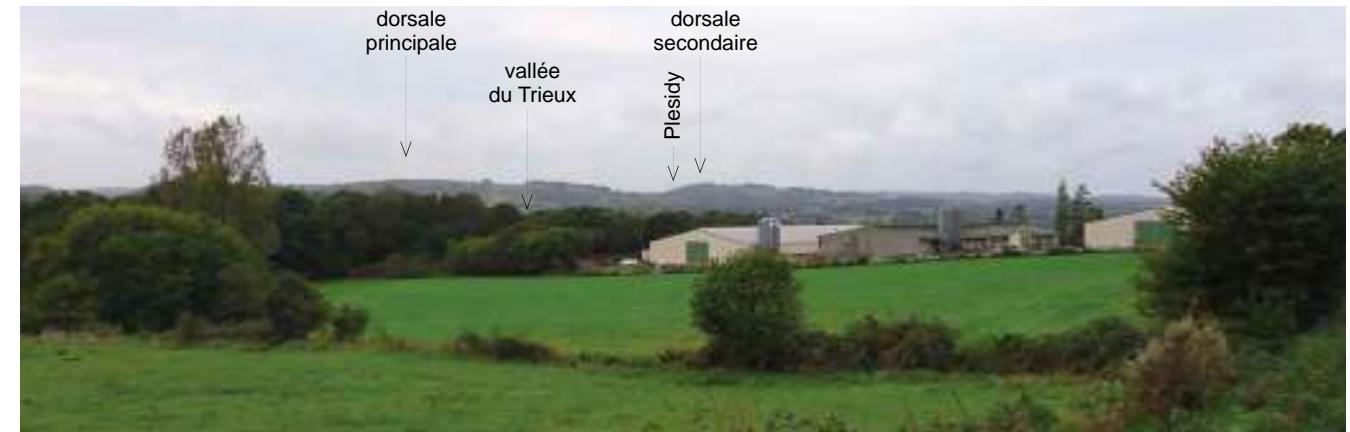
Les paysages de collines bocagères et boisées au relief marqué de la première unité offrent des ambiances fermées, très vertes, dominées par un enchevêtrement de haies et de bois, qui dessinent des parcelles aux formes inégales et irrégulières.

Dans la seconde unité, la densité bocagère et boisée reste importante en fond de vallée et aux abords des zones bâties (bourg ou hameaux). En revanche, elle se distend sur les hauteurs. Les prés et prairies permanentes, prédominantes de l'unité de paysage de bocage dense, laissent ici place aux cultures céréalières, offrant une déclinaison de couleurs, textures et hauteurs de végétation marquant le rythme des saisons.

L'autre évolution notable de perception de ces paysages repose sur la raréfaction des talus plantés de haies bocagères en rive de route, favorisant l'accroche avec le paysage traversé. Les points de vue panoramiques amples restent toutefois localisés.

A cette échelle de perception, les nuances du paysage se dévoilent à nous :

- les silhouettes élancées et les teintes sombres des boisements de résineux accrochent le regard, contrastant avec les formes plus arrondies et les teintes claires des feuillus.
- une végétation aux teintes cendrées (saules) et aux formes moutonnantes souligne certains fonds de vallées.
- des landes se développent ponctuellement sur les points hauts du plateau granitique où les épaisseurs de terre végétale ne permettent pas les cultures. Les blocs rocheux, marqueurs identitaires de ces paysages de centre-bretagne, y affleurent.



Paysage de collines perçu depuis le coteau est du Trieux, au niveau du carrefour RD24/ RD63



Ondulations du relief, parcourues d'une maille bocagère distendue, aux abords de Saint-Connan



Paysages de bocage dense perçus depuis Keffraufredou, point culminant de l'aire d'étude intermédiaire



Vallée du Trieux, offrant tantôt un relief doux, tantôt un profil plus abrupt



Paysages fermés de fond de vallée aux abords de l'Etang-Neuf



Végétation moutonnante, prés humides, peupleraie, signalant la présence du cours d'eau



Ambiance de fond de vallée



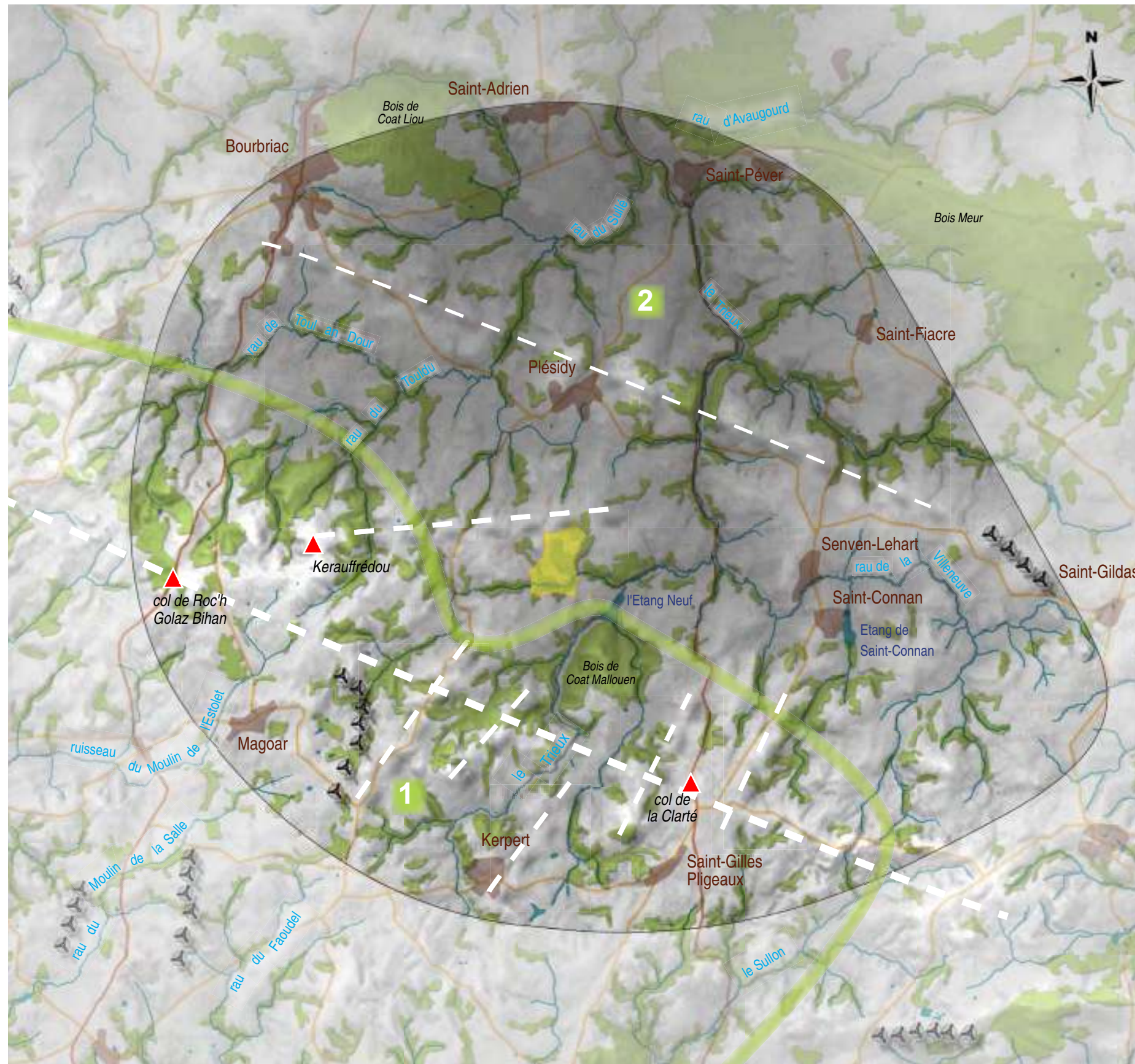
Contraste de silhouettes et de teintes entre les boisements de conifères et de feuillus



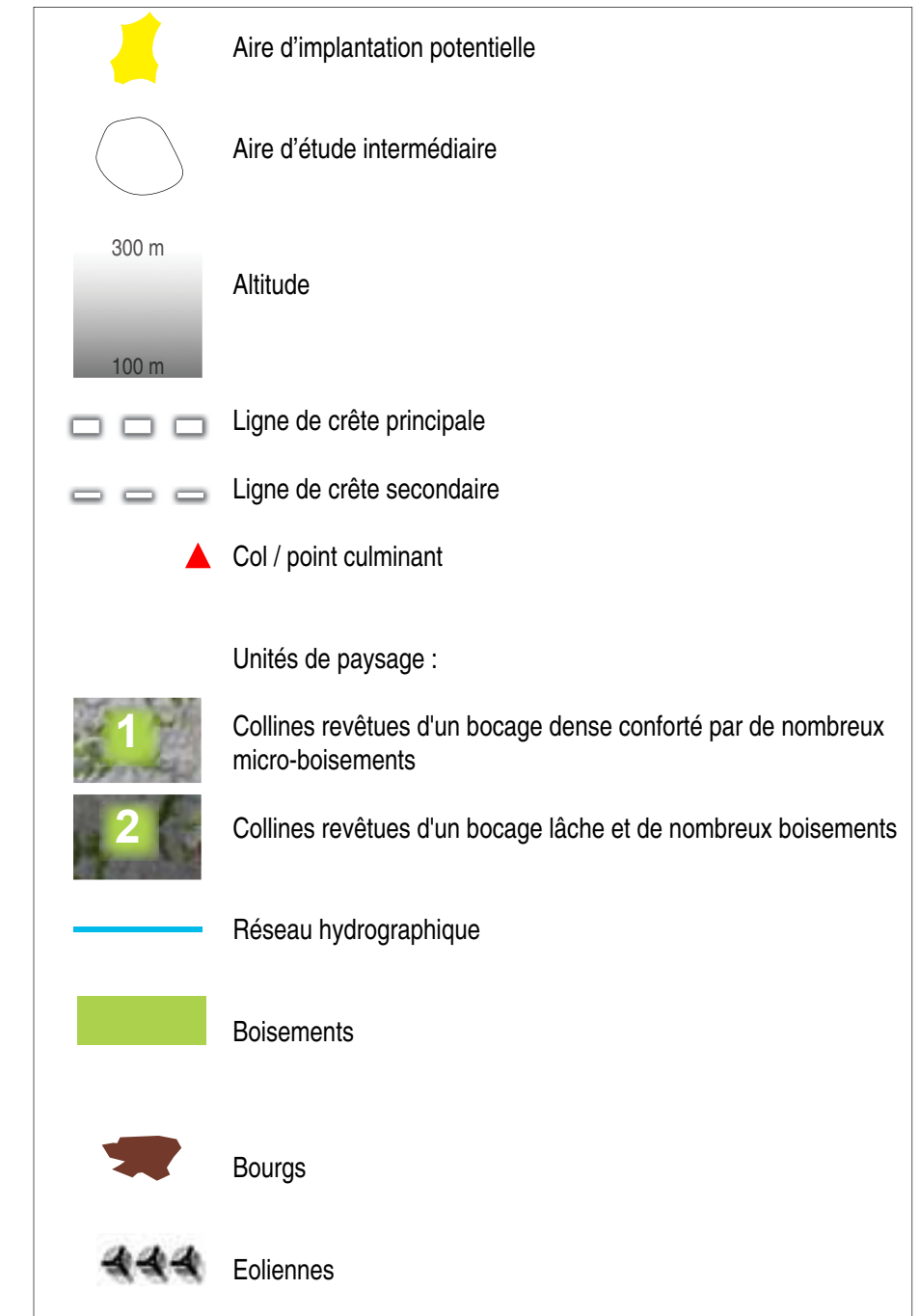
Bois de Coat-Liou



Affleurements rocheux

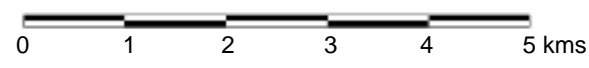


Carte 34 -
Composantes paysagères de l'aire d'étude intermédiaire
(relief / hydrographie / boisements)



SYNTHESE - COMPOSANTES PAYSAGERES DE L'AIRES D'ETUDE INTERMEDIAIRE

Les paysages de cette aire d'étude restent homogènes. Les reliefs ondulants, parcourus d'une maille bocagère plus ou moins dense et ponctués de nombreux boisements n'y offrent que de rares ouvertures visuelles significatives et tendent à un sentiment de perte de repères.



3.4.2 Perceptions depuis les lieux de fréquentation

Maillage de petits bourgs, villages et hameaux intégrés dans environnement bocager

Bourgs, villages, hameaux et fermes isolées composent l'ossature bâtie de cette aire d'étude intermédiaire. Bourbriac, concentrant commerces et services, y fait office de bourg principal.

La typologie originelle des bourgs, parfaitement bien intégrés dans l'environnement bocager ou boisé - qu'ils se situent dans l'une ou l'autre des deux unités paysagères référencées - demeure parfaitement lisible. Quelques extensions pavillonnaires, dont l'insertion dans le paysage se révèle parfois délicate, apparaissent en périphérie sans pour autant remettre en cause la lisibilité du bourg historique.

Plésidy apparaît comme le bourg le plus exposé du fait de sa proximité avec la zone d'implantation potentielle. Il sera abordé plus en détails dans la chapitre suivant 'Aire d'étude rapprochée'.

Les bourgs de **Saint-Adrien** et **Saint-Péver** au Nord de cette aire d'étude, implantés en belvédère sur les vallées du Sullé et du Trieux, s'ouvrent visuellement en direction du projet. La dorsale secondaire s'intercalant entre les bourgs et le projet contribuera à minimiser la portée des vues.

Les bourgs de **Senven-Lehart** et **Saint-Connan**, à l'Est, présentent des ambiances confinées, liées à la densité bâtie ou végétale en présence et à leur implantation dans des replis du relief. Des points de vue panoramiques sur le territoire existent cependant au sortir de ces bourgs, significatifs de par l'effet de contraste généré.

Les autres bourgs, Bourbriac, Saint-Fiacre, Saint-Gilles-Pligeaux, Kerpert et Magoar, localisés sur la périphérie de l'aire d'étude, n'offrent pas de vues significatives vers la zone d'implantation potentielle.

Lieux de fréquentation touristique

Sur le plan touristique, ce territoire apparaît avant tout comme l'**univers des randonneurs**. En témoignent les nombreuses boucles de randonnées (pédestres, cyclables) qui le sillonnent, invitant à découvrir "la richesse du patrimoine de l'Argoat, ce "Pays des Bois, cette terre où les traditions se partagent au quotidien, simples et authentiques, où la culture bretonne résonne dans chaque pierre, chaque arbre, chaque ruisseau"... (extrait du guide du Patrimoine de Bourbriac Communauté).

La **tour de Coat-Liou** (Bourbriac) et le **pôle d'animation et de mémoire de l'Etang-Neuf** (Saint-Connan) constituent les lieux clés de fréquentation touristique de l'aire d'étude.

La tour de Bourbriac offre, depuis son sommet accessible au public, la possibilité d'une vue à 360° sur le territoire. La table d'orientation donne les clés de lecture intéressantes, permettant de s'orienter.

Le site de l'Etang-Neuf apparaît quant à lui comme un lieu très confidentiel, protégé des vues vers le projet éolien. Ouvert à l'été 2012, il accueille dans un environnement boisé, au creux de la vallée du Trieux qui se dilate ici en un étang, un musée consacré à la Résistance contre l'occupant nazi, une école d'initiation à la pêche, un atelier de peinture et une auberge.



Saint-Adrien : panorama depuis le cœur de bourg



et le belvédère de Gwenterezeau



Saint-Péver en promontoire sur la vallée du Trieux : vue panoramique bloquée par la dorsale secondaire



Senven-Lehart : dans un repli du relief et environnement boisé



Vue panoramique depuis les hauteurs de Senven-Lehart



Point de vue panoramique depuis le sommet de la Tour de Coat-Liou (Bourbriac)



Un réseau routier dessinant une trame complexe, présentant quelques points de vue significatifs sur le paysage

Le réseau routier départemental est relativement dense sur l'aire d'étude intermédiaire, dessinant un maillage complexe. Sinueux et épousant les courbes du relief, il s'inscrit parfaitement dans le paysage.

Les RD22 (entre Bourbriac et Plésidy / entre Saint-Gildas et Senven-Lehart), RD4 et RD63 apparaissent comme les plus exposées à la vue du projet éolien.

La RD22 entre Bourbriac et Plésidy, orientée en direction de la zone d'implantation potentielle, bénéficie en effet d'un positionnement favorable sur le relief, associé, sur certaines séquences, à des rives dégagées.

Les RD4, RD63 et RD22 entre Saint-Gildas et Senven-Lehart, proposent quant à elles des vues latérales vers l'Ouest, à la faveur de premiers plans dégagés (vallée du Trieux, absence de haies), qu'il s'agisse de fenêtres cadrées ou de vues panoramiques dévoilant un paysage de collines amples.

Depuis les autres axes routiers, la perception du territoire traversé reste limitée, les spécificités topographiques, haies et boisements présents en rive limitant, filtrant, voire bloquant la plupart du temps les vues. Les perspectives lointaines, repérées sur la carte ci-après, sont permises uniquement à partir de points hauts, pour peu que le premier plan soit dégagé.



Depuis la RD 22 entre Bourbriac et Plésidy : plusieurs points de vue significatifs vers le Sud



Depuis la RD4 : plusieurs ouvertures visuelles, panoramiques ou cadrées, vers l'Ouest



RD22, entre Saint-Gildas et Senven-Lehart, offrant quelques vues panoramiques vers l'Ouest



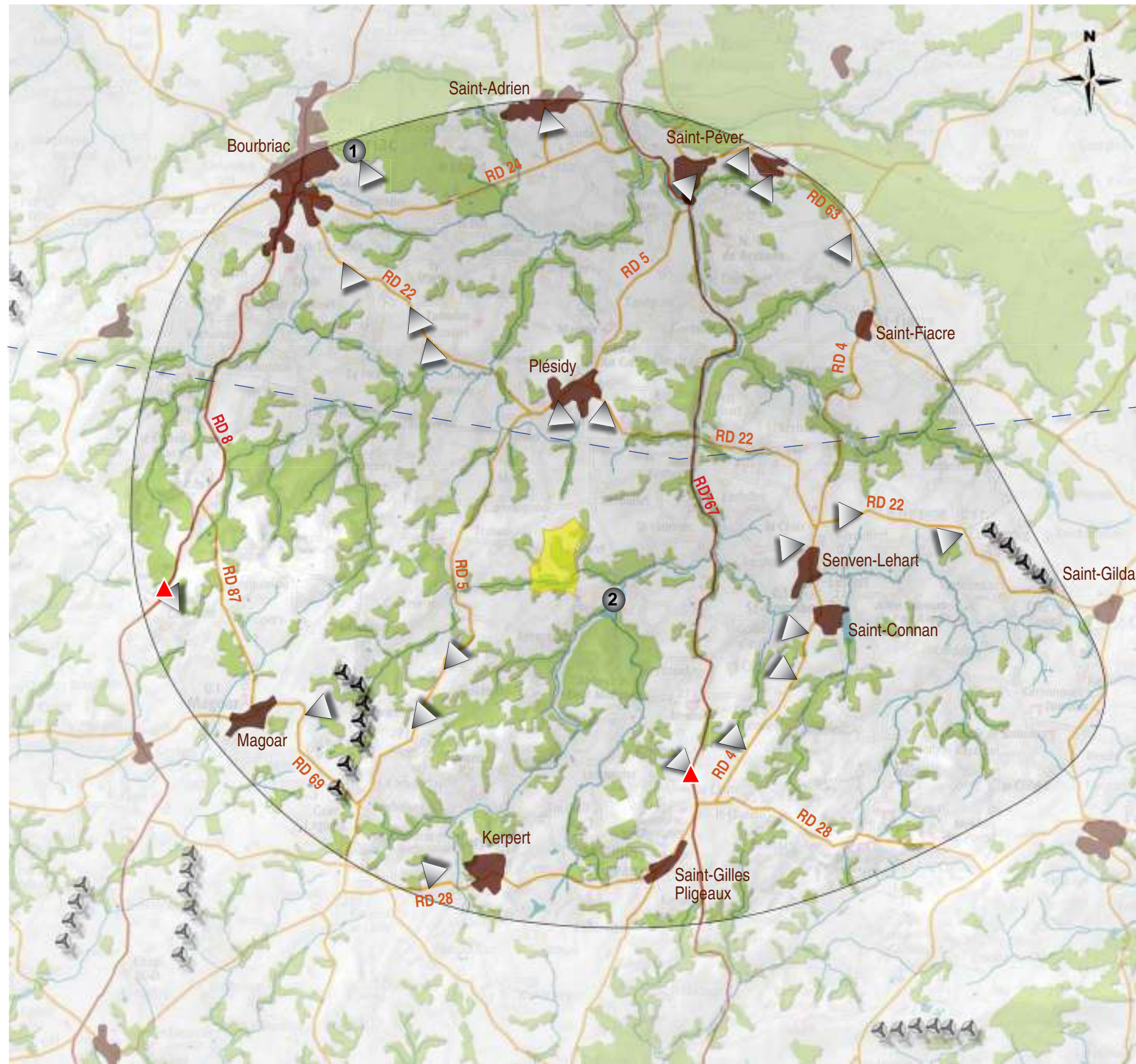
Une vue localisée sur la RD28 à l'Ouest de Kerpert, dévoilant un paysage de collines homogènes



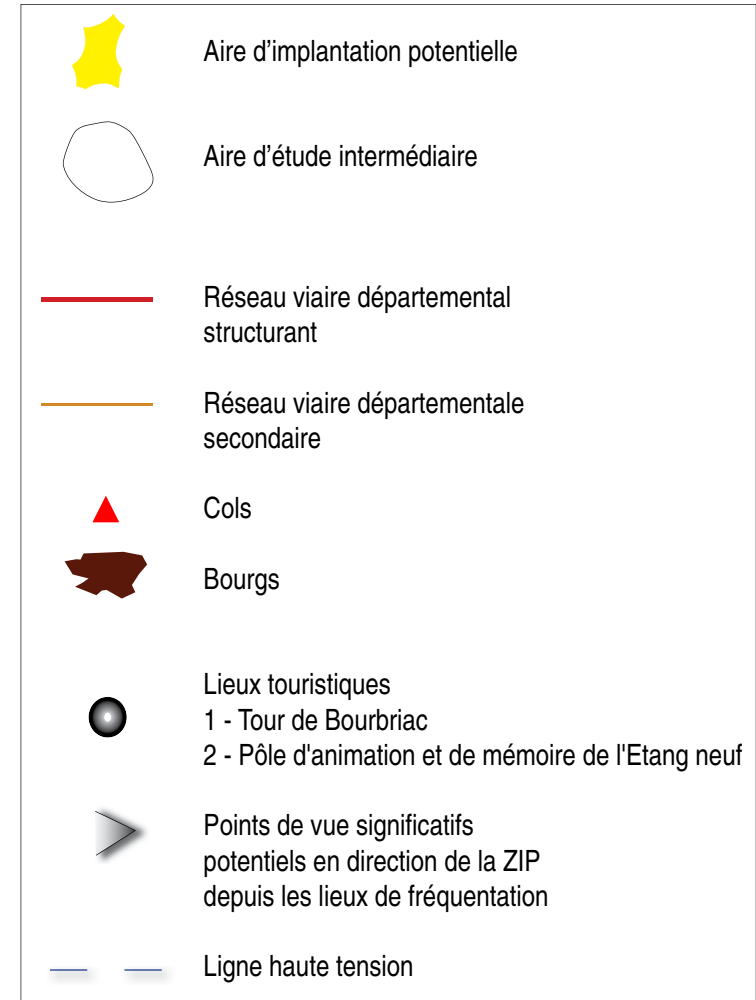
Sur la RD5 : un point de vue panoramique localisé, depuis un point haut de la route



Sur la RD69 à l'Est de Magoar : ouverture visuelle localisée sur un point haut



Carte 35 - Perception depuis les lieux de fréquentation de l'aire d'étude intermédiaire



SYNTHESE - PERCEPTIONS DEPUIS LES LIEUX DE FREQUENTATION DE L'AIRES D'ETUDE INTERMEDIAIRE

Un réseau routier et des petits bourgs s'inscrivant parfaitement dans le paysage définissent cette aire d'étude, procurant assez peu de vues lointaines sur le territoire.

⇒ Des points de vue significatifs sont possibles à la faveur d'un positionnement topographique en point haut et de premiers plans dégagés. Ils dévoilent un paysage de collines bocagères et boisées dont l'homogénéité ne semble pas remise en cause par la présence des parcs éoliens existants. Une sensibilité paysagère s'exprime ainsi depuis :

- les bourgs-belvédère de Saint-Adrien et Saint-Péver
- le bourg de Plésidy, proche de la zone d'implantation potentielle
- les sorties de bourgs de Seven-Lehart et Saint-Connan
- certains tronçons des RD22, RD4 et RD63
- quelques points hauts des RD8 (col de Roc'h golaz Braz), RD69, RD5, RD28



3.4.3 Patrimoine recensé sur l'aire d'étude intermédiaire

Tableau 12

Liste des monuments historiques classés et inscrits de type monumental, sur l'aire d'étude intermédiaire :

- ceux figurant **en bleu** offrent des vues potentielles en direction de la ZIP et seront analysés en détail dans la partie 'Impacts'

- ceux concernant également l'aire d'étude rapprochées (R) seront décrits plus en détail dans le chapitre 3.5.3.

n°	aire d'étude concernée	Commune	
MH classés - de type monumental			
20		Saint-Péver	Chapelle Notre-Dame de Restudo
29		Saint-Gilles-Pligeaux	Chapelle seigneuriale Saint-Laurent
62		Kerpert	Eglise Saint-Pierre et ossuaire
63		Saint-Fiacre	Eglise et ossuaire
69		Bourbriac	Eglise Saint-Briac
70		Magoar	Eglise Saint-Gildas
71		Saint-Gilles Pligeaux	Eglise Saint-Gilles
106		Plésidy	Manoir de Toulgonec
MH inscrits - de type monumental			
0	R	Kerpert	Abbaye de Caot Mallouen
15		Bourbriac	Chapelle de Darnouët
28	R	Plésidy	Chapelle Saint-Yves
108		Bourbriac	Manoir du Lézard
MH classés - de type "petit patrimoine"			
1		Saint-Gildas	Allée couverte du Parc-Kerdic
7		Senven-Lehart	Calvaire
39		Bourbriac	Croix de chemin en granit
55		Bourbriac	Dolmen sous tumulus de Tanouédou
76		Saint-Gilles Pligeaux	Fontaine
112		Le Vieux-Bourg	Menhir christianisé dit Croix de Pasquiou
115	R	Plésidy	Menhir de Caillouan
116		Saint-Gilles Pligeaux	Menhir de Crec'h Ogel
123		Le Vieux-Bourg	Menhir de Pasquiou
124		Le Vieux-Bourg	Menhir de Porzic
MH inscrit - de type "petit patrimoine"			
11	R	Plésidy	Calvaire-fontaine
45	R	Plésidy	Croix du 16ème siècle
48		Saint-Adrien	Croix du cimetière
54		Le Vieux-Bourg	Dolmen de Pasquiou
113		Le Vieux-Bourg	Menhir de Bétudo
118		Saint-Gildas	Menhir de Kernanhouët
139		Saint-Gildas	Tumulus de Kernanhouët



MH 29 et 71 - Eglise et chapelle de Saint-Gilles Pligeaux regroupées en coeur de bourg, s'ouvrant furtivement vers le nord, à la faveur d'une trouée entre le bâti



MH 63 - Eglise de Saint-Fiacre, inscrite dans un environnement bâti fermé



MH 15 - Chapelle du Darnouët, implantée en point bas, dans un environnement boisé et bâti ; présence d'une fenêtre visuelle furtive en direction du sud-ouest



MH 70 - Eglise de Magoar



MH 20 -Ouverture panoramique sur la vallée du Trieux depuis les abords de la chapelle Notre-Dame de Restudo



MH 48 - Croix du cimetière de Saint-Adrien, en position de belvédère sur le grand paysage



MH 7 - Calvaire de Senven-Lehart



MH 39 - Croix en granit, au sud de Bourbriac sur la RD22, paysage s'ouvrant vers le sud-ouest

Concentration, sur la frange est de l'aire d'étude, de menhirs et dolmens implantés à découvert, à flanc de vastes parcelles agricoles au relief érodé, les ondulations du relief contribuant à fermer les vues vers le projet éolien



MH 123 - Menhir de Pasquiou



MH 54 - Dolmen de Pasquiou



MH 112 - Menhir dit Croix de Pasquiou



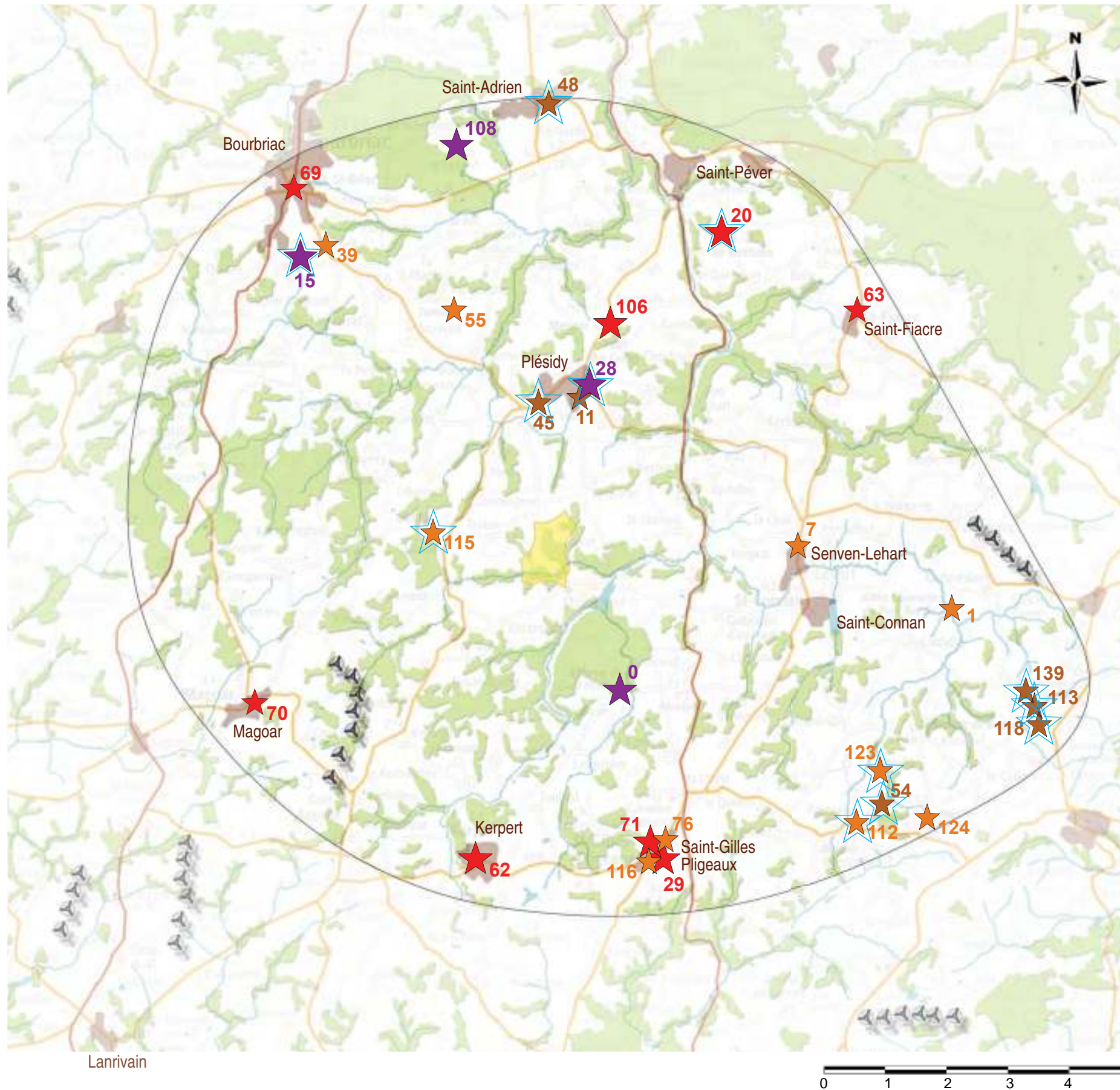
MH 118 - Menhir de Kernanouet



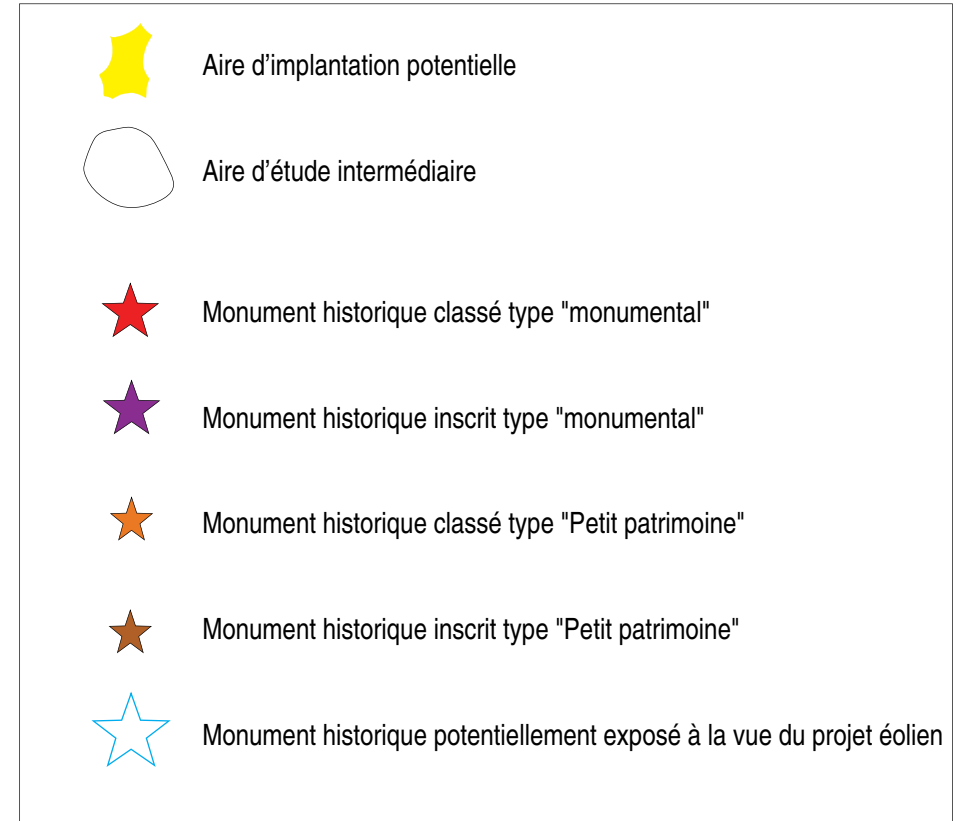
MH 113 - Menhir de Betudo



MH 124 - Menhir de Porzic, dans un environnement boisé



Carte 36 -
Monuments historiques recensés
sur l'aire d'étude intermédiaire



SYNTHESE - PATRIMOINE DE L'AIRES D'ETUDE INTERMEDIAIRE

⇒ Une attention particulière sera portée à la visibilité du projet éolien depuis :

- la Chapelle Notre-Dame de Restudo et la croix du cimetière de Saint-Adrien pour leur implantation en belvédère en regard vers le projet éolien,
- la chapelle Saint-Yves, la croix du 16ème et le menhir de Caillouan sur la commune de Plésidy, à proximité du projet,
- les menhirs et dolmens implantés "à découvert" sur la frange est de cette aire d'étude.

3.4.4 Parcs éoliens de l'aire d'étude intermédiaire

Deux parcs éoliens sont recensés sur l'aire d'étude intermédiaire. Il s'agit :

- du parc de Coat-Piquet implanté à environ 4 km au sud-ouest du parc projeté de Plésidy, sur l'autre versant de la dorsale nord-sud,
- du parc de Saint-Gildas, implanté sur le même versant de la dorsale que celui de Plésidy, à plus de 5 kilomètres.

Les paysages décrits précédemment ne procurant que peu de perceptions lointaines sur le territoire, les parcs éoliens restent de fait discrets. Lorsqu'ils sont perceptibles, la prédominance des paysages de collines bocagères n'est pas remise en cause, le maillage de haies favorisant l'"ancrage" des machines dans le paysage, les reléguant en éléments de second voire d'arrière-plan.



RD 69, les éoliennes du parc de Coat-Piquet s'offrent au regard, la maille bocagère favorisant l'ancrage des machines dans le paysage



Saint-Adrien : éoliennes du parc de Coat-Piquet à peine perceptible à l'horizon, implantées sur le versant opposé de la dorsale



Depuis les hauteurs de Senven-Lehart, les silhouettes verticales des machines du parc éolien de Coat-Piquet émergent de la ligne d'horizon, sans remettre en cause la lecture des lignes horizontales

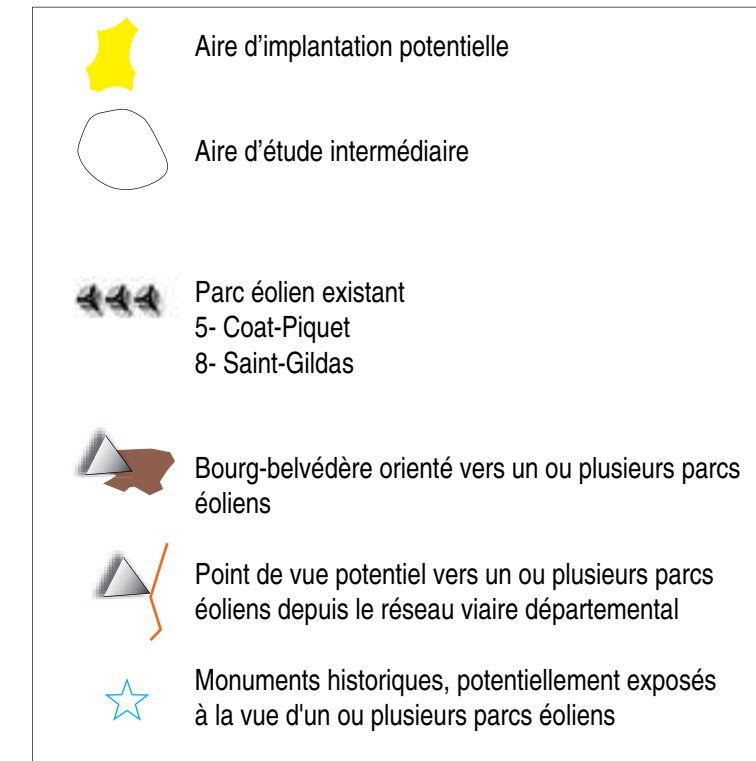


Parc éolien de Saint-Gildas, perçu partiellement depuis la RD22 qui le longe

Fenêtre visuelle dévoilant une éolienne du parc de Saint-Gildas



Carte 37 -
Parcs éoliens existants et projetés
sur l'aire d'étude intermédiaire



SYNTHESE - PARCS EOLIENS DE L'AIRES D'ETUDE INTERMEDIAIRE

⇒ Une attention particulière sera portée à la co-visibilité du parc éolien projeté avec les parcs existants, depuis les points de vue majeurs identifiés sur la carte ci-contre :

- RD 22 en sortie de sud de Bourbriac et au nord de Senven-Lehart
- RD4 dans son tronçon Senven-Lehart/ Saint-Gilles de Pligeaux,
- bourgs de Saint-Adrien et Saint-Pever
- chapelle Notre-Dame de Restudo

Nous veillerons ainsi à ce que :

- le projet de Plésidy s'inscrive en cohérence avec les parcs éoliens limitrophes,
- le rapport d'échelle entre les silhouettes verticales des machines et le paysage de collines bocagères soit respecté.



3.5 Aire d'étude rapprochée

Relief et trame végétale sont les deux facteurs déterminants de perception des éléments du paysage quotidien de cette aire d'étude rapprochée.

Cette dernière se définit par une succession de dorsales, orientées selon une direction est-ouest, matérialisant autant d'ondes parallèles à la ligne de crête principale, entre lesquelles le réseau hydrographique peine à se frayer un passage. L'étang neuf, inscrit à la confluence du Trieux avec l'un de ses affluents fait office d'évènement, en ce sens qu'il donne à lire une vaste étendue d'eau dont l'horizontalité et l'uniformité contrastent avec les paysages environnants.

Le bois de Coat-Mallouen en constitue le boisement majeur, conforté par de nombreux micro-boisements. La maille bocagère, assez lâche sur le secteur, se resserre dans les fonds de vallées et aux abords des hameaux. Les bâtiments d'élevage avicoles et porcins s'y multiplient, marquant les paysages de leurs volumétries allongées souffrant le plus souvent d'un déficit d'intégration paysagère.

3.5.1 Perceptions depuis les lieux habités

Le bourg de Plésidy, le village de l'Étang-Neuf, de nombreux hameaux et fermes isolées composent l'ossature bâtie de cette aire d'étude rapprochée.

Plésidy

Implanté au carrefour des RD5 et RD22, ce bourg apparaît comme un bourg important au regard des autres localités du secteur, accueillant notamment des commerces. Un bâti dense à l'alignement dessine les rues, places et placettes (Place des Tilleuls, monuments aux Morts) du centre ancien, cette densité n'autorisant que de rares fenêtres visuelles vers le sud.

Les nouveaux quartiers pavillonnaires présentent une densité bâtie moindre, ouvrant les vues sur le grand paysage. La portée de ces vues vers le sud doit cependant être relativisée dans la mesure où le maillage bocager et la présence d'une butte s'intercalant entre le bourg et la ZIP contribuent à les minimiser.

L'Étang-Neuf

Ce village, étagé sur le relief, accueille habitat, équipements touristiques (étang, auberge, musée) et d'importants sièges d'exploitation agricole. Le noyau ancien organisé en fond de vallée, à la confluence du Trieux et de l'un de ses affluents sera peu exposé à la vue du projet éolien. Les bâtiments agricoles colonisent les pentes, occupant de vastes emprises à l'interface avec le projet éolien.

Les hameaux en première ceinture autour de la ZIP (500 mètres à 1 kilomètre) se présentent potentiellement comme les plus exposés du fait de leur proximité avec le projet. Des abords bocagers et boisés, une "incrustation" du bâti dans le micro-relief, limitent la plupart du temps les vues directes sur la ZIP. Des vues significatives peuvent cependant exister en entrée/ sortie de hameaux, tel qu'illustré par les photos ci-après.

Les hameaux en seconde ceinture autour de la ZIP (1 à 3 kilomètres)

La vallée du Trieux, les deux dorsales qui se succèdent dans des directions est-ouest et le bois de Coat-Mallouen constituent des éléments structurants du paysage influençant les perceptions depuis ces hameaux de seconde ceinture. Ceux situés sur le versant est de la vallée du Trieux apparaissent comme les plus exposés, bénéficiant d'une implantation en belvédère.

PLESIDY



Bourg de Plésidy, perçu depuis son entrée est, sur la RD22



Bourg de Plésidy, perçu depuis le nord de la zone d'implantation potentielle



Alignements bâtis du centre-bourg fermant les vues



Des fenêtres visuelles très localisées depuis le cœur de bourg



Extensions pavillonnaires de la frange sud du bourg, potentiellement exposées à la vue de la ZIP, maille bocagère réduisant l'impact



L'ETANG-NEUF



Hameau de fond de vallée qui s'étage sur le relief largement boisé



L'étang Neuf : un espace de respiration visuelle, miroir d'eau

LES HAMEAUX DE PREMIERE CEINTURE (500 mètres à 1 kilomètre)



Trolan, dans un repli du terrain : peupleraie et bosquets de chênes, filtrant les vues vers la ZIP.



Le Bothalec : des parcelles agricoles ouvrent la vue vers la ZIP depuis la frange Est du hameau



Keranquere : partie haute du village-rue exposée à la vue du projet



Locmaria : fenêtre visuelle sur la ZIP depuis le chemin d'accès au hameau



Lavancel : vue plongeante sur la ZIP depuis le sommet de la butte s'intercalant entre hameau et projet



Guernognon : relief entre ZIP et hameau limitant les vues directes (photo prise depuis la ZIP)



Kervenou : des vues réduites sur le projet depuis ce hameau situé en contrebas de la ZIP



Kerdanet

LES HAMEAUX DE SECONDE CEINTURE (1 à 3 kilomètres)



Cailouan, intégré dans un environnement boisé, n'offrant pas de vues directes vers la ZIP.



Lou Menguy : des fenêtres visuelles en direction de la ZIP qui ne portent pas loin



Bot an Guen : niché dans la végétation



Galbouan d'en Haut : la frange ouest du hameau offre une vue dégagée vers le site du projet



Kerfellec : hameau perché sur le versant est du Trieux offrant des fenêtres visuelles vers la ZIP située sur le versant opposé



Saint-Yvonnec : de beaux chênes ferment la vue vers le projet en entrée Ouest du hameau en contrebas de la ZIP



Kerlan : hameau en contrebas de la ZIP, dans un environnement boisé dense



Kerhars : village perché en regard vers la ZIP, environnement boisé du hameau limite les vues directes sur le projet

3.5.2 Perceptions depuis le réseau viaire

Trois axes départementaux sillonnent l'aire d'étude rapprochée.

La **RD 767**, axe nord-sud inscrit en fond de vallée du Trieux, n'offre aucune perception du paysage traversé.
 La **RD 5**, axe nord-sud également, ondule sur le relief, proposant des perceptions variées du territoire traversé selon son positionnement topographique : des vues ne portant pas loin en fond de vallée boisée, des vues panoramiques, dans la séquence sud de la traversée de la ZIP (au niveau de Bot an Guen et Coldevennec).
 La **RD22**, au nord de l'aire d'étude rapprochée, n'offre que peu de perceptions du paysage traversé : séquence urbaine dans sa traversée de Plésidy ou inscrite en fond de vallée.

L'aire d'étude rapprochée, inscrite dans l'unité de paysage *valloné-ouvert*, présente une **trame viaire secondaire largement ouverte sur le paysage** avec des routes étroites implantées à niveau des parcelles agricoles et une absence de haies en rive. Les paysages se referment en traversée de hameaux ou de fond de vallée, rythmant ainsi les déplacements à travers cette aire d'étude.

Le fait que le réseau secondaire soit emprunté en majorité par les habitants du lieu conduit toutefois à nuancer ces perceptions. Les habitudes de trajet et la vitesse de déplacement font que le regard reste absorbé par la route.



RD 767 inscrite en fond de vallée du Trieux sur la traversée de l'aire d'étude rapprochée, n'offrant pas de perception du territoire traversé



RD 5, offrant des perceptions contrastées du territoire traversé, avec une ouverture visuelle panoramique au niveau de Coldevennec dévoilant un paysage de collines ponctuées de boisements



Carrefour RD5/ RD22 s'ouvrant vers le sud

Réseau viaire secondaire ouvert sur le paysage traversé aux abords de Kerlan

Réseau viaire secondaire ouvert sur le paysage traversé au niveau de l'accès à Le Guern

Réseau viaire secondaire ouvert sur le paysage traversé entre Guernognon et la ZIP

3.5.3 Patrimoine recensé sur l'aire d'étude rapprochée

Tableau 13

Cinq monuments historiques sont recensés sur l'aire d'étude rapprochée, potentiellement exposés à la vue du projet éolien du fait de leur proximité avec ce dernier.

n°	Commune	
Monuments historiques classés		
115	Plésidy	Menhir de Cailouan
Monuments historiques inscrits		
0	Kerpert	Abbaye de Coatmallouen
11	Plésidy	Calvaire-fontaine
28	Plésidy	Chapelle Saint-Yves
45	Plésidy	Croix du 16ème



MH 28 - Chapelle Saint-Yves : un environnement bâti et arboré ferme les vues vers la ZIP



MH 45 - Croix du 16ème de Plésidy : située sur la route de Bourbriac, elle est difficilement perceptible, accolée à une maison d'habitation, légèrement en retrait de la route départementale. Une ouverture visuelle en direction de la ZIP se dessine, lorsque l'observateur se positionne au pied du monument.



MH 11 - Fontaine Saint-Pierre de Plésidy, inscrite en point bas, dans un environnement bâti



MH 0 - Abbaye de Coat-Mallouen : fondée en 1142 par des cisterciens, elle s'inscrit dans un environnement boisé (bois de Coat-Mallouen) qui ferme les vues vers le projet éolien.



MH 115 - Menhir de Cailouan : datant du Néolithique, ce menhir d'une hauteur de 7,40 mètres, se dresse dans un pré entouré de haies bocagères au voisinage d'une source qu'il contribuerait peut-être, à l'origine, à sacraliser. La légende prétend qu'il sépare les sépultures d'un chef gaulois et d'un général romain. Particulièrement haut, il est considéré comme l'un des plus remarquables mégalithes bretons. L'environnement bocager constitue un facteur limitant les vues vers le projet éolien.

Plusieurs éléments remarquables du patrimoine bâti participent également à l'identité des lieux.

Tableau 13 bis

Éléments remarquables du patrimoine bâti de l'aire d'étude rapprochée

n°	Commune	
(a)	Kerpert	Chapelle du Logo
(b)	Plésidy	Chapelle Saint-Michel de Médic
(c)	Plésidy	Calvaire Saint-Yves
(d)	Plésidy	Manoir de Trolan

Les deux chapelles seront les plus exposées à la vue du projet éolien ; celle du Logo pour son implantation à proximité immédiate de la ZIP, celle de Saint-Michel du Médic pour son implantation en belvédère en regard vers le site d'accueil du projet.



(a) -
Chapelle du Logo, au contact direct de la ZIP



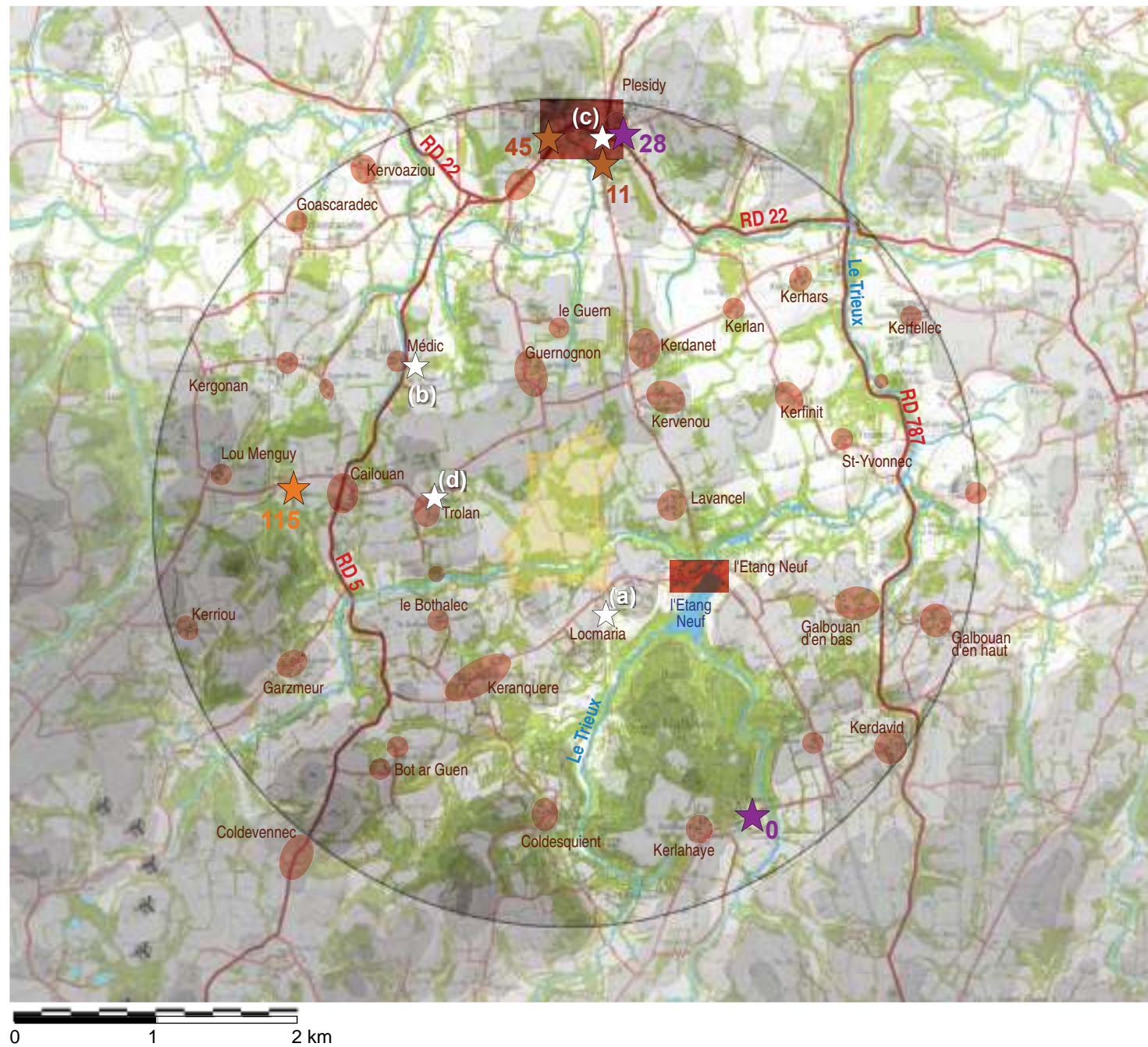
(b) -
Chapelle Saint-Michel du Médic en regard vers la ZIP



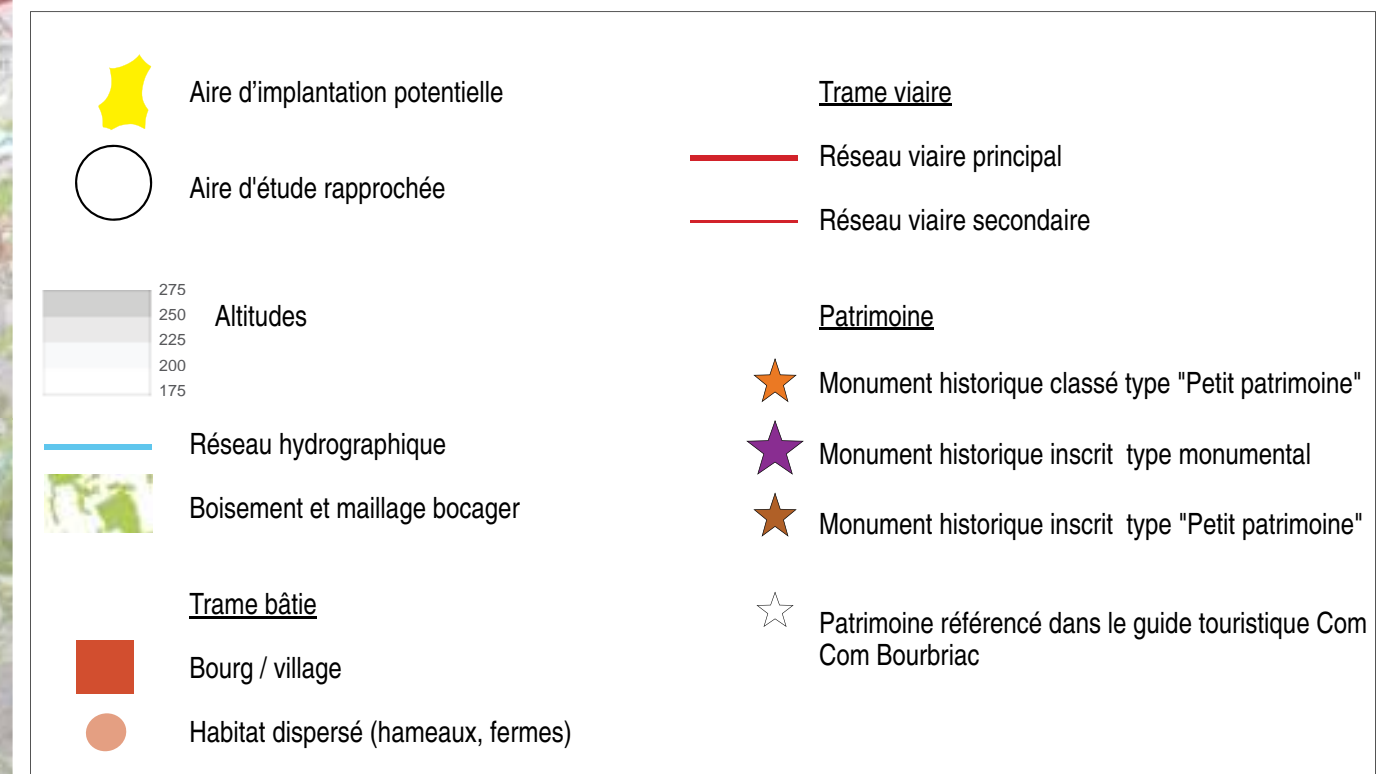
(c) -
Calvaire Saint-Yves flanqué de ses deux marronniers, faisant face à la chapelle du même nom, dans le bourg de Plésidy



(d) -
Manoir de Trolan implanté dans un environnement boisé, au contact de la ZIP



Carte 38 -
Structures paysagères, composantes viaires et bâties, patrimoine
de l'aire d'étude rapprochée



SYNTHESE - PERCEPTIONS DEPUIS LES LIEUX DE FREQUENTATION ET LE PATRIMOINE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE

- ⇒ Une attention particulière sera portée à l'étude des vues sur le parc éolien depuis les lieux habités :
- la frange sud du bourg de Plesidy sera ainsi potentiellement exposée à la vue du projet ; la densité bâtie, la maille bocagère enserrant le bourg et la présence d'une butte entre ce dernier et la ZIP contribueront toutefois à réduire fortement ces vues.
 - les secteurs habités et touristiques de L'Etang-Neuf présentent une faible sensibilité paysagère du fait de leur implantation en contrebas du projet dans un environnement boisé. Les imposants bâtiments agricoles constituent par ailleurs des écrans visuels.
 - les hameaux sont majoritairement situés dans des replis du terrain et intégrés dans une maille bocagère ou boisée limitant de fait les vues vers la ZIP. En revanche, dès lors que l'on sort du hameau, la ZIP s'expose au regard.
- ⇒ Une attention particulière sera également portée à l'étude des vues depuis les monuments historiques : Menhir de Caillouan, Chapelle Saint-Yves, calvaire-fontaine, croix du 16ème et Abbaye de Coatmallouen.

3.6 Zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle - d'accueil des éoliennes - correspond au périmètre d'exclusion de 500 mètres autour des premières habitations.
De forme allongée, elle s'étend sur environ un kilomètre dans le sens nord-sud, pour une largeur de 500 à 600 mètres.

Topographie dictée par le réseau hydrographique

La zone d'implantation potentielle s'inscrit dans un vallon irrigué par un affluent du Trieux, s'écoulant d'est en ouest. Plusieurs petits ruisseaux alimentent ce dernier, redécoupant les versants sur des directions nord-sud. Le relief dans l'ensemble assez doux et érodé, s'accroît à l'approche du cours d'eau et au nord-ouest de la ZIP. Les altitudes varient de 180 à 240 mètres.

Composition paysagère alternant boisements et larges clairières agricoles

Différentes typologies de boisements se côtoient sur la ZIP, conférant de l'"épaisseur" au paysage :

- végétation endémique sur les hauteurs : hêtres, chênes, frênes, noisetiers, châtaigniers, charmes,...
- végétation de fond de vallée, dominée par les formes moutonnantes des saules,
- boisements d'exploitation de résineux : pins et "sapinières".

Quelques belles haies de chênes complètent l'ossature arborée du lieu.

De grandes parcelles agricoles prennent place entre ces boisements, dessinant de larges clairières.

La plus importante d'entre elles se développe de part et d'autre du chemin d'exploitation agricole qui dessert la partie centrale de la ZIP. Elle accueille des grandes cultures : prairies, céréales et maïs.

La seconde se situe plus au nord, accessible par un chemin d'exploitation agricole. Sa partie haute (nord) est cultivée, alors que la partie basse où le rocher affleure accueille un pré permanent.

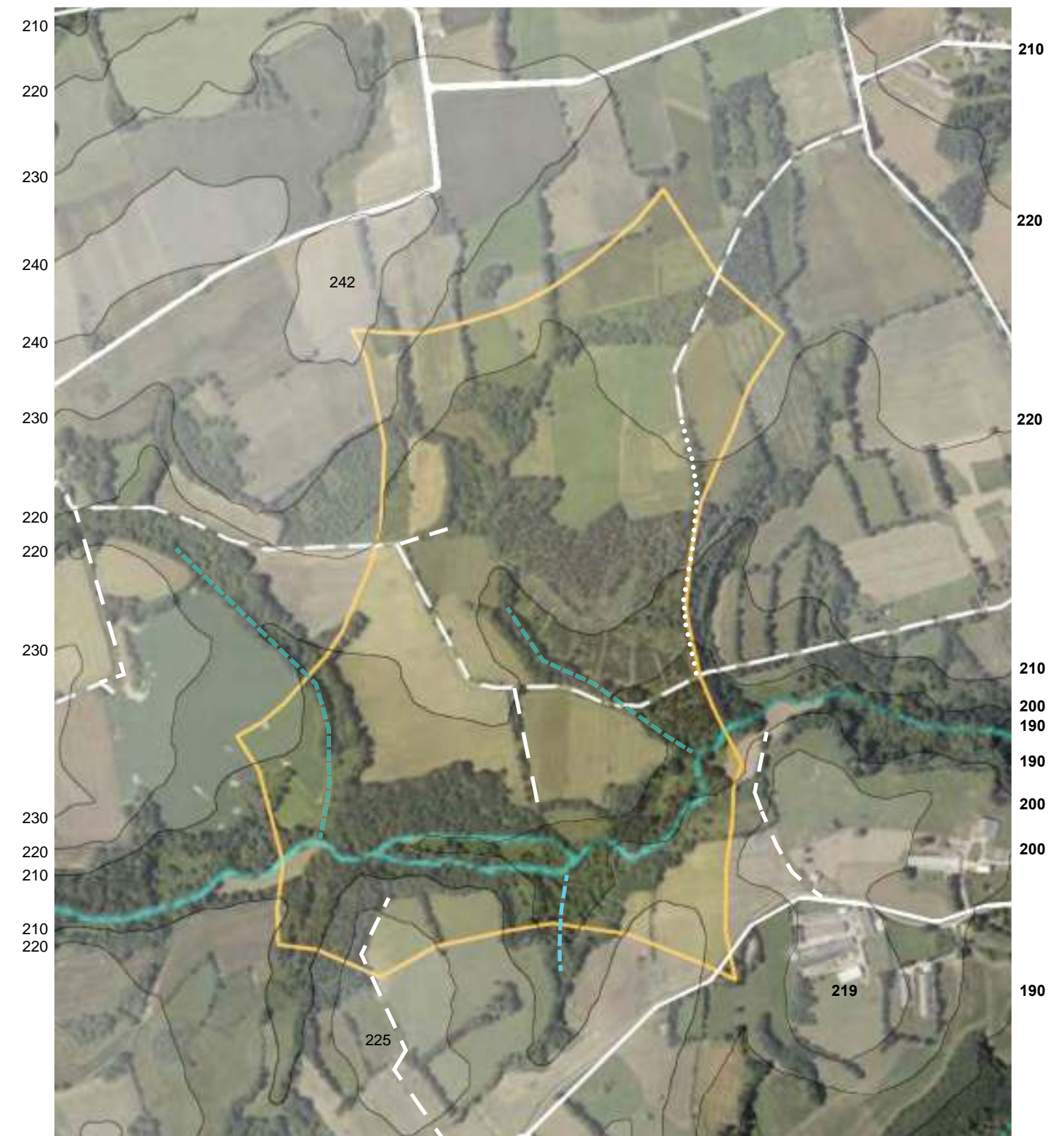
Contrastes entre paysages agricoles et paysages "pittoresques" des fonds de vallées et chemins creux

Les paysages, plus confidentiels, de fond de vallée ou de chemins creux participent également de l'identité de la ZIP. Apparaissant comme des lieux préservés, ils donnent à lire des ambiances représentatives des paysages du cœur Bretagne.

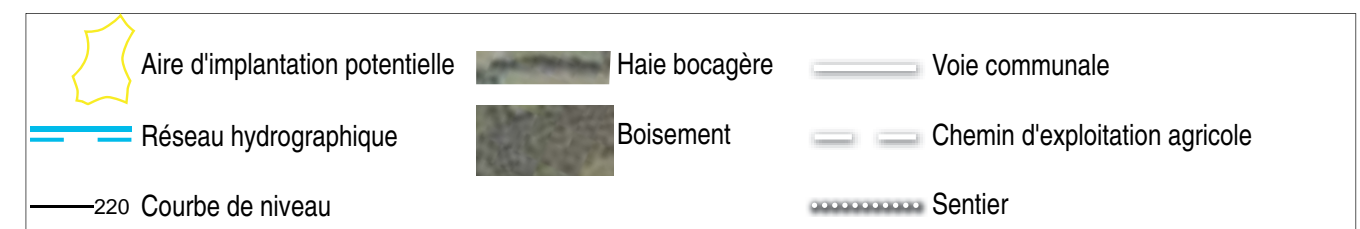
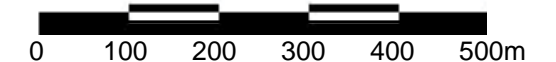
Desserte du site

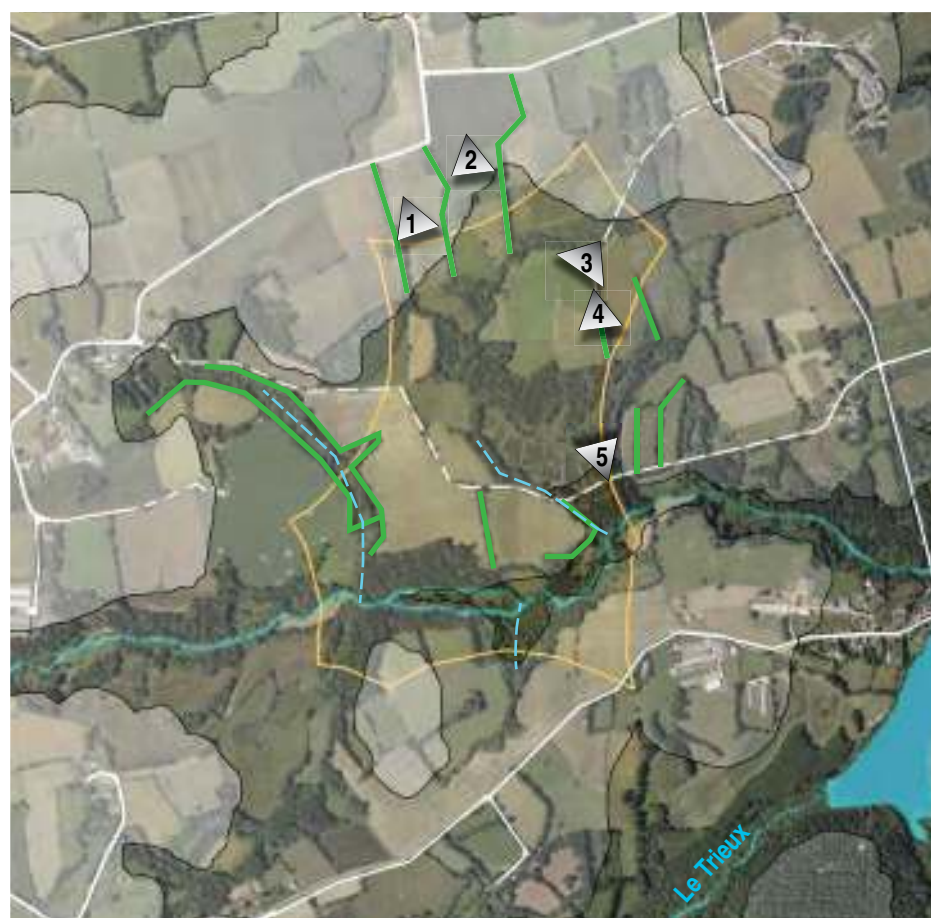
La ZIP est essentiellement fréquentée par les exploitants agricoles et, à un degré moindre, par les randonneurs. La desserte du site s'opère par des chemins d'exploitation agricole se greffant sur la voirie communale périphérique.

Un de ces chemins traverse le site d'est en Ouest dans sa partie centrale, épousant les courbes du relief, tantôt dans des ambiances ouvertes (clairière), tantôt dans ambiances fermées.



Carte 39 - Zone d'implantation potentielle





Carte 40 - Localisation photos ZIP SECTEUR NORD



1-
Parcelle en lanière délimitée par de belles haies bocagères, présentant un relief prononcé.
Présence d'affleurements rocheux en point haut



2 -
Parcelle en lanière délimitée par de belles haies bocagères, présentant un relief doux ;
bosquet de saules et joncs en colonisent une partie plus humide.



3-
Vaste clairière accueillant prairies et cultures céréalières.
En partie basse, la roche affleurante la rend impropre à toute culture.



4-
Chemin creux faisant office de sentier de randonnée, connectant les 2 chemins de desserte agricole et proposant des ambiances intimistes, sous couvert végétal.



5-



Carte 41 - Localisation photos ZIP PARTIE CENTRALE



6- A l'entrée ouest de la ZIP, le paysage s'ouvre...



7- ... sur une vaste parcelle agricole entourée de haies ou boisements, générant un effet clairière



8- Clairière de taille plus réduite s'étirant à l'est du chemin de desserte



9- Chemin d'exploitation agricole amorçant sa descente vers le vallon, dans une ambiance boisée



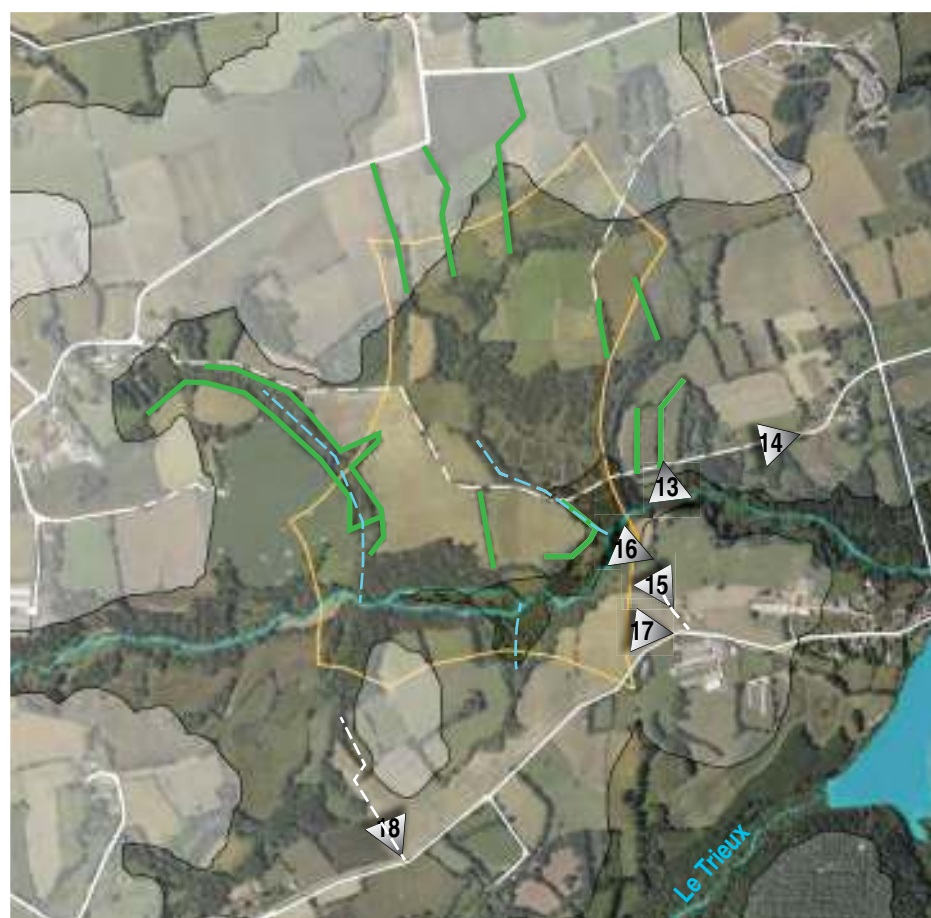
10- Ambiance boisée associant feuillus et résineux en limite Est de la ZIP



11- Boisement de pins, avec une strate basse composée de fougères



12- Jeune sapinière prenant place dans une parcelle bocagère



Carte 42- Localisation photos ZIP VALLON ET SECTEUR SUD



13- Fond de vallon au relief doux, accueillant une végétation aux formes moutonnantes



14- Perspective vers la ZIP depuis le chemin de desserte est



15- Chemin d'accès au pré de fond de vallée : une ambiance pittoresque de chemin creux, balisé par des blocs rocheux



16- Pré humide de fond de vallée, végétation aux formes moutonnantes accompagnant le cours d'eau

SYNTHESE - ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

- ⇒ Le parti d'implantation s'attachera à respecter les ambiances identitaires du site :
- celles des clairières, en adossant si possible les machines aux fronts boisés
 - celles, plus confidentielles des fonds de vallée et chemin creux.
- Il s'agira également de :
- composer avec les subtilités du relief,
 - privilégier une implantation des machines à proximité des chemins existants.



17- Parcelles agricoles se déroulant le long de la route ; en second plan, cordon de végétation moutonnante accompagnant le cours d'eau ; en arrière-plan, sapinières du versant opposé



18-

3.7 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL ET PRECONISATIONS D'IMPLANTATION

3.7.1 Synthèse

Le territoire d'accueil du projet éolien de Plésidy s'illustre par une relative homogénéité sur l'ensemble des quatre aires d'étude éloignée, intermédiaire, rapprochée et immédiate, malgré des variations dans sa densité de couverture bocagère et boisée. Ses principaux traits de caractère sont résumés ci-après, ainsi que les sensibilités paysagères en résultant.

1. Cette aire résolument rurale, située en Centre-Bretagne sur les contreforts des Monts d'Arrée - si elle n'apparaît pas comme aussi emblématique que les littoraux bretons- bénéficie pour autant d'un véritable intérêt de la part des amoureux de nature à la recherche d'authenticité. Ce territoire qui ne se laisse pas découvrir facilement, apparaît comme une **terre de traditions où la pression urbaine se fait peu ressentir**.
 - Des paysages relativement homogènes, dont l'amplitude permet l'accueil de parcs éoliens sans que leur lisibilité soit remise en cause.
 - Le parti d'implantation veillera à ne pas brouiller davantage ces paysages au relief complexe et au parcellaire de forme et de taille hétérogènes. Un positionnement altimétrique approchant pour l'ensemble des machines sera par ailleurs privilégié.
2. Le paysage en présence s'apparente à un **paysage de collines, revêtues d'un enchevêtrement de haies et boisements plus ou moins dense selon les secteurs**. Les nombreuses vallées irriguant le territoire sont à l'origine d'une **topographie tourmentée**. La ligne de crête Est-Ouest matérialisant le partage des eaux entre Atlantique et Manche, avec sa succession de sommets avoisinant les 300 mètres, n'apparaît pas comme réellement structurante, rapidement supplantée par les orientations à tendance Nord-Sud du réseau hydrographique.
 - Pour l'aire d'étude éloignée, les influences du projet devront ainsi être évaluées depuis les bourgs-belvédère de Gurunhuel, Moustéru, Lanrivain et Corlay orientés vers la ZIP, ainsi que depuis les points hauts et dégagés des RD787 et RD8.
 - Pour l'aire d'étude intermédiaire, les influences seront évaluées depuis les bourgs-belvédère de Saint-Adrien et Saint-Péver, depuis les sorties de bourgs de Senven-Lehart et Saint-Connan, depuis certains tronçons exposés des RD22, RD4 et RD63 et quelques points hauts des RD8 (col de Roc'h Golaz Braz), RD69, RD5 et RD28. Depuis ces points de vue significatifs recensés, nous veillerons à ce que la prédominance du paysage de collines bocagères ne soit pas remis en cause par la présence du projet éolien.
 - Pour l'aire d'étude immédiate, les influences seront évaluées depuis :
 - le bourg de Plésidy et le village de l'Etang-Neuf, les deux localités majeures,
 - les hameaux riverains de la ZIP, pour éviter tout effet d'écrasement visuel.
3. Les ondulations du relief, la couverture bocagère et boisée génèrent un continu jeu d'ouverture/ fermeture rendant délicate la perception du paysage à grande échelle et provoquant un sentiment de perte de repère. **L'horizon ne s'y révèle que rarement, limitant de fait la sensibilité paysagère du territoire d'accueil du projet éolien**. Les bourgs, hameaux ainsi que le réseau routier ne s'ouvrent que ponctuellement sur leur environnement, à la faveur de premiers plans dégagés et d'un positionnement topographique favorable.
 - Le parti d'implantation veillera à ne pas remettre en cause l'équilibre de ces paysages qui se dévoilent occasionnellement, notamment dans le cas d'intervisibilité entre parcs.
 - A l'échelle du paysage proche, une attention particulière sera portée à la qualité des premiers plans, estompant la présence des turbines, réduisant l'effet d'écrasement.
 - Une implantation à proximité des voies et chemins existants sera privilégiée, de manière à réduire l'impact lié à la construction de nouvelles voies.

4. Le territoire d'étude se définit comme un **territoire marqué par l'éolien** avec 11 parcs recensés sur un rayon de 16 kilomètres. Malgré ce nombre important, force est de constater qu'ils n'occupent que ponctuellement le champ visuel du fait du degré de fermeture des paysages. Dès lors qu'ils sont perceptibles, ils attirent le regard sans pour autant remettre en cause la lisibilité et l'homogénéité du paysage de collines qui se déploie devant nous dans des vues panoramiques. Le rapport d'échelle entre les silhouettes verticales des turbines et le grand-paysage reste équilibré du fait notamment des dénivelés des vallées. Le maillage de haies et boisements présent la plupart du temps en premier-plan capte le regard, reléguant les éoliennes en éléments de second voire d'arrière-plan. Il favorise par ailleurs l'"ancrage" des machines dans le paysage. Parmi ces 10 parcs recensés, seulement deux sont présents dans l'aire d'étude intermédiaire - le plus proche, celui de Coat-Piquet se situant sur le versant opposé de la dorsale par rapport au projet de Plésidy - et aucun dans l'aire d'étude rapprochée, ce qui limite de fait les enjeux liés à la co-visibilité entre parcs.

5. Un peu plus d'une centaine de monuments historiques sont recensés sur l'aire d'étude, implantés pour la grande majorité dans un environnement végétal et bâti limitant les vues lointaines. Quelques-uns d'entre-eux font office d'exception, potentiellement exposés à la vue du projet. Sont concernés :
 - pour l'aire d'étude éloignée : les églises de Gurunhuel et Lanrivain,
 - pour l'aire d'étude intermédiaire : la chapelle Notre-Dame de Restudo sur la commune de Saint-Péver et la croix du cimetière de Saint-Adrien
 - pour l'aire d'étude rapprochée : la chapelle Saint-Yves, le menhir de Caillouan et la croix du 16ème, sur la commune de Plésidy.

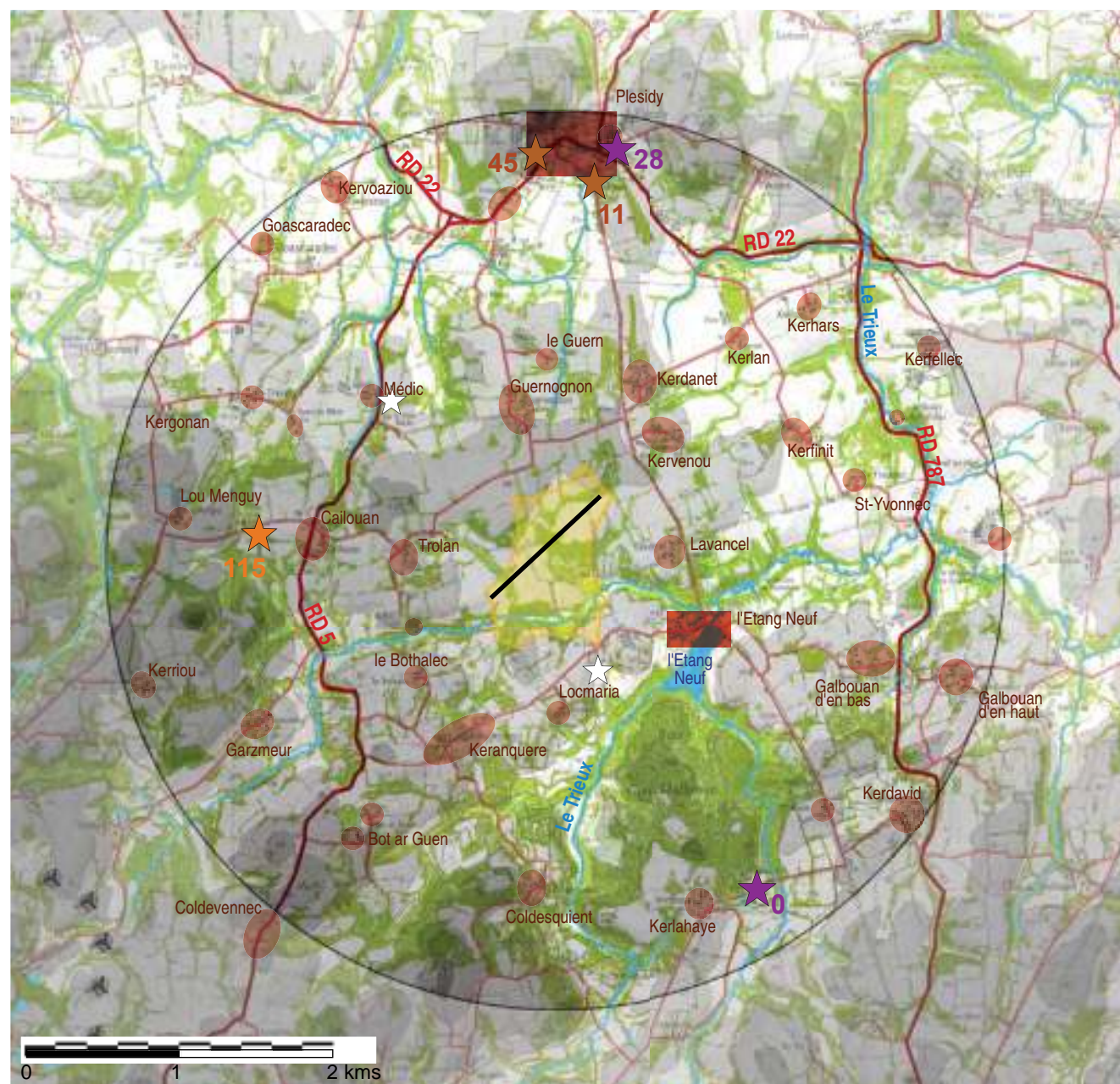
Les influences du projet seront également analysées depuis les éléments de patrimoine référencés dans le guide "Patrimoine" de Bourbriac Communauté. Sont concernées les chapelles de Médic et du Logo.

3.7.2 Préconisations d'implantation

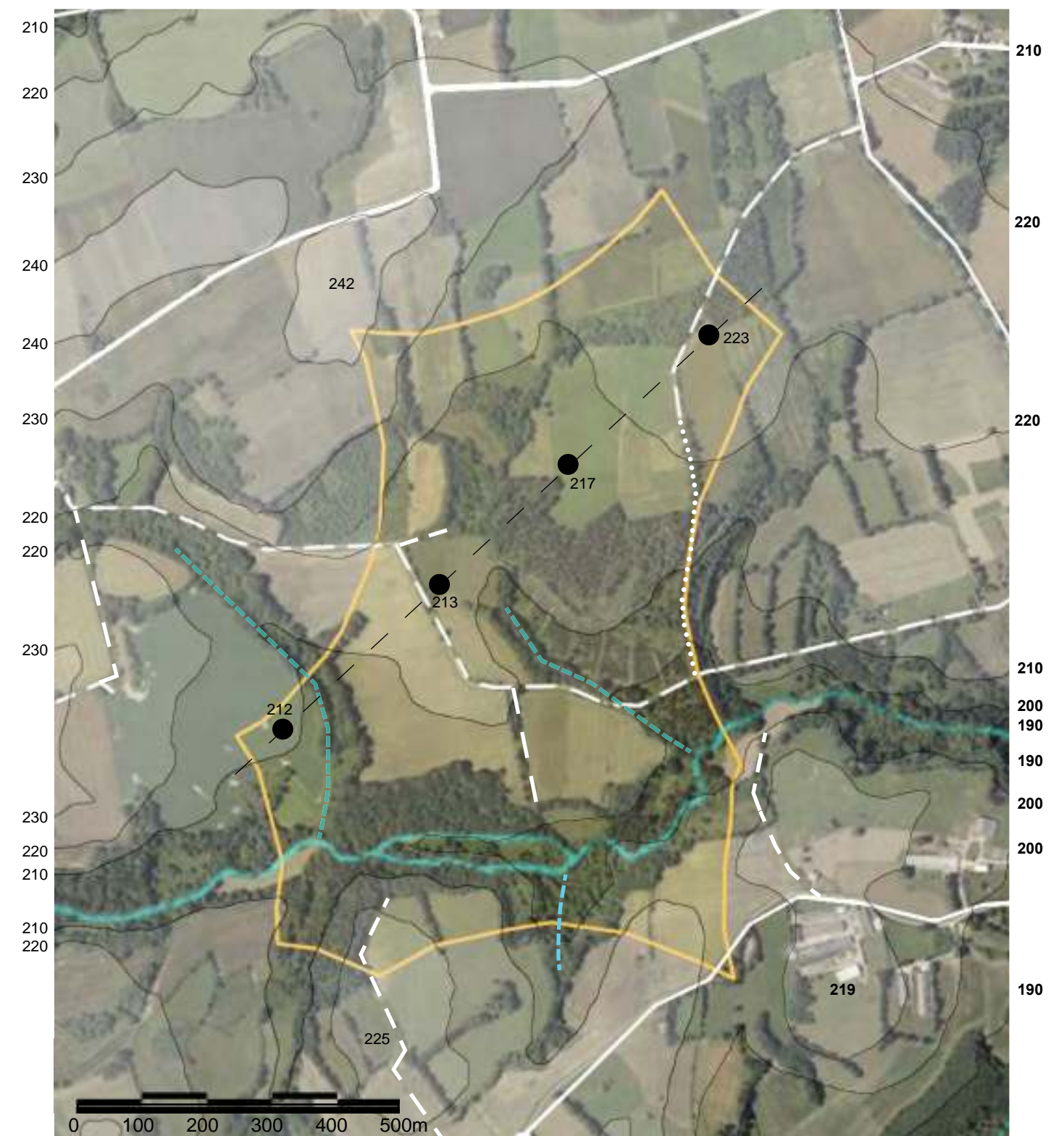
Au regard de cette synthèse, il ne ressort pas véritablement de ligne directrice dans ces paysages complexes, sur laquelle appuyer le parti d'implantation des éoliennes. Selon le point de vue et l'échelle de perception, prédominant en effet différentes logiques de composition.

Les deux hypothèses d'implantation présentées ci-après chercheront toutefois à exploiter la plus grande largeur de la ZIP, afin d'offrir, en vue lointaine la perception d'un parc s'étirant sur la ligne d'horizon.

La **première hypothèse** propose une implantation en ligne sur le flanc de la dorsale secondaire située entre le bourg de Plésidy et la ZIP. Les éoliennes, au nombre de 4, se positionnent sur les points hauts, respectant des intervalles réguliers et s'élevant doucement, sans à coups, sur le relief. Elles s'adossent systématiquement sur les lisières boisées afin de ne pas brouiller la perception des clairières.



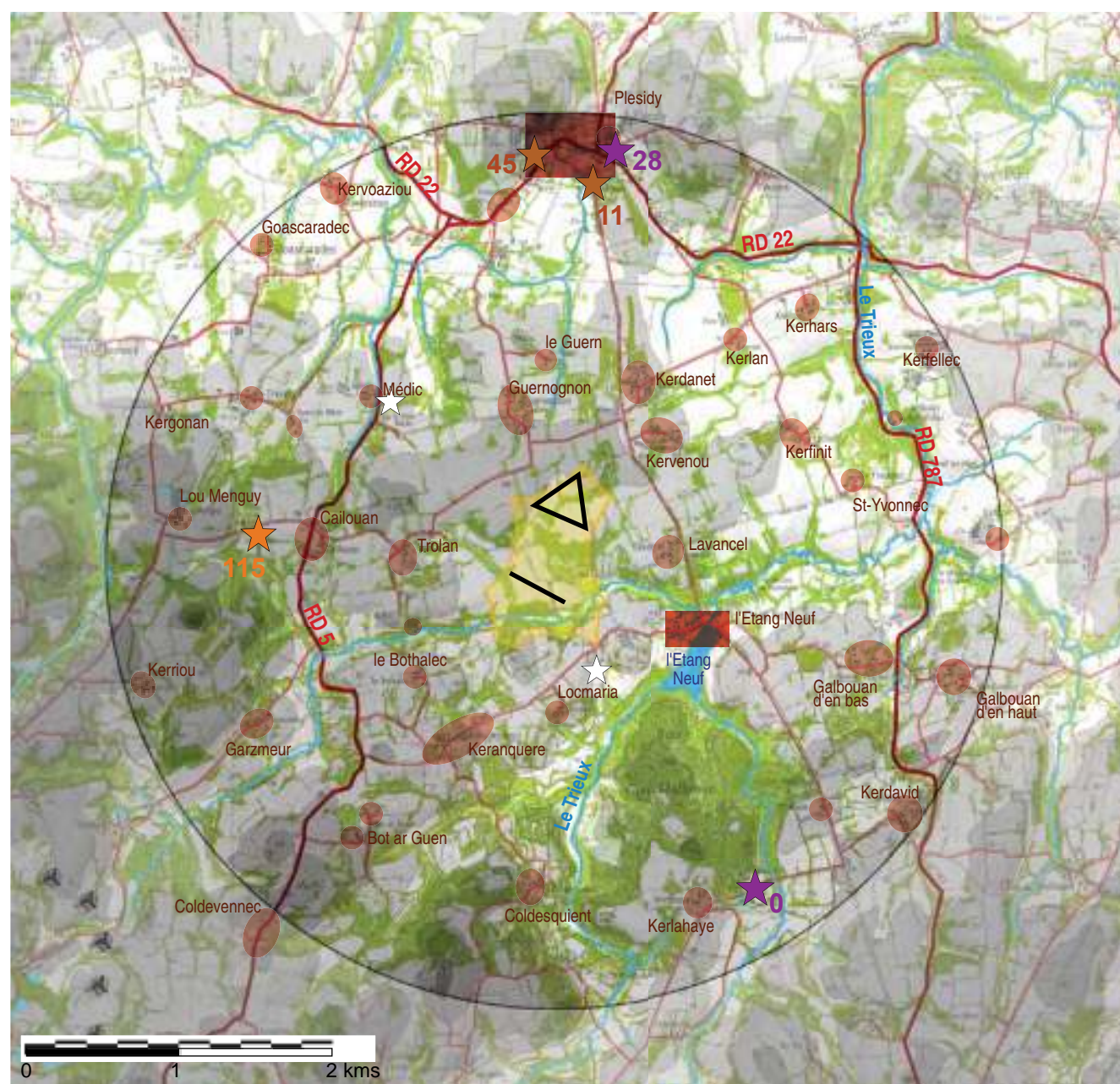
Carte 43- Hypothèse d'implantation n°1 - Aire étude rapprochée



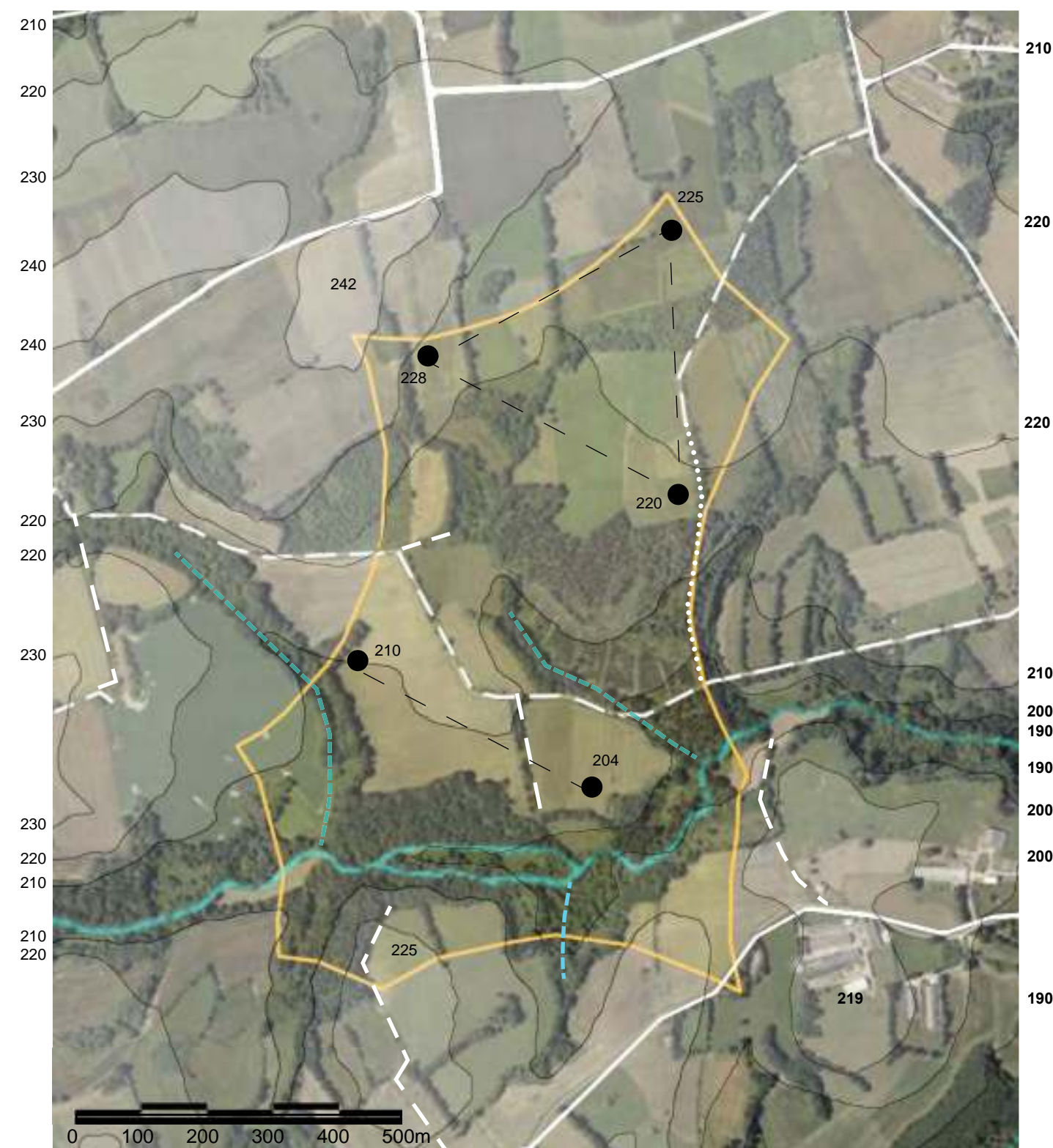
Carte 44 - Hypothèse d'implantation n°1 - ZIP

La **seconde hypothèse d'implantation** porte le nombre d'éoliennes à 5. Ces dernières s'organisent en deux lignes en appui sur les masses boisées qui structurent les secteurs central et sud de la ZIP. La cinquième machine, étire le parc vers le nord, favorisant ainsi en perception lointaine ou intermédiaire, son accroche sur l'horizon.

Cette hypothèse génère un différentiel altimétrique conséquent qui pourrait perturber la lisibilité des paysages, s'il n'est pas compensé par des hauteurs de mâts variables.



Carte 45- Hypothèse d'implantation n°2 - Aire étude rapprochée



Carte 46 - Hypothèse d'implantation n°2 - ZIP

3. L'élaboration du parti d'aménagement dans une démarche progressive

La phase d'études préalables n'ayant pas révélé de contraintes techniques majeures sur le site, ce sont les volets naturalistes, paysagers, et énergétiques qui se sont révélés être les éléments importants de la conception du projet.

La volonté de VALOREM a été de concevoir un parc éolien respectant les conclusions de chacune des études spécifiques tout en assurant la compatibilité du projet vis-à-vis des servitudes techniques et de tous les autres enjeux environnementaux.

L'étude d'implantation du projet a fait intervenir des experts de diverses disciplines : paysage, acoustique, hydrogéologie, avifaune, botanique, chiroptères et vent, sous la responsabilité d'un chef de projet. L'objectif étant de dégager les enjeux spécifiques du site, de répertorier les contraintes et de définir le positionnement des éoliennes et du poste de livraison dans un souci de large concertation. Plusieurs réunions de coordination avec les différents experts ont permis de confronter les points de vue et de valider le meilleur consensus d'implantation.

3.1 Le choix de l'éolienne, une démarche d'efficacité énergétique

Des éoliennes de forte puissance ont été rapidement envisagées pour bénéficier des gains technologiques et de l'efficacité des éoliennes modernes, en particulier en termes d'efficacité énergétique et acoustique.

Ce type d'éoliennes permet en effet d'exploiter le gisement éolien du site dans les meilleures conditions, en optimisant la production d'énergie tout en maîtrisant les impacts. En outre, des éoliennes de grande taille sont tout à fait adaptées à l'échelle du site.

Le potentiel éolien de la zone a été estimé à plus de 6,5 m/s à hauteur de moyeu, à partir des résultats des campagnes de mesures de vent réalisées sur le site. Ce potentiel impose de prévoir un diamètre de rotor adapté pour profiter pleinement du régime des vents du site et satisfaire ainsi aux objectifs de production. En conséquence, le choix s'est porté vers une turbine de gabarit compris entre 140 et 145 m maximum de hauteur en bout de pale.

3.2 L'étude paysagère ou l'inscription du parc éolien dans le site

3.2.1 Une démarche attentive et pédagogique

La démarche sur laquelle s'appuie l'élaboration d'un parc éolien est une démarche de projet. Elle se fonde sur des contraintes techniques, environnementales et la prise en compte de composantes et d'enjeux paysagers considérés comme essentiels ou marquants. Cette démarche aboutit à l'élaboration d'un parti d'implantation qui doit rendre évident le rapport qui lie le projet éolien et son site d'accueil. De cette mise en

cohérence entre le site et les éoliennes dépend l'impact visuel du projet mais également l'impact social et patrimonial sur le secteur.

L'implantation finale est déterminée à l'issue d'une comparaison des variantes potentielles : elle est le meilleur compromis possible capable de répondre aux enjeux paysagers, techniques, fonciers. Son évaluation croise la cohérence technique, économique, environnementale et paysagère du projet ainsi que sa lisibilité depuis les points de vue éloignés et rapprochés.

L'impact visuel du projet est estimé grâce à la réalisation de la carte informatique des visibilitées théoriques, de photomontages et d'analyses séquentielles. Ces éléments permettent de se représenter le nouveau paysage avec les éoliennes. Ils sont réalisés depuis des points de vue représentatifs des principaux enjeux relevés dans l'analyse paysagère de l'état initial et permettent d'appréhender :

- La lisibilité de l'implantation et son ancrage dans le site ;
- Les rapports d'échelle en fonction de la taille et du nombre de machines.

3.2.2 Elaboration du projet et préconisations paysagères

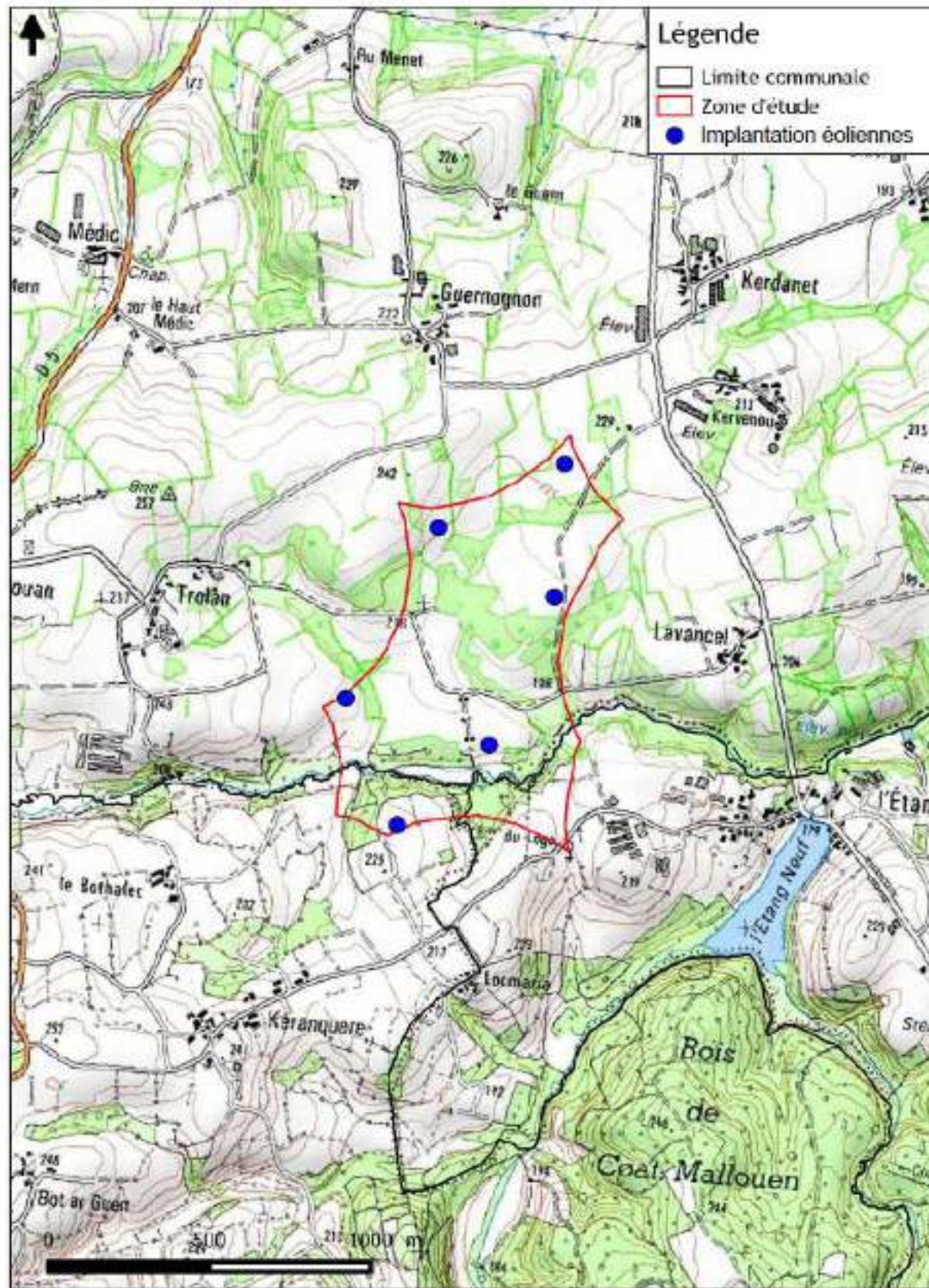
Au regard de la synthèse présentée dans l'état initial, il ne ressort pas véritablement de ligne directrice dans les paysages complexes de l'aire d'étude sur laquelle appuyer le parti d'implantation des éoliennes. Selon le point de vue et l'échelle de perception, prédominent en effet différentes logiques de composition.

Les hypothèses d'implantation présentées ci-après chercheront toutefois à exploiter la plus grande largeur de la ZIP, afin d'offrir, en vue lointaine la perception d'un parc s'étirant sur la ligne d'horizon.

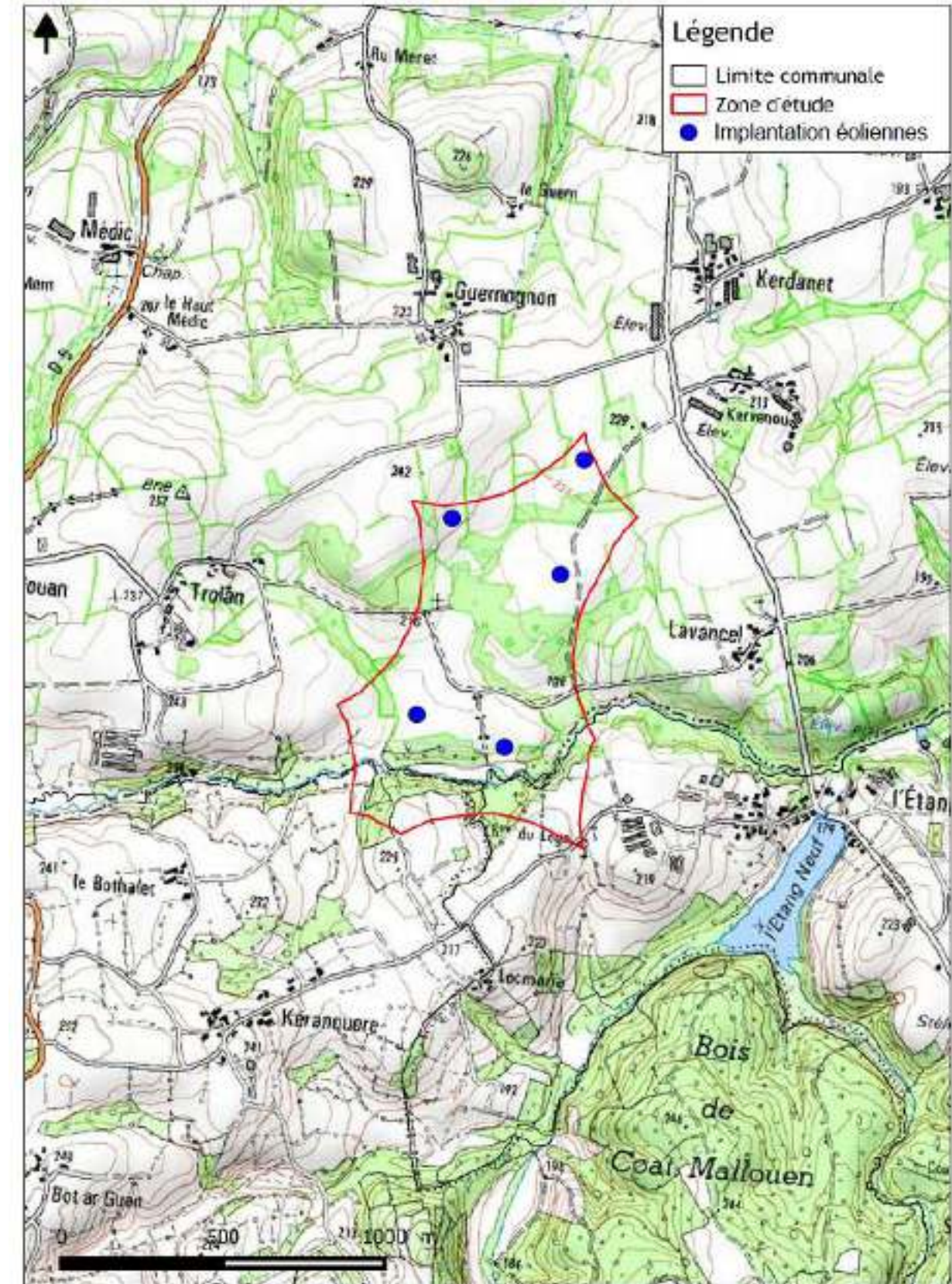
3.2.3 Présentation des variantes

L'analyse des variantes est réalisée en prenant en compte l'ensemble des servitudes et des contraintes. Leur comparaison aboutit au choix de celle qui satisfait au mieux les caractéristiques intrinsèques de ce secteur et qui propose les perceptions les plus harmonieuses.

Trois variantes sont comparées pour aboutir au choix de la variante finale.



Carte 65 : Variante d'implantation n°1



Carte 66 : Variante d'implantation n°2



Carte 67 : Variante d'implantation n°3

4. Analyse des variantes d'implantation

4.1 Analyse paysagère des variantes

4.1.1 Analyse paysagère de la variante 1

Cette première variante à 6 éoliennes exploite la ZIP dans toute sa longueur. Elle propose une implantation des éoliennes en appui sur les masses boisées, respectant le paysage de clairières agricoles en place.

En vue lointaine, elle donne à lire une ligne ancrée sur l'horizon, dans un rapport d'échelle équilibré entre hauteur des machines et emprise occupée par le parc sur l'horizon.

Si les éoliennes ponctuent le paysage en respectant un rythme régulier sur les photomontages 9 et 12, c'est au contraire une géométrie désorganisée qui prévaut sur les photomontages 4 et 14 brouillant la lisibilité des paysages en place. L'hétérogénéité des hauteurs de turbines y est en effet marquée et certaines d'entre elles s'y superposent.

En vue rapprochée, depuis le hameau de Trolan et la chapelle du Logo, la présence de la sixième éolienne accentue la sensation d'écrasement.

4.1.2 Analyse paysagère de la variante 2

Cette variante réduit le nombre d'éoliennes à 5. Ces dernières s'organisent en deux lignes de deux, en appui sur les masses boisées qui structurent les secteurs central et sud de la ZIP. Une cinquième éolienne étire le parc vers le nord.

En perception lointaine, cette implantation demeure ancrée sur l'horizon, respectant ainsi les lignes de force du relief.

Sur certains points de vue, la ligne apparaît tronquée avec un intervalle marqué entre les deuxième et troisième éoliennes, sans que cela ne remette en cause l'adéquation du projet avec le paysage en place.

Les différents photomontages révèlent une disparité de hauteur des turbines, offrant la perception d'une ligne aux sommets ondulants quelque peu sur relief. Celle-ci demeure toutefois en cohérence avec le paysage de collines bocagères et boisées aux formes mouvantes.

4.1.3 Analyse paysagère de la variante 3

Cette variante à 4 éoliennes propose une implantation, vue en plan, respectant la forme géométrique simple du carré, les éoliennes s'organisant en appui sur les masses boisées qui structurent les secteurs central et sud de la ZIP.

Force est de constater qu'en perception lointaine, cette composition régulière n'est plus perceptible, donnant au contraire à lire un projet désorganisé apportant une confusion peu compatible avec son intégration dans des paysages au relief et à l'occupation du sol déjà complexes. Les photomontages 4, 12 et 14 illustrent ce constat.

Cette variante soulève également la problématique du rapport d'échelle entre la hauteur des éoliennes et l'emprise occupée par le parc sur l'horizon. Une emprise réduite focalise l'attention sur la verticalité des machines, alors perçues en rupture avec les lignes de force du paysage à prédominance horizontale. Le parc semble "flotter" au-dessus de l'horizon, tel qu'illustré sur les photomontages 24 et, à un degré moindre, 9.

Au regard de cette synthèse, la variante 2 est celle qui semble la plus en accord avec les spécificités paysagères du territoire d'accueil du projet.

4.1.4 Présentation des photomontages

PHTM 4 - Tour de Bourbriac





Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Site touristique / Effet cumulé

Distance à l'éolienne la plus proche : 7.2 km

Le sommet de la tour de Bourbriac offre une vue panoramique à 360° sur les ondulations de collines bocagères qui se déploient à perte de vue, dans une subtile déclinaison de camaïeux de verts (des teintes sombres des boisements ou tons plus clairs des prairies).

L'éolienne imprègne déjà largement le paysage en place, constituant autant de verticalités se détachant sur fond de ciel, sans pour autant remettre en cause de l'homogénéité de son organisation.

Variante 1

La variante à 6 éoliennes donne à lire une ligne en appui sur l'horizon. Le caractère quelque peu disparate de la composition a cependant tendance à brouiller la perception des paysages en place. Les 2 éoliennes de droite s'y superposent et apparaissent détachées du reste du projet. L'effet ondulant des sommets y est prononcé.

Variante 2

La variante à 5 éoliennes donne à lire une composition plus régulière, toujours ancrée sur l'horizon. Le projet semble ne former qu'une seule ligne dont les sommets ondulent légèrement sur le relief, en cohérence avec le paysage de collines.

Variante 3

Cette troisième variante donne à lire une composition irrégulière. Les interdistances variables entre turbines avec quasi-superposition des deux éoliennes centrales ne favorise pas l'intégration du projet dans le paysage, dont il complexifie la lecture.

PHTM 9 - Senven-Léhart depuis les hauteurs du bourg





Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité / Effet cumulé

Distance à l'éolienne la plus proche : 3,9 km

Ce point de vue illustre les impacts du projet depuis les hauteurs nord-ouest du bourg de Senven-Léhart accueillant des constructions récentes.

Rappelons que le cœur de bourg, bénéficie d'une implantation dans un repli du relief, le préservant des vues vers le projet.

Variante 1

Cette variante donne à lire 2 lignes régulières de 3 éoliennes implantées en très léger décalé l'une par rapport à l'autre, l'ensemble demeurant parfaitement ancré sur l'horizon. Les rapports d'échelle entre hauteur des turbines, linéaire occupé par le projet sur l'horizon et éléments de premier-plan y apparaissent équilibrés.

Variante 2

Cette variante donne à lire une ligne fractionnée de 2 puis 3 éoliennes. Bien que marqué, l'intervalle entre les deuxième et troisième turbines ne remet pas en cause la perception de la ligne qui s'adosse sur l'horizon en respectant un rapport harmonieux entre hauteur des turbines et linéaire occupé par le projet sur l'horizon, l'ensemble demeurant en adéquation avec les autres éléments du paysage.

Variante 3

Cette variante donne à lire un projet fractionné de 2 + 2 éoliennes. L'implantation distendue instaure un rapport entre hauteur des turbines et linéaire occupé par le projet sur l'horizon disgracieux, générant un effet de flottement.

PHTM 12 - RD69 à l'Est de Magoar

Parc de Coat-Piquet



Parc de Coat-Piquet





Typologie de perception : dynamique

Caractéristiques du point de vue : Axe de communication / Effet cumulé

Distance à l'éolienne la plus proche : 4.4 km

Commentaire paysager :

Cet axe propose un point de vue ponctuel et furtif en direction du projet éolien de Plésidy (qui apparaît en second plan) à la faveur d'une interruption dans le linéaire bocager en rive de route, combinée à la présence d'une importante parcelle agricole en avant-plan.

Sur chacun des trois photomontages, le projet s'inscrit en cohérence avec les parcs de Coat-Piquet (existant) et Boqueho-Plouagat (projeté), les mouvements de relief s'intercalant entre chacun d'eux, contribuant à réduire les effets cumulés.

Variante 1

La variante à 6 machines donne à lire une ligne respectant la direction de la ligne d'horizon et celle du parc de Coat-Piquet présent en avant-plan. Elle présente une organisation régulière de 3 groupes de 2 éoliennes qui vient ponctuer et rythmer de manière harmonieuse le paysage dans lequel elle s'intègre dans un effet de mise en scène.

Variante 2

Cette variante donne à lire une ligne respectant toujours la direction de la ligne d'horizon et celle du parc de Coat-Piquet présent en avant-plan. L'intervalle marqué entre les éoliennes 2 et 3 génère une discontinuité dans la composition qui demeure cependant en accord avec le paysage dans lequel elle s'inscrit.

Variante 3

La superposition des deux machines centrales apporte une certaine confusion à la lecture du projet, ne favorisant pas son ancrage dans le paysage en place.

PHTM 14 - RD22 Bourbriac/Plésidy





Typologie de perception : dynamique

Caractéristiques du point de vue : Axe de communication

Distance à l'éolienne la plus proche : 3.4 km

Commentaire paysager :

L'interruption ponctuelle du linéaire bocager en rive de route, associé à la présence du vallon du Toulou qui tangente la route, permet une ouverture visuelle significative en direction du projet

Variante 1

La variante à 6 éoliennes donne à lire une ligne ancrée sur l'horizon.

Le caractère quelque peu disparate de la composition - avec les 2 éoliennes de droite qui se superposent et apparaissent détachées du reste du projet et une disparité marquée dans la hauteur des turbines - focalise cependant l'attention, brouillant la lecture de l'avant-plan.

Variante 2

La variante à 5 éoliennes donne à lire une composition plus régulière, toujours ancrée sur l'horizon. Le projet semble ne former qu'une seule ligne dont les sommets ondulent quelque peu sur le relief, en cohérence avec le paysage de collines d'avant-plan.

Variante 3

Cette troisième variante donne à lire une composition irrégulière. Les interdistances variables entre turbines avec quasi-superposition des deux éoliennes centrales et la disparité des hauteurs de mâts ne favorise pas l'intégration du projet dans le paysage, dont il complexifie la lecture.

PHTM 20 - Trolan





Typologie de perception : statique (voie d'accès au hameau, déplacement à vitesse très réduite)

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité / Effet cumulé

Distance à l'éolienne la plus proche : 1.4 km

Depuis ce point de vue localisé en sortie de hameau, la prégnance des éoliennes est forte.

A noter que le cœur du hameau, implanté dans un repli du relief et enserré dans une lisière bocagère et boisée dense sera quant à lui protégé des vues directes sur le projet.

Variante 1

Cette variante donne à lire un projet dont le rapport d'échelle avec le paysage environnant apparaît déséquilibré, les 5 éoliennes visibles émergeant largement au-dessus des éléments paysagers d'avant-plan. La sensation d'écrasement est particulièrement forte pour la seconde éolienne en partant de la droite. Cette dernière, implantée à 500 mètres du hameau, apparaît directement en arrière-plan des habitations et dépasse en hauteur les réseaux aériens donnant l'échelle du premier plan. La part de l'horizon occupée par le projet y est par ailleurs plus importante que pour les autres variantes, renforçant encore la prégnance du projet.

Variante 2

Cette variante donne à lire un projet dont le rapport d'échelle avec le paysage environnant demeure déséquilibré. L'éolienne de droite s'éloigne du hameau par rapport à la variante 1 et apparaît plus basse que le réseau aérien de premier plan, minimisant quelque peu la sensation d'écrasement. La part de l'horizon occupée par le projet y est également moindre que pour la variante 1.

Variante 3

La perception de cette troisième variante est proche de celle de la variante 1, à ceci près que la part de l'horizon occupée par le projet y est réduite.

PHTM 24 - "Hauts" de l'Etang-Neuf





Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité / Site touristique

Distance à l'éolienne la plus proche : 1.2 km

Commentaire paysager :

Depuis les hauteurs du village de l'Etang-Neuf, le parc s'impose à la vue, les éoliennes émergeant assez largement au-dessus des boisements couvrant uniformément le coteau. Elles attirent le regard, focalisant par là-même l'attention sur le village ainsi mis en scène.

Rappelons que le cœur du village, bénéficiant d'une implantation plus basse sur le relief, sera protégé des vues sur le projet.

Variante 1 et 2

Ces deux premières variantes offrent des perceptions similaires, donnant à lire 3 éolennes. Le rapport entre hauteur des turbines et emprise du projet sur l'horizon apparaît équilibré, proposant un projet en adéquation avec les lignes de force du paysage à prédominance horizontale. L'ancrage du parc dans le décor de fond de scène s'y trouve favorisé.

Variante 3

Cette troisième variante donne à voir un projet dont le rapport entre verticalité des éoliennes et emprise du parc sur l'horizon apparaît déséquilibré. Les deux seules turbines visibles semblent flotter au-dessus du décor de fond de scène formé par le coteau uniformément boisé.

PHTM 25 - Chapelle du Logo

variante 1 - 6 éoliennes



variante 2 - 5 éoliennes



variante 3 - 4 éoliennes



Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Site touristique

Distance à l'éolienne la plus proche : 0,4 km

Commentaire paysager :

Depuis la chapelle du Logo, la proximité du parc associé à un avant-plan largement dégagé rend les turbines très présentes visuellement.

Le parti d'implantation ne constitue pas un facteur prépondérant dans le choix de la variante à retenir. L'impact visuel est fort qu'il y ait 4, 5 ou 6 éoliennes.

5. Impact sur le paysage et le patrimoine

5.1 Démarche et méthodologie

Le présent chapitre sur l'analyse des impacts paysagers fait suite à l'analyse de l'état initial qui a permis de définir les traits de caractère du territoire au sein duquel le parc éolien est envisagé, ainsi que les sensibilités paysagères en résultant.

Rappelons que l'on a ici à faire à des paysages relativement homogènes. Les ondulations du relief, associées à une couverture bocagère et boisée dense, y génèrent un continu jeu d'ouverture/ fermeture rendant délicate la perception du paysage à grande échelle et ne révélant que très rarement l'horizon. La sensibilité paysagère y est de fait très limitée. Seul un positionnement favorable de l'observateur en point haut du relief, associé à un avant-plan dégagé orienté en direction du projet éolien va permettre une vue significative vers ce dernier. La perception du projet peut alors se décliner depuis des vues panoramiques de l'ensemble du projet à des vues partielles du parc.

Elle est fonction, on vient de l'évoquer :

- du positionnement de l'observateur sur le relief,
- de la nature des premiers plans,

mais également :

- de la distance séparant l'observateur des machines,
- de son mode de déplacement,
- des conditions météorologiques.

5.1.1 Facteurs influant sur les perceptions

Distance séparant l'observateur du parc

La perception évolue en fonction de la distance séparant l'observateur du parc. Aussi les **impacts visuels ont-ils été analysés selon les quatre aires d'étude - éloignée, intermédiaire, rapprochée et immédiate** - définies précédemment.

Aire d'étude éloignée (de 7 à 16 km)

A l'intérieur de cette aire, ont été étudiés les points de vue depuis les voies de communication structurantes à fonction de transit et les pôles urbains identifiés comme potentiellement impactés dans le volet 'Analyse de l'état initial'. Distance, relief, végétation constituent autant de facteurs limitants.

Nous y aborderons également les visibilités et intervisibilités avec le patrimoine classé et inscrit ainsi qu'avec les parcs éoliens alentours.

Aire d'étude intermédiaire (de 3 à 7 km)

A l'intérieur de cette aire d'étude, nous proposons une présentation des principales vues depuis les voies de communication (transit, liaisons entre bourgs), depuis les bourgs satellites du projet et les zones de fréquentation touristique.

Nous traiterons également des covisibilités avec le patrimoine classé et inscrit ainsi qu'avec les parcs éoliens alentours.

Aire d'étude rapprochée (de 500 mètres à 3 km)

A l'intérieur de cette aire, sont analysés les effets du projet depuis le bourg de Plésidy et les hameaux riverains, ainsi que les covisibilités avec le patrimoine classé et inscrit et les parcs éoliens alentours.

Aire d'étude immédiate (500 mètres autour des éoliennes)

Cette aire subit non seulement l'impact des éoliennes mais également l'ensemble des contraintes liées à leur installation : accès, aires de montage, poste de livraison...

Vitesse de déplacement et angle de perception

Il convient ici de distinguer perceptions dynamiques et perceptions statiques. L'automobiliste se déplaçant à grande vitesse n'a en effet qu'une vision partielle du paysage traversé et il percevra en priorité les éléments situés dans l'axe de la route. Le piéton, dans ses déplacements quotidiens ou occasionnels ainsi que l'habitant bénéficient d'une perception statique, saisissant tous les détails de leur environnement.

Perceptions du quotidien, occasionnelle ou touristique

Une distinction doit également être opérée entre "pratiquants" du quotidien et "pratiquants" occasionnels, dont le touriste fait partie.

L'arrivée de l'éolienne donne une dimension nouvelle à ces paysages qui n'ont jamais connu de mutations profondes. Le quotidien de l'habitant, pour qui il y aura un avant et un après projet éolien, s'en trouvera de fait impacté, tant dans les esprits que sur le plan visuel. En effet, dans sa pratique au quotidien du territoire, lors de ses déplacements domicile-travail par exemple, les habitudes du trajet combinées à la vitesse focaliseront son regard sur la route.

En revanche, le touriste, qui lui, se positionne en tant qu'observateur s'imprénera plus fortement du paysage traversé, mais à un instant T.

Conditions météorologiques

Les conditions de visibilité dépendent également des conditions atmosphériques : la clarté de l'air lors d'une journée ventée par exemple permet une vue très précise alors qu'une journée pluvieuse ou un taux important d'humidité dans l'air atténuent considérablement la visibilité. Rappelons que les brouillards sont assez fréquents dans l'intérieur de la Bretagne.

5.1.2 Outils d'analyse des impacts

Les outils d'évaluation des impacts se doivent d'être les plus objectifs possibles. Ils sont au nombre de trois.

Cartographie de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV)

Réalisée à l'aide du logiciel Windpro®, cette cartographie est générée à partir d'un modèle numérique du terrain (MNT) issu des informations numériques de l'IGN et des paramètres de conception du parc éolien (positionnement et hauteur des mâts, longueur des pâles). Elle permet d'évaluer la visibilité potentielle des éoliennes, repérant les zones géographiques depuis lesquelles elles sont potentiellement visibles et celles depuis lesquelles elles ne le sont pas.

Dans la plupart des cas, elle surestime la visibilité du parc éolien. Réalisée à partir du seul critère "relief", elle ne tient en effet pas compte de la végétation tels que les bois ou les haies bocagères, ni du bâti, qui contribuent à réduire les vues. Le logiciel considère par ailleurs l'éolienne comme visible même si elle se situe à une distance qui la rend invisible à l'oeil nu dans des conditions météorologiques normales.

Coupes paysagères

Réalisées à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire, à partir de Google Earth, elles complètent la cartographie, offrant une lecture du paysage en volumétrie. Elles abordent les rapports d'échelle entre les éoliennes, l'amplitude du relief, la couverture boisée et bâtie du territoire; ce en regard avec l'angle de vision humaine.

Photomontages

Réalisés avec le logiciel Windpro®, ils constituent un outil de représentation réaliste par rapport à un point de vue donné, permettant d'apprécier l'échelle des machines par rapport à l'environnement paysager, proche ou lointain, dans lequel elles s'inscrivent. C'est pourquoi la majorité des photomontages présentés dans le cahier annexe donnent à voir les éoliennes.

Rappelons toutefois que les machines n'occupent que très ponctuellement le champ visuel de l'observateur du fait des spécificités topographiques et bocagère ou boisée du site. Depuis les axes routiers, la vitesse de déplacement de l'automobiliste génère par ailleurs une vision dynamique que le photomontage, statique, ne reflète pas.

Chaque photomontage est présenté en vision réaliste, avec une focale de 50 mm, correspondant à la vision humaine.

A chacun de ces photomontages sont associés :

- une version filaire, facilitant la compréhension.
- un plan localisant la prise de vue de photographique
- une fiche d'identité précisant localisation, coordonnées, distance de l'éolienne la plus proche,
- les commentaires paysagers sur l'analyse de l'impact.

Des cartographies générales offrent des vues synthétiques par aires d'études (éloignée, intermédiaire, rapprochée et immédiate).

A l'intérieur de chacune d'elles, les photomontages se déclinent selon les thématiques suivantes :

- impacts visuels depuis les axes de communication
- impacts visuels depuis lieux habités ou de fréquentation touristique
- impacts visuels depuis éléments de patrimoine protégés
- effets cumulés ou cumulatifs avec parcs éoliens limitrophes

Pour chacun de ces photomontages sera également précisé la typologie de perception : dynamique ou statique. Dans le cas où les deux types de perceptions sont possibles depuis un même point de vue - et afin d'éviter de surcharger le document - ne sera mentionnée que la perception la plus impactante, à savoir la vision statique.

Les photomontages figurent dans le présent chapitre, classés par aires d'étude. Ils sont également regroupés dans un cahier annexe.

5.2. Impacts visuels depuis l'aire d'étude éloignée

5.2.1 Interprétation de la ZIV

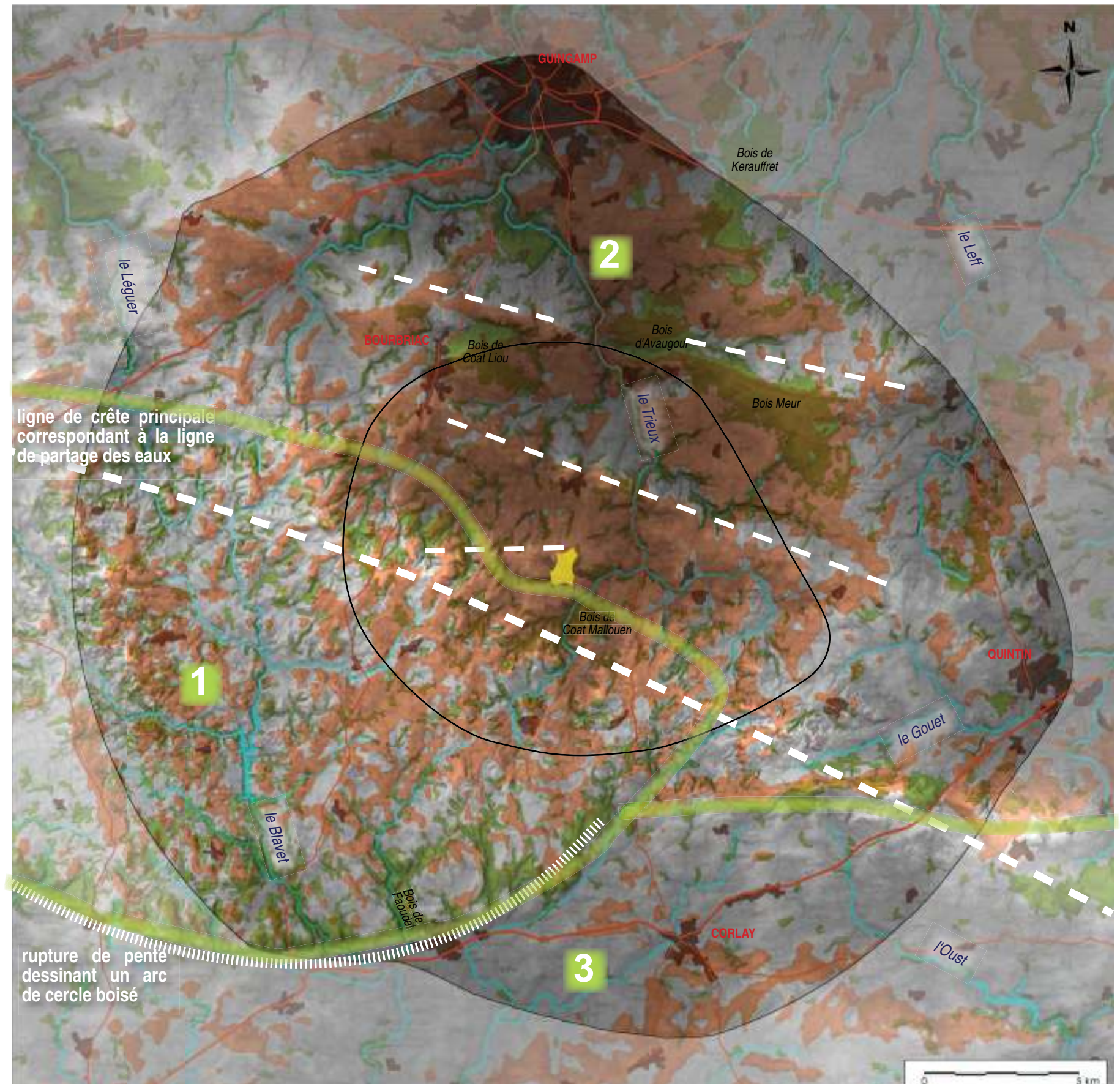
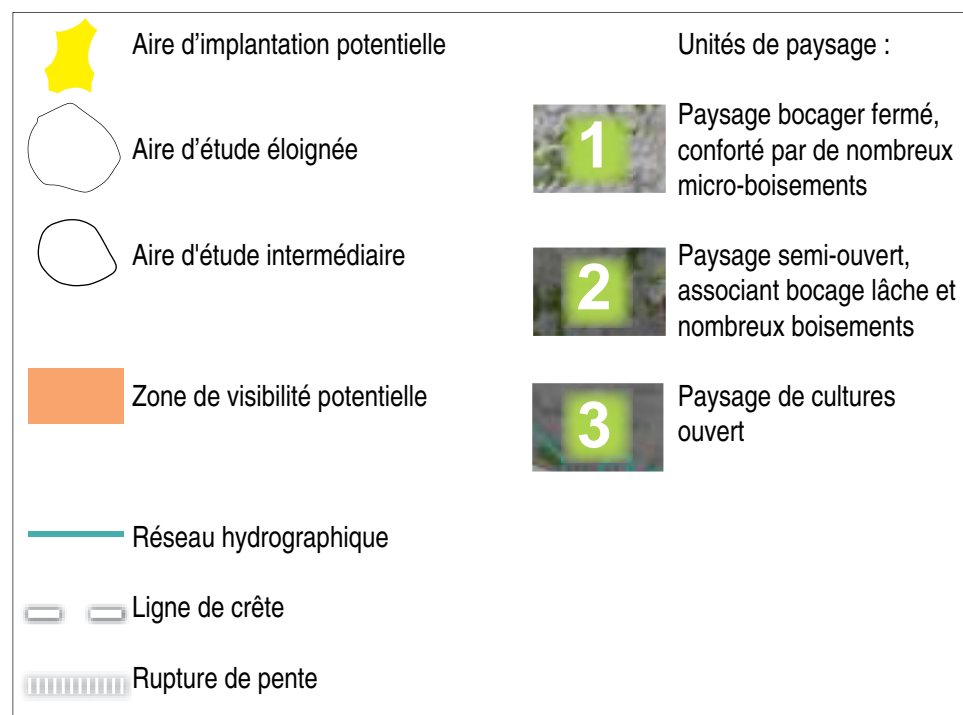
La cartographie de la zone d'influence visuelle démontre que les spécificités topographiques de l'aire d'étude préservent une part importante du territoire des vues sur le projet éolien, l'amplitude du relief suffisant à générer un effet masque en de nombreux points :

- Les cours d'eau matérialisent autant de points bas depuis lesquels les vues lointaines sont impossibles.
- Les lignes de crêtes des différentes dorsales maillant le territoire et la rupture de pente prononcée au sud de l'aire d'étude agissent comme écrans visuels bloquant les vues.

L'unité de paysage n°3, présentant des paysages 'de cultures ouvertes' permettant au regard de porter loin, pourrait aussi apparaître comme la plus exposée. La rupture de pente marquée et la ligne de crête l'isolent cependant des vues sur le projet éolien. Seuls les abords de Corlay sont potentiellement exposés.

Les unités de paysage n°1 et n°2, présentent, au regard de cette cartographie réalisée à partir du seul critère relief, une sensibilité plus importante au projet éolien. Rappelons que la couverture boisée et bocagère, constitue un facteur limitant fortement la perception du grand-paysage. Les axes routiers ne s'ouvrent ainsi que très rarement sur l'environnement traversé. La densité bâtie des bourgs, par ailleurs fréquemment implantés dans un repli du relief, constitue un autre de ces facteurs limitants.

Carte 77 - Zone d'impact visuel théorique du projet et topographie de l'aire d'étude éloignée



5.2.2 Impacts très limités depuis les voies de communication

Les **RN12, RD790 et RD787, voies de communication structurantes à fonction de transit** irriguant l'aire d'étude éloignée, ne se sont jamais orientées en direction du projet éolien. Les seules vues potentielles vers le projet sont donc des vues latérales autorisées par l'interruption des masques bocagers de premier plan, que l'éloignement du projet (12 kilomètres au plus près) et la vitesse de déplacement contribuent à rendre nulle. Les tronçons concernés par ces vues latérales se limitent aux sorties Sud de Moustéru sur la RD 787 et Ouest de Quintin sur la RD790, conjuguant positionnement topographique en point haut et avant-plan dégagé. Sur le reste des linéaires, la végétation présente en rive de voie, les talus routiers ferment systématiquement les vues.

La RN12, axe Saint-Brieuc/ Brest fait office, au niveau de l'aire d'étude éloignée de périphérie guingampais. Les zones d'activités et commerciales qui s'égrènent sur ses rives, ferment les vues.

Le reste du réseau viaire départemental structurant à l'échelle de l'aire d'étude éloignée se compose d'axes convergeant vers Guingamp.

Sont concernées les **RD8 et RD767** qui occupent une position centrale dans l'aire d'étude, irriguant l'aire d'étude intermédiaire. La **RD7** dessert quant à elle l'extrême est de l'aire d'étude éloignée.

Le faible gabarit de ces routes, la présence quasi systématique de linéaires bocagers ou boisements en rive, leur sinuosité, leur ondulation sur le relief, contribuent à canaliser le regard dans l'axe de la route, oubliant le paysage traversé.

À l'échelle du déplacement de l'automobiliste, les ouvertures visuelles ne sont jamais suffisamment importantes pour être significatives.

- Depuis l'aire d'étude éloignée, la **RD8** offre un seul point de vue dégagé en direction du projet éolien, localisé au sud de Lanrivain, le bourg étant présent en avant-plan (phtm 02).

Le franchissement du col de Roc'h Golaz Bihan constitue l'autre temps forts de sa traversée de l'aire d'étude dévoilant des vues panoramiques qui seront présentées dans le chapitre relatif à l'aire d'étude intermédiaire.

- La **RD767** se positionne en fond de vallée (Trieux et Sullon) sur la quasi totalité de son parcours à travers l'aire d'étude, les vues se réduisant à l'axe de la vallée.

Elle présente un point haut d'une altitude de 280m, identifié comme le "col de la Clarté", qui offre vues furtives sur le lointain en direction du projet. Ce point de vue sera illustré dans le chapitre relatif à l'aire d'étude intermédiaire.

Le réseau viaire départemental secondaire se compose d'un entrelas de petites routes qui présentent des gabarits encore plus étroits que ceux du réseau principal. Ces spécificités, combinées aux habitudes de trajet, absorbent le regard dans l'axe de la route.

Seuls les axes orientés en direction du projet éolien sont potentiellement exposés à sa vue, comme illustré sur le photomontage 01 en sortie de Gurunhuel sur la RD20.

Ces vues ne seront réellement significatives qu'à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire et seront donc étudiées dans le chapitre suivant.

5.2.3 Pôles urbains préservés des vues sur le projet éolien

Les pôles urbains de l'aire d'étude éloignée sont de fait distants du projet de 7 à 16 km.

Les noyaux historiques, qu'il s'agisse du centre-ville de Guingamp ou des centre-bourgs, se caractérisent par des densités bâties qui contribuent à fermer les vues. Rappelons par ailleurs que les bourgs s'insèrent la plupart du temps dans un repli du relief pour se protéger des vents dominants et se fondent dans une trame bocagère et boisée particulièrement dense.

Ils ne s'ouvrent que dans de rares cas sur la campagne au gré de jeux de fenêtres visuelles, instaurant alors un dialogue avec l'environnement bocager.

- Le bourg de **Lanrivain** bénéficie ainsi d'un positionnement en belvédère sur le relief en direction du projet éolien. Cette implantation ne permettra pas pour autant des vues significatives vers ce dernier, la densité d'occupation des avant-plans et la dorsale s'intercalant entre le bourg et le projet faisant office d'écrans visuels (phtm 03).

- L'entrée sud de **Corlay** sur la RD767 offre un cadrage visuel significatif sur le lointain depuis le point haut de la rue avant que cette dernière ne plonge vers le fond de vallée. Le projet éolien se situant en léger décalé de cet axe perspectif, il sera masqué par la végétation et le bâti présents en rive.



◀ angle de prise de vue
→ direction du projet éolien



Illustration de l'absence de vue sur le projet éolien depuis la RD767 en traversée de Corlay

Les secteurs d'extensions pavillonnaires peuvent souffrir d'un déficit d'intégration dans leur environnement les exposant à la vue du projet.

Sur le territoire d'étude, la pression urbaine reste très mesurée. Cet aspect sera étudié dans les chapitres sur les aires d'étude intermédiaire et rapprochée.

5.2.4 Impacts quasi-nuls depuis les monuments protégés

Rappelons qu'un peu plus de 100 monuments historiques classés ou inscrits sont identifiés sur l'aire d'étude éloignée.

À l'échelle de perception de cette aire d'étude (7 à 16 km), une distinction est opérée entre :

- les **monuments historiques dits "monumentaux"** parmi lesquels on retrouve églises, chapelles, abbayes, manoirs et châteaux, qui sont analysés dans le présent chapitre,
- le **petit patrimoine** avec croix, calvaires, stèles protohistoriques, tombes, monuments sépulcraux, tumulus, dolmens, menhirs, fontaines et allées couvertes.

Ce petit patrimoine sera analysé en détail uniquement à l'échelle des aires d'étude intermédiaire et rapprochée. L'éloignement du monument avec le parc éolien projeté, son échelle, limitent en effet les possibilités de covisibilité, ou d'inter-visibilité avec ce dernier, qu'il soit associé à une végétation dense ou implanté à découvert au milieu d'une parcelle agricole.

La carte n° 78 démontre que le patrimoine protégé, dans sa très grande majorité, ne dispose pas d'interaction visuelle avec le projet éolien de Plésidy puisque situé en zone blanche.

La ville de Quintin qui concentre un patrimoine important est concerné par ce cas de figure.

Le patrimoine situé en zonage orange est potentiellement exposé. Il a donc fait l'objet d'une approche de terrain minutieuse.

- **Guingamp concentre un patrimoine important** protégé des vues vers le projet éolien par un environnement bâti dense.

Le château bénéficie d'une implantation-belvédère s'ouvrant en direction du sud-ouest, épaulée par l'alignement de tilleuls, alors que le projet se situe, lui, plein sud (cf illustrations ci-contre).

- Les **églises** s'inscrivent le plus souvent au sein d'un tissu bâti dense, au milieu de places délimitées par des façades continues, fermant les vues sur le grand paysage. Les églises Saint-Briac de Bourbriac, Saint-Gildas de Magoar, Notre-Dame de Bulat de Bulat-Pestivien, Notre-Dame de Trémargat, Notre-Dame de Grâce, les églises paroissiales de Saint-Fiacre et Saint-Gilles-Pligeaux sont concernées par ce cas de figure.

L'église de **Gurunhuel** bénéficie d'une implantation en léger promontoire. La vue en direction du projet éolien est cependant rapidement arrêtée par la végétation et le bâti d'avant-plan (cf illustration ci-contre).

L'église de **Lanrivain** bénéficie d'une implantation en situation de belvédère en regard vers le site d'accueil du projet éolien de Plésidy. Le bâti d'avant-plan, la végétation bocagère de second plan et le relief de la dorsale constituent autant d'écrans visuels masquant le parc à la vue (phm 03).

Le photomontage 02 illustre quant à lui une covisibilité que l'on peut qualifier d'insignifiante entre église et projet éolien.

- Les **manoirs, châteaux et chapelles** ponctuant le territoire sont systématiquement intégrés dans des ambiances boisées, limitant les vues sur le lointain.

Le cas de la Chapelle Notre-Dame de Restudo, faisant exception à la règle, sera étudié dans le chapitre relatif à l'aire d'étude intermédiaire.



▲ angle de prise de vue
→ direction du projet éolien



MH 132 - Château Saint-Pierre de Guingamp bénéficiant d'un positionnement favorable sur le relief libérant les vues vers le sud-ouest.

L'alignement de Tilleuls présent sur la gauche de la photo ferme la vue vers le projet éolien qui demeure potentiellement perceptible depuis le parking riverain.



▲ angle de prise de vue
→ direction du projet éolien



MH 61 - Eglise de Gurunhuel et calvaire du cimetière : végétation et bâti de second-plan ferment les vues en direction du projet

Tableau 47 - Tableau récapitulatif des impacts visuels du projet depuis les monuments historiques dans l'aire d'étude éloignée

- Ceux figurant **en gris** sont situés hors de la zone d'influence visuelle.
- Ceux figurant **en noir** sont situés dans la zone d'influence visuelle mais n'offrent pas de vues sur le projet éolien car implantés dans un environnement boisé ou bâti fermant les vues sur le lointain.
- Ceux figurant **en bleu** sont situés dans la zone d'influence visuelle et concernés par une visibilité du projet éolien et/ ou une covisibilité avec ce dernier.

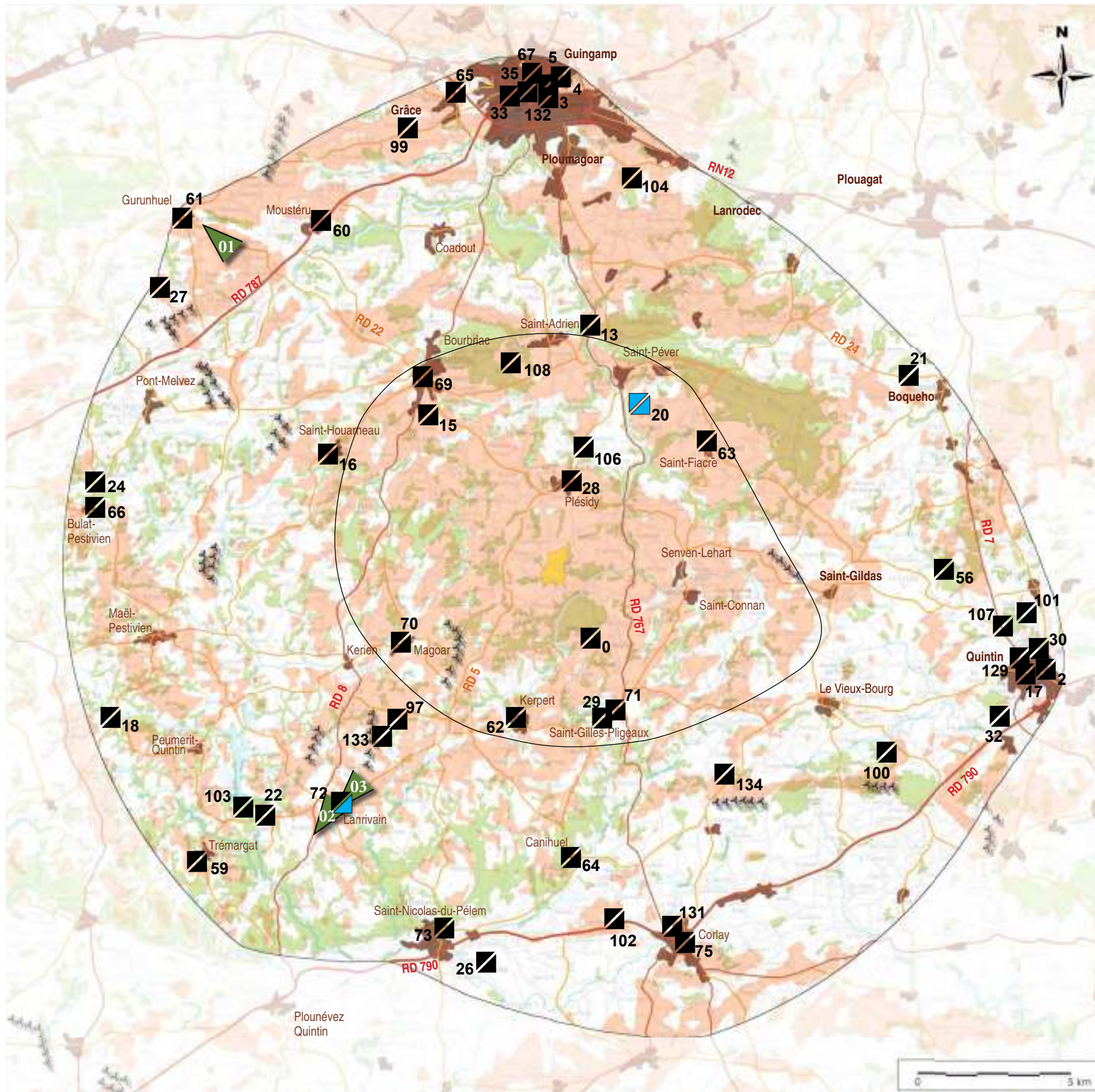
Nota : Ceux concernant les aires d'études intermédiaires (I) et rapprochées (R) seront abordés dans les chapitres 5.3.6 et 5.4.2 s'y rapportant.

MH classés - de type monumental

n°	aire d'étude concernée	Commune	Désignation de l'élément protégé	ZIV
2		Quintin	Ancien Hôtel Poulain	
3		Guingamp	Ancien Monastère puis ancien hospice, actuel Hôtel de Ville	x
5		Guingamp	Ancienne prison	x
13		Saint-Adrien	Chapelle d'Avaugourd	x
20	I	Saint-Péver	Chapelle Notre-Dame de Restudo	x
21		Boqueho	Chapelle Notre-Dame de Pitié	
22		Lanrivain	Chapelle Saint-Antoine	
24		Bulat-Pestivien	Chapelle Saint-Blaise et son cimetière	
26		Saint-Nicolas-du-Pélem	Chapelle Saint-Eloi	
29	I	Saint-Gilles-Pligeaux	Chapelle seigneuriale Saint-Laurent	x
30		Quintin	Château	
61		Gurunhuel	Eglise et calvaire du cimetière	x
62	I	Kerpert	Eglise Saint-Pierre et ossuaire	x
63	I	Saint-Fiacre	Eglise paroissiale Saint-Fiacre (portail façade sud) et ossuaire	x
64		Canihuel	Eglise Notre-Dame, mur d'enceinte du cimetière et escalier d'accès	
65		Grâces	Eglise Notre-Dame	x
66		Bulat-Pestivien	Eglise Notre-Dame de Bulat	x
67		Guingamp	Eglise Notre-Dame du Bon Secours	x
69	I	Bourbriac	Eglise Saint-Briac	x
70	I	Magoar	Eglise Saint-Gildas	x
71	I	Saint-Gilles Pligeaux	Eglise Saint-Gilles et cimetière	x
72		Lanrivain	Eglise Saint-Grégoire (porche)	x
101		Le Foeil	Manoir de la Noé-Sèche	
106	I	Plésidy	Manoir de Toulgonec	
133		Lanrivain	Ruines de la chapelle de Lanegant	x

MH inscrits - de type monumental

n°	aire d'étude concernée	Commune	Désignation de l'élément protégé	ZIV
0	R	Kerpert	Abbaye de Caot Mallouen	x
4		Guingamp	Ancienne abbaye Sainte-Croix	x
15	I	Bourbriac	Chapelle de Darnouët	x
16		Bourbriac	Chapelle Saint-Houarneau	x
17		Quintin	Chapelle des Ursulines	
18		Peumerit-Quintin	Chapelle du Loch	x
27		Gurunhuel	Chapelle Saint-Fiacre	x
28	R	Plésidy	Chapelle Saint-Yves	x
32		Le Foeil	Château de Robien	
33		Guingamp	Château des Salles	x
35		Guingamp	Couvent des Ursulines	x
56		Le Leslay	Domaine de Beaumanoir	
59		Trémargat	Eglise Notre-Dame, croix et cimetière	x
60		Moustéru	Eglise	
73		Saint-Nicolas-du-Pélem	Eglise Saint-Nicolas	
75		Corlay	Eglise Saint-Sauveur	
97		Lanrivain	Manoir de Gollodic	x
99		Grâces	Manoir de Kérurien	x
100		Saint-Bihy	Manoir de la Grand'Isle	
102		Canihuel	Manoir de la Ville Blanche	x
103		Trémargat	Manoir de Lampoul Izellan	
104		Ploumagoar	Manoir de Locmaria	x
107		Le Foeil	Manoir du Guermain	
108		Bourbriac	Manoir du Lézard	x
129		Quintin	Restes de l'Eglise Saint-Thuriau	
131		Le Haut-Corlay	Restes du château	x
132		Guingamp	Restes du château Saint-Pierre II	x
134		Canihuel	Ruines de la chapelle de la Trinité	x



Carte 78
Visibilité du projet et localisation des photomontages dans l'aire d'étude éloignée

Localisation et numéro de photomontage :

- 01 avec absence de vue ou vue insignifiante sur le projet éolien
- 01 avec vue à impact faible à moyen sur le projet
- 01 avec vue à impact fort à très fort sur le projet

Intervisibilité avec le patrimoine protégé :

- Absence de visibilité depuis le patrimoine protégé
- Absence de covisibilité avec le patrimoine protégé
- Visibilité depuis le patrimoine protégé
- Covisibilité avec le patrimoine protégé

Nota :
Le terme de "visibilité" est utilisé lorsque le parc éolien projeté est visible depuis le monument historique, celui de "co-visibilité" lorsque monument historique et parc éolien sont visibles simultanément dans le même champ de vision.

5.2.5 Intervisibilités limitées entre parcs existants et projet

Les points de vue significatifs sur le projet éolien de Plésidy étant limités depuis l'aire d'étude éloignée, les intervisibilités avec un parc existant ou projeté (effet cumulés ou cumulatifs) sont de fait également limitées.

Pour autant nous sommes en présence d'un territoire que l'on peut qualifier de fortement éolien, avec dix parcs existants recensés sur l'aire d'étude éloignée et deux parcs en développement. Dès lors que des ouvertures visuelles panoramiques existent, il n'est pas rare de voir apparaître plusieurs parcs dans le champ visuel.

Les éoliennes occupent alors l'horizon. Elles attirent le regard sans pour autant remettre en cause la lisibilité du paysage de collines bocagères qui se déploie de manière homogène devant nous. Le rapport d'échelle entre les silhouettes verticales des machines et le paysage reste équilibré.

Le parc présent en avant-plan focalise le regard, reléguant les autres en éléments d'arrière-plan à peine perceptibles.

Ainsi, **en perception lointaine depuis le sud-ouest**, les parcs de Lanrivain, Coat-Piquet et Plésidy se superposent dans un même champ visuel. Celui de Lanrivain, en avant-plan, focalise le regard. On peut considérer les effets cumulés des deux premiers parcs avec le projet de Plésidy comme nuls, la dorsale s'intercalant entre les différents parcs ne laissant voir que l'extrémité des éoliennes du projet Plésidy.

En perception lointaine depuis l'ouest, les parcs de Keranfouler, du Gollot, de Bourbriac et de Kerlan captent l'attention, celui de Plésidy distant de près de 9 km du parc le plus proche, reste anecdotique dans le paysage.

5.2.6 Photomontages

Nota : les photomontages figurant dans les pages qui suivent sont également regroupés dans un cahier annexe.

Photomontage 1 : RD20 / sortie sud de Gurunhuel

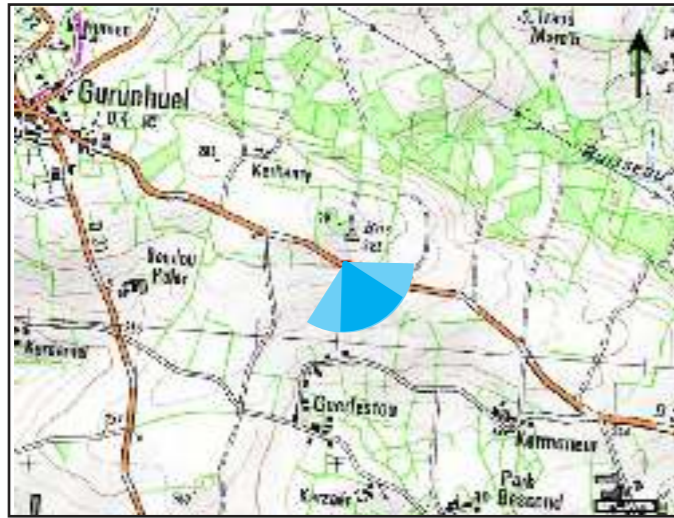
Typologie de perception : dynamique

Caractéristiques du point de vue : Axe de communication / Effet cumulé

Commentaire paysager :

Le positionnement favorable de l'observateur sur le relief, associé à une interruption ponctuelle dans le linéaire bocager en rive de route, dévoile une vue panoramique sur la vallée du ruisseau du Bois de la Roche, affluent du Trieux.

Les nombreux parcs présents dans le champ visuel s'échelonnent sur la ligne d'horizon, sans pour autant perturber la lisibilité des paysages de collines amples se dévoilant à nous. Ceux présents en avant-plan focalisent l'attention, reléguant les autres en éléments d'arrière-plan à peine perceptibles. Ce serait le cas de celui de Plésidy s'il n'était pas masqué par la haie, l'extrémités des pales émergeant à peine au-dessus de la ligne d'horizon.



Distance à l'éolienne la plus proche : 15,1 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 15,7 km
Orientation du parc éolien : sud-est

Coordonnées en lambert 93
X : 236289
Y : 6842016



Vue filaire 120°

Photomontage 60°x26°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 2 : RD8 / sud de Lanrivain

Typologie de perception : dynamique

Caractéristiques du point de vue : Axe de communication / Elément de patrimoine protégé / Effet cumulé

Commentaire paysager :

Ce point de vue depuis la RD8, axe de communication structurant, offre, à la faveur d'un avant-plan dégagé, une perception très partielle du parc projeté. La dorsale s'intercalant entre le point d'observation et le projet ne laisse en effet apparaître que l'extrémité des pales. Les parcs éoliens d'avant-plan de Lanrivain et Coat-Piquet, le bourg de Lanrivain focalisent quant à eux le regard. La visibilité entre le projet et l'église de Lanrivain (MH 72) s'avère de fait insignifiante.



Distance à l'éolienne la plus proche : 11 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 12 km
Orientation du parc éolien : nord-est

Coordonnées en lambert 93
X : 239575
Y : 6822813



Vue filaire 120°

Photomontage 60°x26°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

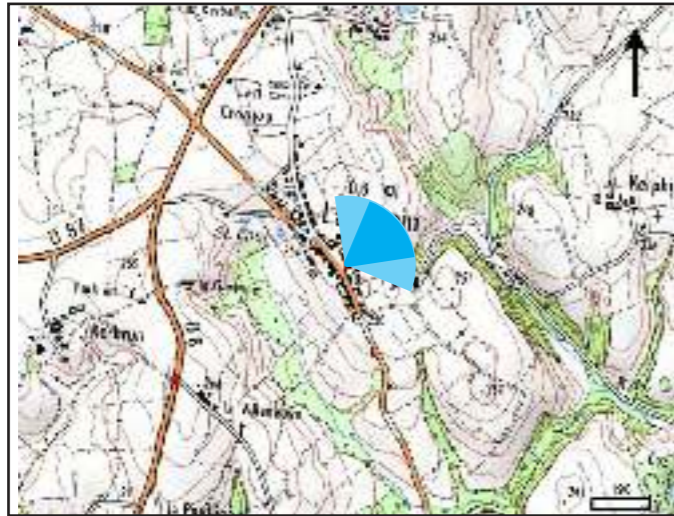
Photomontage 3 : Place de l'Église de Lanrivain

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Élément de patrimoine protégé / Lieu habité / Effet cumulé

Commentaire paysager :

Depuis le point culminant de la Place de l'Église de Lanrivain (MH 72), le projet de Plésidy n'est pas perceptible, masqué à la vue par une succession d'écrans : bâti d'avant-plan, végétation bocagère de second plan et relief de la dorsale.



Distance à l'éolienne la plus proche: 10,5 km
 Distance à l'éolienne la plus éloignée: 11,4 km
 Orientation du parc éolien : nord-est

Coordonnées en Lambert 93
 X : 240142
 Y : 6823194

Photomontage 60°x26°



Vue filaire 120°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

5.3 Impacts visuels depuis l'aire d'étude intermédiaire

5.3.1 Interprétation de la ZIV

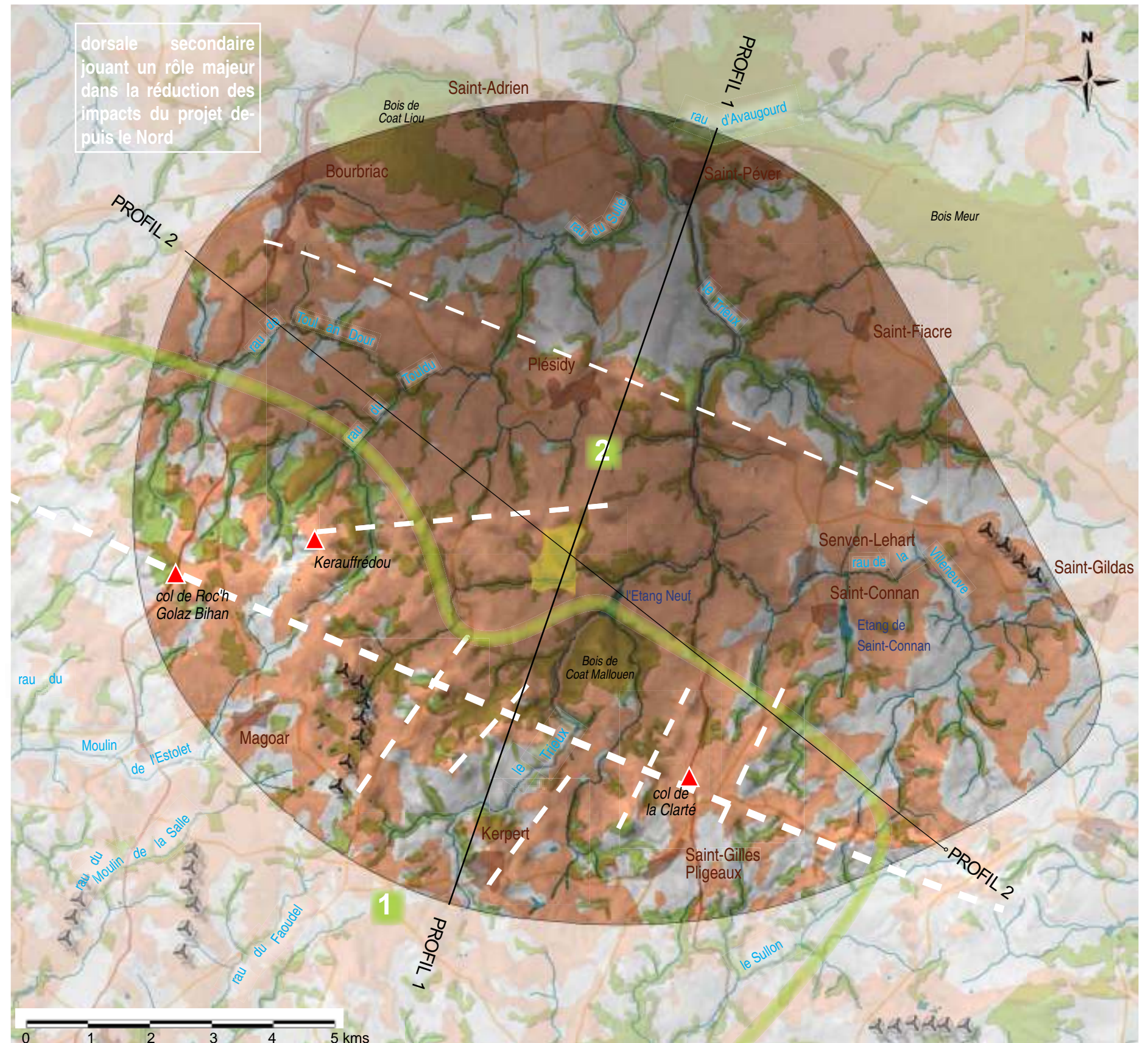
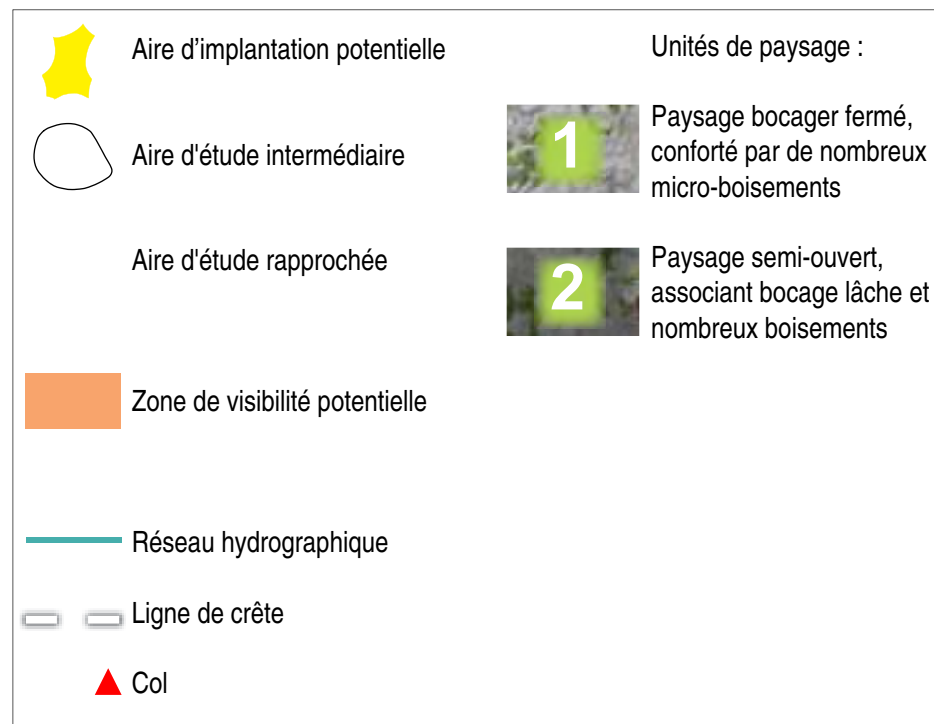
La dorsale secondaire positionnée au Nord de Plésidy préserve une partie du nord de l'aire d'étude intermédiaire de la vue du projet. Elle limitera par ailleurs les impacts du projet depuis les bourgs de Saint-Adrien et Saint-Pever, bénéficiant d'une implantation en belvédère sur le Trieux ou le ruisseau du Sullé.

Comme pour l'aire d'étude éloignée, les fonds de vallée, localisés en point bas du relief, sont préservés des vues.

Rappelons que cette carte, établie à partir du seul critère 'relief', surestime la visibilité du parc éolien.

L'aire d'étude intermédiaire est en effet concernée par les unités de paysage 1 'bocage fermé, conforté par de nombreux micro-boisements' et 2 'paysages semi-ouverts avec bocage se relâchant et nombreux boisements', qui vont largement contribuer à réduire les vues.

Carte 79 - Zone d'impact visuel théorique du projet et topographie de l'aire d'étude intermédiaire



5.3.2 Interprétation des profils

Les deux profils illustrent l'importance du relief et de la couverture arborée du territoire dans la réduction des vues vers le projet éolien.

Figure18 - PROFIL 1 (trait de coupe sur carte page précédente)

Ce premier profil cible plus précisément :

- le rôle de la dorsale secondaire dans la réduction des vues depuis les bourgs du nord-est de l'aire d'étude intermédiaire s'ouvrant pourtant largement sur le grand-paysage,
- le rôle de la dorsale principale, qui associée à la couverture bocagère ou boisée, ferme les vues depuis les bourgs du sud,
- le rôle joué par le micro-relief et de la couverture bocagère dans la perception du projet depuis le bourg de Plésidy.

1. Depuis Saint-Péver, la dorsale secondaire réduit les vues vers le projet éolien au sommet des pales

2. Depuis Plésidy, le bocage ou bâti d'avant-plan, limite la perception des éoliennes à l'extrémité des pales
3. Depuis Plésidy, en l'absence de bocage ou bâti en avant-plan, la butte s'intercalant entre bourg et projet limite la vue à la moitié supérieure des mâts

4. Depuis Kerpert, la dorsale principale, associée à la couverture bocagère et boisée agit comme écran visuel vis à vis du projet éolien

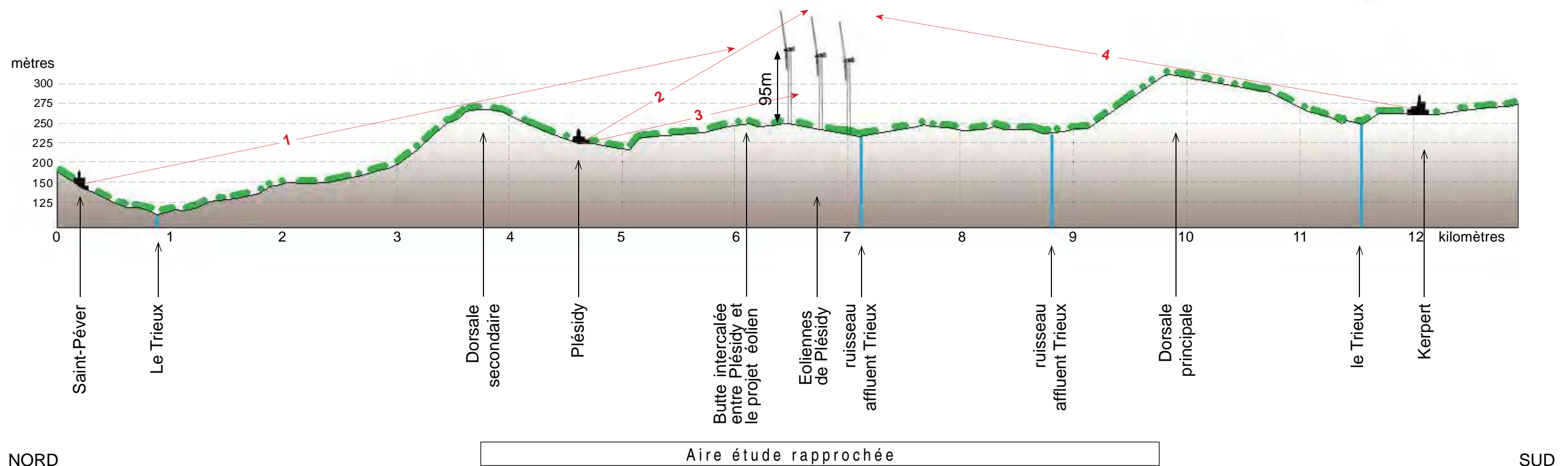


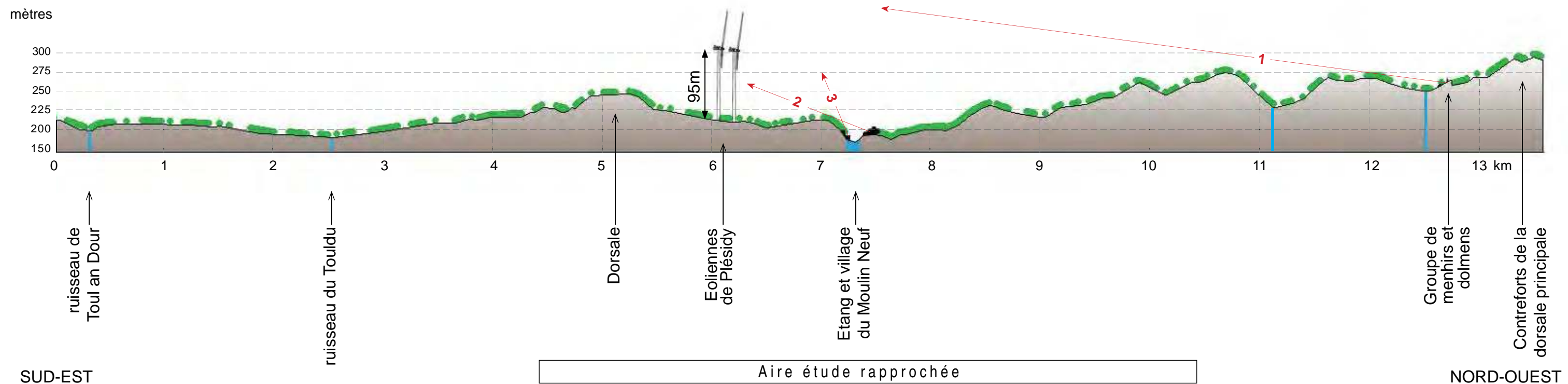
Figure 19 - PROFIL 2 (trait de coupe sur carte page précédente)

Ce profil démontre l'absence de visibilité du projet depuis le groupement de menhirs et dolmens au sud-est de l'aire d'étude intermédiaire, malgré une implantation dans la zone orange de la ZIV.
Il illustre également les impacts du projet depuis le village de l'Etang-Neuf, situé dans l'aire d'étude rapprochée.

1. Depuis le groupe de menhirs-dolmens, le relief seul ne suffirait pas à bloquer les vues, laissant deviner la partie haute des éoliennes. En revanche la combinaison relief/végétation protège les monuments historiques des vues vers le projet

2. Les hauteurs du village de l'Etang-Neuf sont exposées à la vue du projet, donnant à voir la partie haute des éoliennes émergeant au-dessus des boisements

3. Le noyau ancien du village, implanté plus bas sur le relief, est lui protégé des vues vers le projet



5.3.3 Impacts localisés depuis les voies de communication

L'aire d'étude intermédiaire recense deux axes de communication structurants à fonction de transit.

- La **RD 8** offre, dans sa traversée de l'aire d'étude intermédiaire, une seule possibilité de vue dégagée en direction du projet éolien localisée au niveau du col de Roch Golaz Braz. L'implantation culminante de la route sur le relief ne s'avère cependant pas suffisante pour libérer les vues vers le projet éolien, la végétation d'avant-plan agissant comme écran visuel (phtm 13).
- La **RD767**, inscrite en fond de vallée sur la quasi-totalité de son parcours, culmine au niveau du col de la Clarté. Elle y offre une vue furtive du projet, donnant à lire les éoliennes qui émergent au dessus de la végétation dense du premier-plan, en respectant un rythme régulier (phtm 11).

La configuration du **réseau départemental secondaire** (étroit, sinueux) et la présence quasi-systématique de linéaires bocagers ou boisements en rive constituent autant de facteurs limitant les vues en direction du projet. Les tronçons listés ci-après apparaissent comme les plus exposés :

- La **RD 22, entre Bourbriac et Plésidy** est orientée en direction du projet. Dans son tronçon sud, le ruisseau du Toulou vient tangenter la route, dégageant la vue en direction du projet (phtm 14).
- La **RD22 entre Saint-Gildas et Senven-Lehart** bénéficie également d'une orientation en direction de la ZIP. Pour autant le parc ne sera perceptible que très ponctuellement à la faveur d'un positionnement favorable sur le relief et d'avant-plans dégagés (phtm 15).
- la **RD5** ondulant sur le relief propose des perceptions très localisées depuis les points hauts de la route lors du franchissement de la dorsale principale. Le projet éolien se dévoile soudainement, par effet de surprise.
- la **RD4** bénéficie, au sud de Saint-Connan, de la présence d'un affluent du Trieux la positionnant à une altitude favorable. Les vues proposées vers le projet restent des vues latérales moins impactantes (phtm10).
- à l'extrême est de l'aire d'étude intermédiaire, la **RD63** offre un positionnement sur le relief permettant, ponctuellement, des vue dégagées en direction du projet.

5.3.4 Exposition très mesurée des zones habitées

Depuis les secteurs d'habitations, les vues potentielles sur le parc éolien sont des vues fixes. Elles permettent une perception en détail du paysage regardé. A l'intérieur de l'aire d'étude intermédiaire, les impacts depuis les bourgs peuvent être hiérarchisés comme suit :

Saint-Péver et **Saint-Adrien** distants de 7 kilomètres du projet apparaissent comme les deux bourgs les plus exposés du fait de leur implantation en belvédère sur la vallée du Trieux, offrant des vues panoramiques sur le grand paysage en direction du projet éolien. Cette exposition reste toutefois très mesurée. Comme illustré par le profil 1, la dorsale secondaire limite les vues :

- depuis Saint-Péver à l'extrémité supérieure des pales (phtm 07),
- depuis Saint-Adrien au tiers supérieur des éoliennes, ces dernières occupant une part très réduite de l'horizon, qui ne remet pas en cause la lisibilité des paysages de collines bocagères se dévoilant à nous (phtm 06).

Le noyau ancien du bourg de **Senven-Léhart** s'inscrit dans un repli du relief, implantation le protégeant des vues vers le projet. Depuis les extensions pavillonnaires, qui investissent les hauteurs, le parc projeté sera en revanche perceptible, dessinant une ligne respectant la direction de la ligne de crête (phtm 09).

La frange ouest du bourg de **Saint-Connan** propose quant à elle quelques fenêtres visuelles furtives en direction du projet (phtm 10). La complexité de composition des avant-plans capte toutefois l'attention, reléguant le projet éolien en tant qu'élément constitutif du paysage d'arrière-plan.

Les bourgs de **Saint-Gilles-Pligeaux**, **Kerpert** et **Magoar** ne sont pas exposés à la vue projet. Situés sur le versant opposé de la dorsale principale, ils bénéficient d'implantation basse sur le relief et d'un environnement bocager dense.

Bourbriac, au nord-ouest, est également préservé de vues sur le projet.

5.3.5 Impact depuis les lieux de fréquentation touristique

La **Tour de Bourbriac** constitue un des lieux-clés de fréquentation touristique de l'aire d'étude. Elle offre depuis son sommet, accessible au public, une vue à 360° sur le territoire. L'éolienne y imprègne déjà largement le paysage en place sans pour autant remettre en cause de l'homogénéité de son organisation. Le projet de Plésidy s'inscrit dans la trame existante, s'appuyant sur la ligne d'horizon et prenant l'apparence d'une ligne dont les sommets ondulent quelque peu sur le relief. (cf phtm 04)

5.3.6 Impacts minimes depuis les monuments historiques

Parmi la trentaine de monuments historiques recensés dans l'aire d'étude intermédiaire, seuls deux sont exposés à la vue du projet.

- La **croix du cimetière de Saint-Adrien (MH 48)** bénéficie d'une implantation en belvédère dévoilant une vue panoramique en direction du projet éolien. L'impact de ce dernier reste toutefois très mesuré, ne brouillant pas la lisibilité du panorama en présence. Les éoliennes, qui occupent une part très réduite de l'horizon, peinent en effet à émerger au-dessus de la dorsale secondaire. (cf phtm 05)
- La **chapelle Notre-Dame de Restudo (MH 20)** bénéficie également situation de belvédère s'ouvrant sur le paysage de collines bocagères. La végétation présente en avant-plan ainsi que le relief de la dorsale secondaire minimisent considérablement l'impact du projet éolien. Seules les extrémités des pales se laissent deviner pour qui veut bien les chercher. (cf phtm 08)

Les quelques photos figurant ci-après illustrent dans quelle mesure l'environnement boisé ou bâti participe à la fermeture des vues en direction du projet.



◀ angle de prise de vue
→ direction du projet éolien



MH 39 - Croix de chemin en granit sur la RD22 en sortie sud de Bourbriac : relief et végétation d'avant-plan épaulent le regard en direction du sud / sud-ouest, offrant une vue panoramique sur le grand-paysage ; ces mêmes relief et végétation ferment la vue en direction du projet de Plésidy



angle de prise de vue
direction du projet éolien



MH 7 - Calvaire de Senven-Léhart : protégé des vues vers le projet éolien par le bâti dense enserrant la Place de l'Eglise.



angle de prise de vue
direction du projet éolien



MH 63 - Eglise de Saint-Fiacre : protégé des vues vers le projet éolien par le bâti dense enserrant la Place de l'Eglise et la ceinture végétale de second-plan.



angle de prise de vue
direction du projet éolien



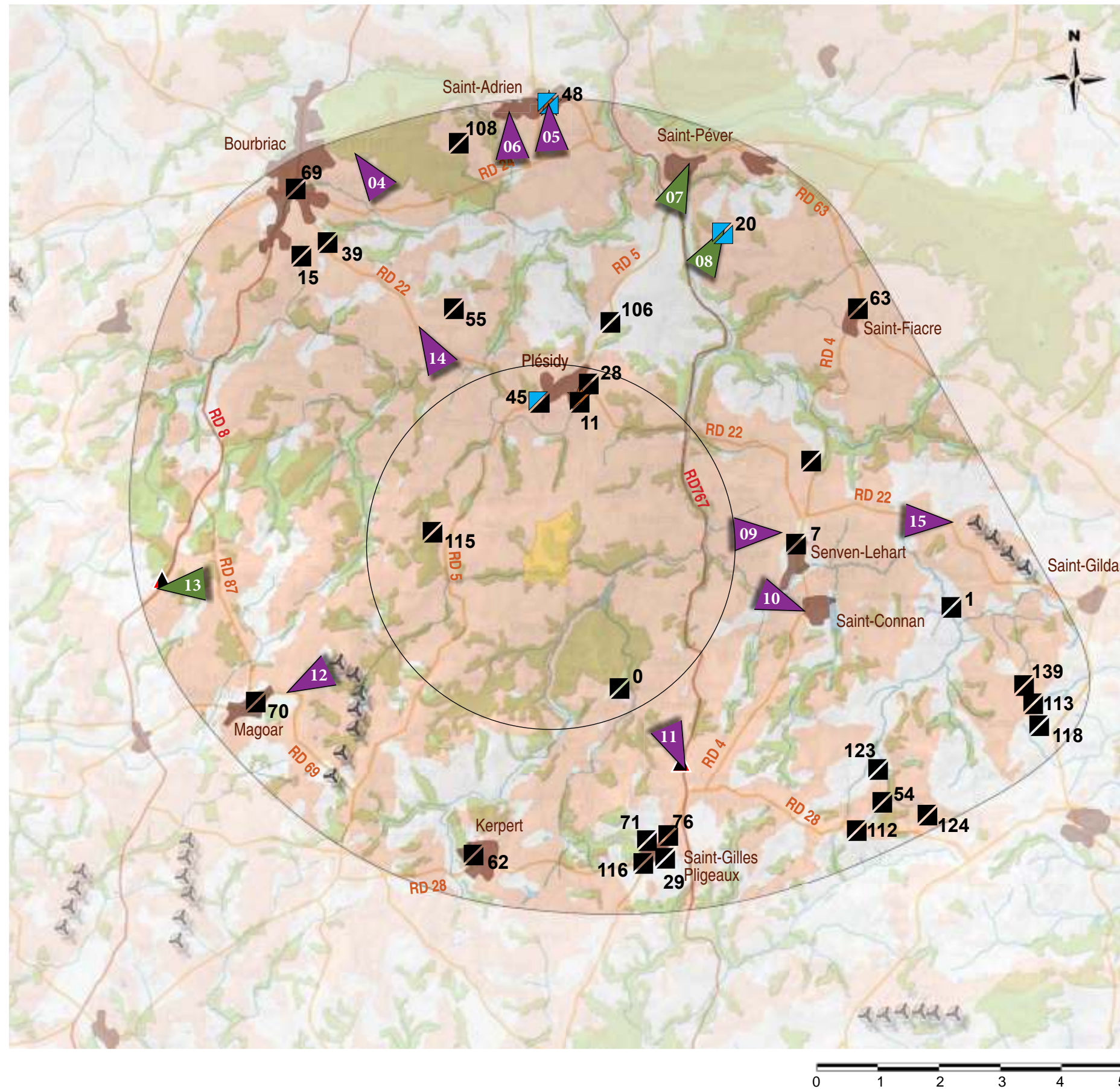
MH 15 - Chapelle de Darnouët : présence d'une fenêtre visuelle furtive sur le lointain, désaxée par rapport au projet éolien de Plésidy ; le bâti d'avant-plan fermant les vues vers ce dernier

Tableau 48 - Tableau récapitulatif des impacts visuels du projet depuis les monuments historiques sur l'aire d'étude intermédiaire

- Ceux figurant en gris sont situés hors de la zone d'influence visuelle
- Ceux figurant en noir sont situés dans la zone d'influence visuelle mais n'offrent pas de vues sur le projet éolien
- Ceux figurant en bleu sont situés dans la zone d'influence visuelle et concernés par une visibilité du projet éolien et/ ou une covisibilité avec ce dernier

Nota : Ceux concernant également l'aire d'étude rapprochées (R) seront abordés dans le chapitre 5.4.2.

n°	aire d'étude concernée	Commune	Désignation de l'élément protégé	ZIV
MH classés - de type monumental				
20		Saint-Péver	Chapelle Notre-Dame de Restudo	x
29		Saint-Gilles-Pligeaux	Chapelle seigneuriale Saint-Laurent	
62		Kerpert	Eglise Saint-Pierre et ossuaire	
63		Saint-Fiacre	Eglise et ossuaire	x
69		Bourbriac	Eglise Saint-Briac	x
70		Magoar	Eglise Saint-Gildas	x
71		Saint-Gilles Pligeaux	Eglise Saint-Gilles	
106		Plésidy	Manoir de Toulgonec	
MH inscrits - de type monumental				
0	R	Kerpert	Abbaye de Caot Mallouen	
15		Bourbriac	Chapelle de Darnouët	x
28	R	Plésidy	Chapelle Saint-Yves	x
108		Bourbriac	Manoir du Lézard	x
MH classés - de type "petit patrimoine"				
1		Saint-Gildas	Allée couverte du Parc-Kerdic	
7		Senven-Lehart	Calvaire	x
39		Bourbriac	Croix de chemin en granit	x
55		Bourbriac	Dolmen sous tumulus de Tanouëdou	x
76		Saint-Gilles Pligeaux	Fontaine	x
112		Le Vieux-Bourg	Menhir christinisé dit Croix de Pasquiou	
115	R	Plésidy	Menhir de Caillouan	x
116		Saint-Gilles Pligeaux	Menhir de Crec'h Ogel	
123		Le Vieux-Bourg	Menhir de Pasquiou	
124		Le Vieux-Bourg	Menhir de Porzic	x
MH inscrit - de type "petit patrimoine"				
11	R	Plésidy	Calvaire-fontaine	x
45	R	Plésidy	Croix du 16ème siècle	x
48		Saint-Adrien	Croix du cimetière	x
54		Le Vieux-Bourg	Dolmen de Pasquiou	x
113		Le Vieux-Bourg	Menhir de Bétudo	x
118		Saint-Gildas	Menhir de Kernanhouët	x
139		Saint-Gildas	Tumulus de Kernanhouët	x



Carte 80
Synthèse des visibilité du projet
dans l'aire d'étude intermédiaire

-  Aire d'implantation potentielle
-  Aire d'étude intermédiaire
-  Aire d'étude rapprochée
-  Zone de visibilité potentielle

Localisation et numéro de photomontage

-  04 avec absence de vue ou vue insignifiante sur le projet éolien
-  04 avec vue à impact faible à moyen sur le projet
-  21 avec vue à impact fort à très fort sur le projet

Intervisibilité avec le patrimoine protégé

-  Absence de visibilité depuis le patrimoine protégé
-  Absence de covisibilité avec le patrimoine protégé
-  Visibilité depuis le patrimoine protégé
-  Covisibilité avec le patrimoine protégé

5.3.7 Intervisibilités entre parcs existants et projet

Cinq des douzes photomontages présentés pour l'aire d'étude intermédiaire, donnent à percevoir des effets cumulés entre parcs :

n° photomontage	Effet cumulé avec les parcs de :	Effet cumulatif avec les parcs de :
Phtm - 4 Tour de Bourbriac	Haut-Corlay Saint-Gildas Coat-Piquet	
Phtm 6 - Saint-Adrien	Coat-Piquet	
Phtm 9 - Senven-Lehart	Coat-Piquet Bourbriac Le Gollot	
Phtm 12 - RD69	Coat-Piquet	Boqueho-Plouagat
Phtm 15 - RD22 Saint-Gildas/ Senven-Lehart	Coat-Piquet	

Depuis ces différents points de vue, le projet de Plésidy s'inscrit en cohérence avec les autres parcs éoliens existants, donnant à lire une ligne respectant la direction de la ligne d'horizon.

La perception de l'effet cumulé ou cumulatif nécessite en effet un recul important. Avec la distance, les différents parcs, malgré des implantations variables (ligne droite, ligne courbe, en paquets) se perçoivent en ligne.

Le projet ne se situe jamais sur le même plan visuel qu'un autre parc. Celui situé en avant-plan focalise alors le regard, limitant la perception des plus lointains. Les mouvements du relief s'intercalant entre les différents parcs opèrent par ailleurs une mise à distance contribuant à réduire les effets cumulés. L'oeil doit en effet glisser d'un plan à l'autre, suivant les courbes du relief, pour passer d'un parc à l'autre.

5.3.8 Photomontages

Nota : les photomontages figurant dans les pages qui suivent sont également regroupés dans un cahier annexe.

Photomontage 4 : Tour de Bourbriac

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Site touristique / Effet cumulé

Commentaire paysager :

Le sommet de la tour de Bourbriac offre une vue panoramique à 360° sur les ondulations de collines bocagères qui se déploient à perte de vue, dans une subtile déclinaison de camaïeux de verts (des teintes sombres des boisements ou tons plus clairs des prairies).

L'éolien imprègne déjà largement le paysage en place, constituant autant de verticalités se détachant sur fond de ciel, sans pour autant remettre en cause de l'homogénéité de son organisation.

Le parc de Plésidy s'inscrit dans la trame existante, s'appuyant sur la ligne d'horizon et prenant l'apparence d'une ligne dont les sommets ondulent quelque peu sur le relief.

Il s'inscrit dans le même champ visuel que celui du Haut-Corlay, en cohérence avec ce dernier. La dorsale s'intercalant entre les 2 parcs opère une mise à distance réduisant l'effet covisibilité.



Distance à l'éolienne la plus proche: 7,2 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 7,9 km
Orientation du parc éolien : sud-est

Coordonnées en Lambert 93
X : 244046
Y : 6838059

Photomontage 60°x26°

Vue filaire 120°



Photomontage 5 : Croix du cimetière Saint-Adrien

Typologie de perception : statique

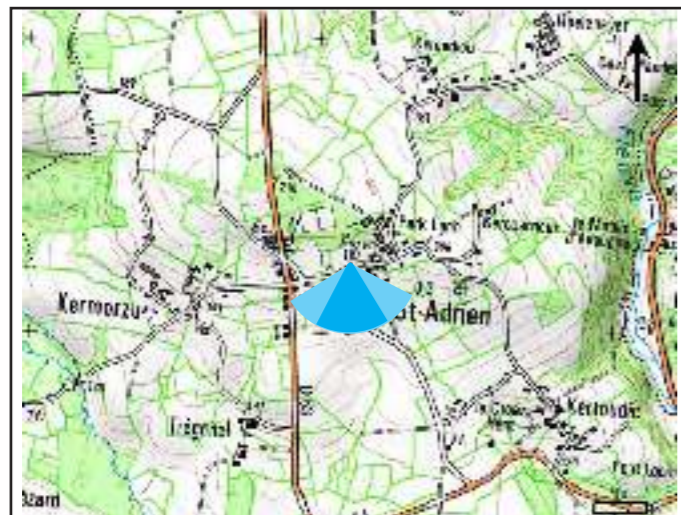
Caractéristiques du point de vue : Élément de patrimoine protégé / Lieu habité

Commentaire paysager :

Ce point de vue depuis les abords de l'Église de Saint-Adrien - dont le cimetière accueille une croix, inscrite à l'inventaire des monuments historiques (MH 48)- bénéficie d'une situation de belvédère en surplomb du ruisseau du Sullé dévoilant une vue panoramique sur le grand-paysage.

Le projet de Plésidy émerge à peine au-dessus de la dorsale secondaire, seule la partie supérieure des machines étant perceptible. L'éolienne centrale étant masquée par le relief, le projet apparaît fractionné en deux paquets de deux, mais reste ancré, épousant le léger arrondi de la ligne d'horizon.

Les éoliennes qui occupent une part très réduite de l'horizon ne viennent par ailleurs pas brouiller la lisibilité du panorama en présence.



Distance à l'éolienne la plus proche: 6,8 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 7,7 km
Orientation du parc éolien : sud
Coordonnées en lambert 93
X : 247333
Y : 6838536

Photomontage 60°x26°

Vue filaire 120°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

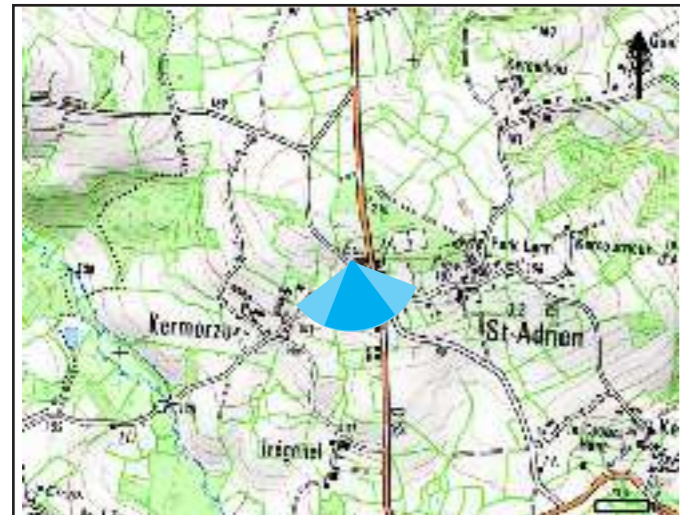
Photomontage 6 : Saint-Adrien extensions urbaines

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité

Commentaire paysager :

Ce point de vue depuis le secteur d'extension urbaine récent situé à l'ouest du bourg de Saint-Adrien, bénéficie d'une situation de belvédère s'ouvrant largement sur le paysage. Seule la partie supérieure des éoliennes du projet de Plésidy apparaît dans le champ visuel, émergeant à peine à l'arrière d'une des collines formant la dorsale secondaire. Il y dessine une ligne légèrement ondulante sur le relief, accompagnant l'arrondi de la colline et occupant une part très réduite de l'horizon. L'éolienne centrale étant masquée par le relief, le projet apparaît fractionné en deux paquets de deux mais reste ancré, sans effet de flottement.



Distance à l'éolienne la plus proche: 6,9 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 7,7 km
Orientation du parc éolien : sud

Coordonnées en lambert 93
X : 247023
Y : 6838617

Photomontage 60°x26°

Vue filaire 120°



Photomontage 7 : Centre-bourg de Saint-Péver (parvis de l'Eglise)

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité

Commentaire paysager :

Le coeur de bourg de Saint-Péver bénéficie d'une position dominante sur le relief, s'ouvrant sur le paysage de collines bocagères. Les vues ne portent toutefois pas au-delà de la dorsale secondaire qui, de par son amplitude, génère un effet masque vis à vis du projet.



Distance à l'éolienne la plus proche: 6 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 6,9 km
Orientation du parc éolien : sud

Coordonnées en lambert 93
X : 249550
Y : 6837485

Photomontage 60°x26°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 8 : Chapelle Notre-Dame de Restudo

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Élément de patrimoine protégé / Site touristique

Commentaire paysager :

Le site d'accueil de la chapelle Notre-Dame de Restudo (MH 20) bénéficie d'une situation de belvédère, s'ouvrant sur le paysage de collines bocagères.

La végétation présente en avant-plan ainsi que le relief de la dorsale secondaire minimisent considérablement l'impact du projet éolien. Seules les extrémités des pales se laissent deviner pour qui veut bien se donner la peine de les chercher.



Distance à l'éolienne la plus proche: 5,2 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 6,2 km
Orientation du parc éolien : sud-ouest

Coordonnées en lambert 93
X : 250163
Y : 6836370

Photomontage 60°x26°

Vue filaire 120°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 9 : Senven-Lehart depuis les hauteurs du bourg

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité / Effet cumulé

Commentaire paysager :

Ce point de vue illustre les impacts du projet depuis les hauteurs nord-ouest du bourg de Senven-Lehart accueillant des constructions récentes. Rappelons que le coeur de bourg, bénéficie lui d'une implantation dans un repli du relief, le préservant des vues vers le projet.

Le projet éolien de Plésidy vient s'accrocher sur le versant opposé de la vallée du Trieux par rapport à l'observateur, donnant à lire une ligne tronquée de 2 puis 3 turbines. Cette ligne, bien que tronquée, reste en cohérence avec le paysage, respectant la direction de la ligne de crête et celle du parc de Coat-Piquet situé sur le flanc sud de la dorsale principale. Les éoliennes, présentes visuellement, demeurent des éléments d'arrière-plan qui ne concurrencent pas les éléments de premier-plan.



Distance à l'éolienne la plus proche: 3,9 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 4,1 km
Orientation du parc éolien : ouest

Coordonnées en lambert 93
X : 251207
Y : 6831451

Photomontage 60°x26°



Vue filaire 120°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 10 : Sortie Sud Saint-Connan sur RD4

Typologie de perception : dynamique

Caractéristiques du point de vue : Axe de communication

Commentaire paysager :

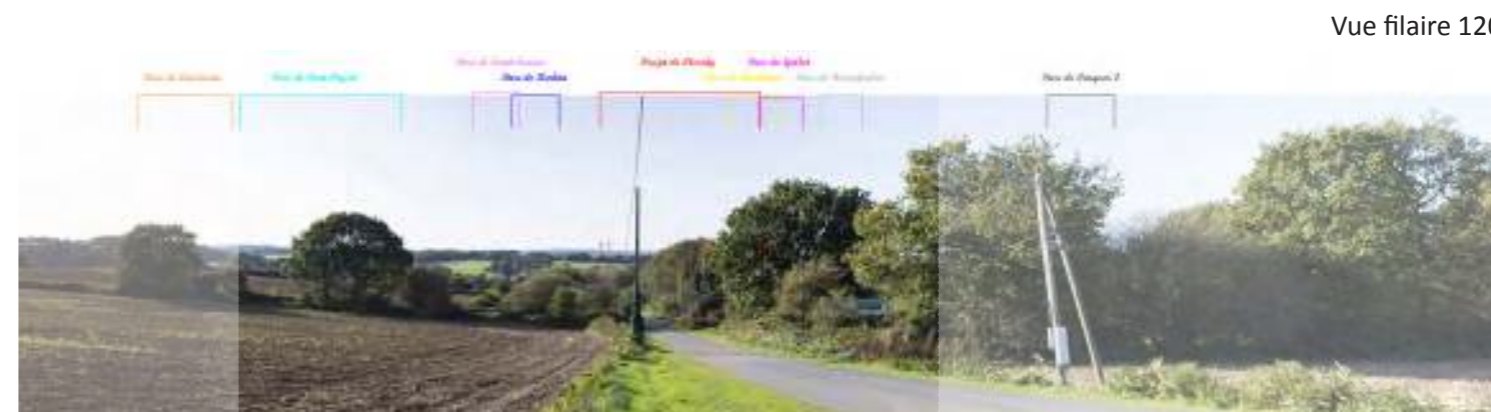
La RD4 propose une succession de fenêtres visuelles en direction du parc qui s'inscrit sur le versant opposé de la vallée du Trieux par rapport à l'observateur. Depuis ce point de vue, seulement deux des cinq turbines du projet sont perceptibles. Elles peuvent apparaître esseulées, sans accroche à la ligne d'horizon. La mouvance du relief et la complexité de composition des avant-plans captent toutefois l'attention, reléguant le projet éolien en tant qu'élément constitutif du paysage d'arrière-plan.



Distance à l'éolienne la plus proche: 4,1 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 4,5 km
Orientation du parc éolien : ouest

Coordonnées en lambert 93
X : 251504
Y : 6830177

Photomontage 60°x26°



Vue filaire 120°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 11 : Col de la Clarté RD 767

Typologie de perception : dynamique

Caractéristiques du point de vue : Axe de communication

Commentaire paysager :

La vue du projet se réduit ici à la perception de la partie supérieure de 4 des 5 éoliennes du projet. Ces dernières émergent au-dessus de la végétation dense du premier-plan, en respectant un rythme régulier. La cohérence visuelle du projet est par ailleurs ici favorisée par le jeu instauré entre les verticalités de premier-plan (poteaux électriques, fût des conifères) et celle des éoliennes se détachant sur fond de ciel, sans que la prédominance des éléments de premier plan ne soit remise en cause.



Distance à l'éolienne la plus proche: 3,9 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 4,6 km
Orientation du parc éolien : nord-ouest

Coordonnées en lambert 93
X : 249552
Y : 6827531

Photomontage 60°x26°



Vue filaire 120°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 12 : RD69 à l'Est de Magoar

Typologie de perception : dynamique

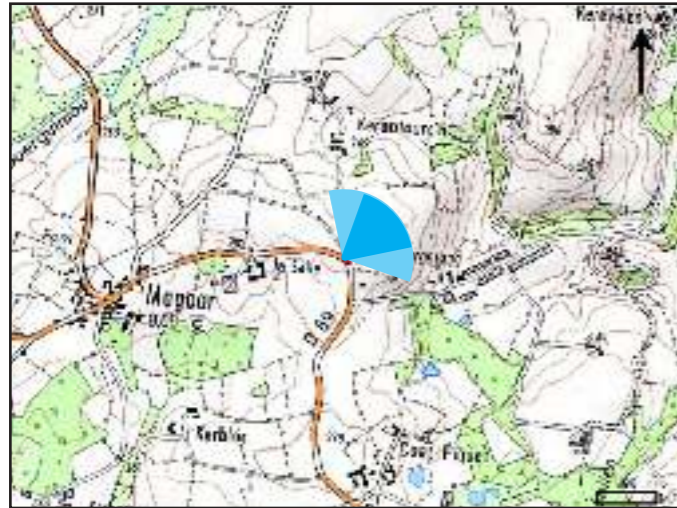
Caractéristiques du point de vue : Axe de communication / Effet cumulé

Commentaire paysager :

Cet axe propose ici un point de vue ponctuel et furtif en direction du projet éolien de Plésidy, à la faveur d'une interruption dans le linéaire bocager en rive de route combinée à la présence d'une importante parcelle agricole en avant-plan.

Le projet s'inscrit de manière cohérente dans le paysage en place, respectant la direction de la ligne d'horizon, celle du parc existant de Coat-Piquet et celle du parc projeté de Boqueho-Plouagat.

S'agissant de la covisibilité entre parcs, notons que celui de Coat-Piquet en premier-plan focalise l'attention. Les mouvements de relief s'intercalant entre les différents parcs opèrent par ailleurs une mise à distance, contribuant à réduire les effets cumulés.



Distance à l'éolienne la plus proche: 4,4 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 5,3km
Orientation du parc éolien : nord-est

Coordonnées en lambert 93
X : 243263
Y : 6828816

Photomontage 60°x26°

Vue filaire 120°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 13 : Col de Roch Golaz Braz RD 8

Typologie de perception : dynamique

Caractéristiques du point de vue : Axe de communication

Commentaire paysager :

L'implantation pourtant culminante de la route sur le relief ne s'avère pas suffisante pour libérer les vues vers le projet éolien, la végétation d'avant-plan agissant comme écran visuel.



Distance à l'éolienne la plus proche: 6,2 km
 Distance à l'éolienne la plus éloignée: 6,8 km
 Orientation du parc éolien : est

Coordonnées en lambert 93
 X : 240968
 Y : 6830578

Photomontage 60°x26°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 14 : RD22 Bourbriac/Plésidy

Typologie de perception : dynamique

Caractéristiques du point de vue : axe de communication

Commentaire paysager :

L'interruption ponctuelle du linéaire bocager en rive de route, associé à la présence du vallon du Touldu qui tangente la route, permet une ouverture visuelle significative en direction du projet. Avec la distance, les éoliennes semblent s'organiser sur un seul plan. Leurs silhouettes se détachent, à un rythme régulier, sur fond de ciel, dessinant une ligne légèrement ondulante. Depuis ce point de vue, la prégnance du projet dans le paysage est réelle. Il occupe toutefois une part réduite du champ visuel, qui ne remet pas en cause l'équilibre de ces paysages où enchevêtrement de haies et boisements dessinent inlassablement des parcelles aux formes mouvantes.



Distance à l'éolienne la plus proche: 3,4 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 4 km
Orientation du parc éolien : sud-est

Coordonnées en lambert 93
X : 245524
Y : 6834477

Photomontage 60°x26°

Vue filaire 120°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 15 : RD22 Saint-Gildas / Senven-Lehart

Typologie de perception : dynamique

Caractéristiques du point de vue : axe de communication

Commentaire paysager :

L'interruption ponctuelle du linéaire bocager en rive de voie, associée à un positionnement topographique favorable de la route sur le relief, ouvre la vue sur le lointain, la dorsale principale dessinant l'horizon. Le projet éolien de Plésidy, qui apparaît ici en deux groupes distincts de deux et trois machines, vient se glisser harmonieusement entre deux plans visuels, en cohérence avec les lignes de force du paysage.



Distance à l'éolienne la plus proche: 5,8 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 6,3 km
Orientation du parc éolien : ouest

Coordonnées en lambert 93
X : 253456
Y : 6831644

Photomontage 60°x26°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

5.4. Impacts visuels depuis l'aire d'étude rapprochée

5.4.1 Exposition faible des zones habitées

Le bourg de **Plésidy**, distant du projet d'environ 2 kilomètres, en offre une perception limitée (phtm 17 et 18), plusieurs facteurs contribuant à réduire les vues en direction du parc.

Citons en premier lieu les spécificités topographiques illustrées sur le profil 1 du chapitre 5.3.2. Le cœur de bourg s'inscrit en effet à une altimétrie légèrement inférieure à celle du projet et le mouvement de terrain intercalé, bien que léger, suffit à masquer la partie inférieure des machines. Le maillage bocager très présent en lisière du bourg ancien et des extensions pavillonnaires ainsi que la densité bâtie du noyau historique vont également agir comme masques visuels.

Seule l'église, qui a investi les hauteurs du bourg, bénéficie d'un positionnement topographique autorisant les vues sur le projet (phtm 32).

Le village de **l'Etang-Neuf**, situé à moins d'un kilomètre du projet, combine les fonctions de lieu de vie et fréquentation touristique. Le noyau ancien, niché au creux d'un relief boisé, est protégé des vues sur le projet éolien, tel qu'illustré sur le profil 2 du chapitre 5.3.2. et sur le photomontage 35. En revanche, depuis les hauteurs et en présence d'avant-plans dégagés, le parc s'impose à la vue. Sa prégnance ne remet pas pour autant en cause l'authenticité de l'image de ce petit village breton (phtm 24).

Les **hameaux du versant est du Trieux** bénéficient d'une implantation en belvédère sur la vallée, libérant - sous réserve d'avant-plan dégagés - les vues en direction du projet, tel qu'illustré sur les photomontages 30 et 31. Ils offrent alors une perception partielle des machines émergeant au dessus de la maille bocagère, ces dernières n'occupant qu'une part réduite de l'horizon. Les impacts sont par ailleurs fonction de la complexité de composition des avant-plans. Un premier plan complexe aura ainsi tendance à détourner l'attention du projet éolien et à en brouiller la perception, reléguant les machines en détails d'arrière-plan qui auront tendance à se fondre dans le paysage.

Les **hameaux riverains**, bien que proches des machines, n'offrent que peu de vues sur ces dernières du fait d'une implantation fréquente dans un repli du relief, de la densité bocagère ou boisée des abords et du traitement des limites privatives (haies, clôtures occultantes).

Les photomontages présentés ci-après ont été choisis lorsqu'ils donnent à voir les machines de manière à en apprécier l'échelle. Ils témoignent de l'impact maximum du projet. Dans la majorité des cas, ils se positionnent en entrée ou en sortie de hameaux, à l'extérieur des parcelles habitées depuis lesquelles les vues sont le plus souvent masquées.

Les photomontages depuis Trolan (phtm 20), BotarGuen (phtm 21), le Bothalec (phtm 22), Keranquere (phtm 23 bis et 23 ter), Lavancel (phtm 26), Kervenou (phtm 27) et Kerdanet (phtm 28) se situent ainsi à l'extérieur des hameaux. La maille bocagère resserrée aux abords des secteurs habités, la végétation présente dans les jardins et les clôtures souvent occultantes constituent autant de masques visuels vis à vis du projet éolien.

Depuis ces points de vue illustrés, l'empreinte des éoliennes dans le paysage est plus ou moins importante, donnant à lire les parties supérieures de 1 à 4 machines. Leur rapport au paysage reste équilibré sans provoquer de sensation d'écrasement. Les machines n'apparaissent en effet pas plus hautes que les éléments de premier plan (poteaux électriques notamment) et la végétation présente en avant-plan favorise leur ancrage dans le paysage. La complexité de composition de ces avant-plans a par ailleurs tendance à capter l'attention, minimisant encore la présence des éoliennes.

Les vues depuis la sortie sud du hameau de **Guernognon** dérogent quelque peu à cette règle. Une des machines apparaît en surplomb et focalise le regard de par ses dimensions imposantes par rapport aux éléments d'avant-plan, provoquant une sensation d'écrasement (phtm 29bis). Le projet est également perceptible depuis le cœur de village, mais dans un rapport au paysage qui reste équilibré (phtm 29).

5.4.2 Impacts depuis les monuments historiques

Un seul des cinq monuments historiques recensés sur l'aire d'étude rapprochée est exposé à la vue du projet éolien. Il s'agit de la **croix du 16ème en sortie ouest de Plésidy** sur la RD22 (MH45).

Depuis ce point de vue (phtm16), le relief tourmenté associé à la complexité d'occupation végétale de l'avant-plan estompe fortement la lisibilité de l'arrière plan dans lequel s'inscrivent les éoliennes. Il est toutefois important de souligner le rôle de la végétation de premier plan qui évite de donner à lire les différentiels de hauteurs importants entre les machines.

Les autres monuments historiques ne sont pas exposés :

- la ceinture bocagère délimitant la parcelle d'implantation du **menhir de Cailouan (MH115)** ferme les vues en direction du projet éolien (phtm 19).
- la **Chapelle Saint-Yves de Plésidy (MH 28)** s'inscrit au sein d'un environnement bâti bloquant les vues en direction du projet éolien (cf illustrations ci-dessous et phtm 33).
- le **calvaire-fontaine (MH 11)** bénéficie d'une implantation encaissée, l'isolant des vues sur le lointain (cf illustrations ci-contre).
- le bois colonisant la butte s'insérant entre l'**Abbaye de Coatmallouen (MH0)** et le projet éolien fait office d'écran visuel.



▲ angle de prise de vue
→ direction du projet éolien



MH 28 - Chapelle Saint-Yves de Plésidy : protégée des vues vers le projet éolien par le bâti de premier-plan



MH 11 - Calvaire-fontaine de Plésidy : la situation encaissée du monument l'isole des vues sur le projet éolien

La **chapelle du Logo**, située sur la bordure sud de la ZIP à proximité immédiate du projet, constitue un élément de patrimoine, qui bien que non protégé, présente une valeur identitaire. Depuis cette dernière, la prégnance des éoliennes est très forte, générant un effet de disproportion avec le paysage environnant (phtm 25).

La **chapelle Saint-Michel de Médic**, sera elle aussi exposée à la vue du projet (phtm 34).

Tableau 49 -
Tableau récapitulatif des impacts visuels du projet depuis les monuments historiques

L'intégralité de cette aire d'étude est considérée comme située dans la zone d'influence visuelle, du fait de sa proximité avec le projet.

- Les monuments historiques figurant **en noir** n'offrent pas de vues sur le projet éolien
- Les monuments historiques figurant **en bleu** sont concernés par une visibilité du projet éolien et/ ou une covisibilité avec ce dernier

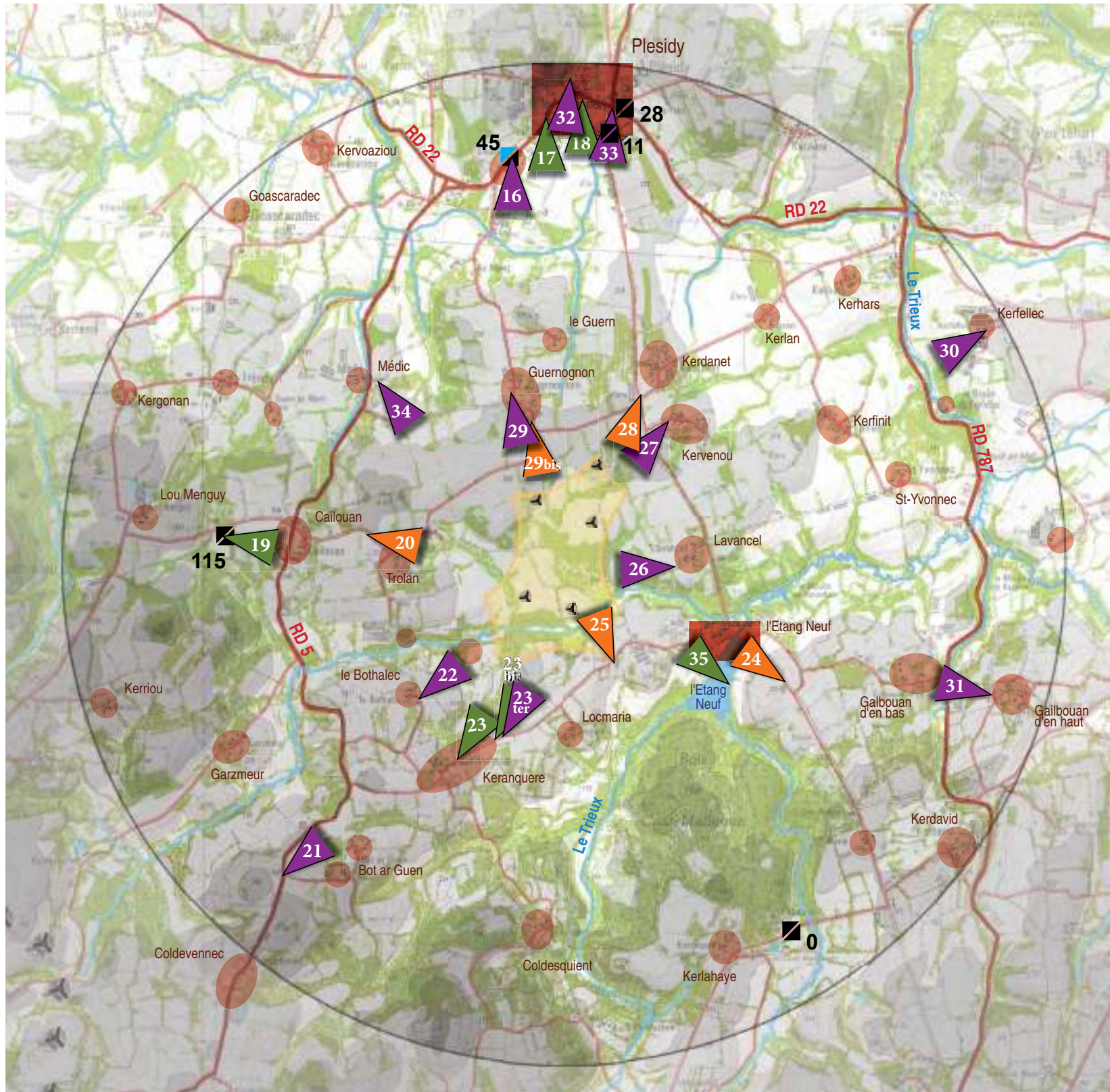
n°	Commune	Désignation de l'élément protégé
Monuments historiques classés		
115	Plésidy	Menhir de Cailouan
Monuments historiques inscrits		
0	Kerpert	Abbaye de Coatmallouen
11	Plésidy	Calvaire-fontaine
28	Plésidy	Chapelle Saint-Yves
45	Plésidy	Croix du 16ème

5.4.3 Intervisibilités entre parcs existants ou en développement et projet

Parmi les 12 photomontages offrant des vues sur le projet éolien, 5 proposent des effets cumulés ou cumulatifs du projet de Plésidy avec un autre parc :


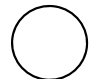
n° photomontage	Effet cumulé avec les parcs de :	Effet cumulatif avec les parcs de :
Phtm 20 - Trolan	Saint-Gildas Saint-Bihy	
Phtm 21 - carrefour RD5 / BotarGuen		Malaunay
Phtm 22 - le Bothalec	Saint-Gildas	
Phtm 29 bis - Guernognon	Haut-Corlay	
Phtm 30 - Kerfellec	Coat-Piquet	

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, le constat est le même que pour l'aire d'étude intermédiaire. Les photomontages illustrent des interactions visuelles entre parcs, sans révéler de discordance notable. L'éloignement des parcs les uns par rapport aux autres et les mouvements du relief s'intercalant entre eux opèrent en effet une mise à distance contribuant à réduire les effets cumulés ou cumulatifs. Le parc de Plésidy situé en avant-plan focalise alors le regard, limitant la perception des plus lointains. L'œil doit en effet glisser d'un plan à l'autre, suivant les courbes du relief, pour passer d'un parc à l'autre.






Carte 81 -
Synthèse des visibilitées du projet dans l'aire d'étude rapprochée







-  Aire d'implantation potentielle
-  Aire d'étude rapprochée

Localisation et numéro de photomontage :

-  21 avec absence de vue ou vue insignifiante sur le projet éolien
-  21 avec vue à impact faible à moyen sur le projet
-  21 avec vue à impact fort à très fort sur le projet

nota : se référer aux photomontages figurant dans le cahier annexe

Intervisibilité avec le patrimoine protégé :

-  Absence de visibilité depuis le patrimoine protégé
-  Absence de covisibilité avec le patrimoine protégé
-  Visibilité depuis le patrimoine protégé
-  Covisibilité avec le patrimoine protégé



4.4 Photomontages

Nota : les photomontages figurant dans les pages qui suivent sont également regroupés dans un cahier annexe.

Photomontage 16 : Croix Plésidy

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Axe de communication / Élément de patrimoine protégé / Lieu habité



Commentaire paysager :

Depuis la croix du 16ème (MH45), implantée en rive de route départementale en sortie de Plésidy, le relief tourmenté associé à la complexité d'occupation végétale de l'avant-plan estompe fortement la lisibilité de l'arrière plan dans lequel s'inscrivent les éoliennes. Seulement trois des cinq éoliennes sont perceptibles, l'éolienne centrale émergeant de manière plus importante que les autres au-dessus de l'horizon. Depuis ce point de vue, il est important de souligner le rôle de la végétation de premier plan qui évite de donner à lire les différentiels de hauteurs importants entre les turbines.

Distance à l'éolienne la plus proche: 1,9 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 2,7km
Orientation du parc éolien : sud

Coordonnées en lambert 93
X : 247169
Y : 6833580

Vue filaire 120°



Photomontage 60°x26°



Photomontage 17 : Quartiers récents en frange sud de Plésidy

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : lieu habité

Commentaire paysager :

Le maillage bocager bien présent aux abords des opérations récentes d'habitat pavillonnaire agit comme filtre visuel vis à vis du projet éolien. La végétation estompe considérablement sa présence, ne donnant à voir que le sommet des pales, jusqu'à le masquer totalement comme sur le présent point de vue.



Distance à l'éolienne la plus proche: 1,9 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 2,8km
Orientation du parc éolien : sud

Coordonnées en lambert 93
X : 247275
Y : 6833676

Photomontage 60°x26°



Vue filaire 120°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 18 : centre-bourg de Plésidy

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : lieu habité

Commentaire paysager :

La densité bâtie du coeur de bourg de Plésidy avec ses façades à l'alignement de la rue n'autorise que de rares et furtives fenêtres visuelles sur le lointain, en direction du projet éolien.

Le présent photomontage illustre une de ces rares percées susceptible de laisser percevoir les turbines. Ces dernières y sont masquées par l'habitat mais on peut supposer, grâce au photomontage filaire, qu'en décalant légèrement la prise de vue, le projet pourrait alors apparaître. Si tel était le cas, la richesse de composition du premier plan continuerait à focaliser l'attention, brouillant la lisibilité de l'arrière-plan dans lequel s'inscriraient les éoliennes. La version filaire démontre par ailleurs que seule la partie supérieure des turbines serait perceptible, minimisant encore leur présence.



Distance à l'éolienne la plus proche: 2,3 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 3,5km
Orientation du parc éolien : sud

Coordonnées en lambert 93
X : 247667
Y : 6834016

Photomontage 60°x26°

Vue filaire 120°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 19 : Menhir de Cailhouan

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Élément de patrimoine protégé

Commentaire paysager :

Le menhir de Cailhouan (MH115) bénéficie d'une implantation très confidentielle, à l'écart des voies de communication. La ceinture bocagère délimitant la parcelle qui l'accueille ferme les vues en direction du projet éolien.



Distance à l'éolienne la plus proche: 1,8 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 2,3 km
Orientation du parc éolien : est

Coordonnées en lambert 93
X : 245380
Y : 6831470

Photomontage 60°x26°

Vue filaire 75°



Photomontage 20 : Trolan

Typologie de perception : statique (voie d'accès au hameau, déplacement à vitesse très réduite)

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité / Effet cumulé



Commentaire paysager :

Depuis ce point de vue, la prégnance des éoliennes dans le paysage est indéniable, donnant à lire 2 paquets de 2 turbines.

Les éléments de premier plan (réseaux aériens, végétation) rivalisent toutefois avec l'échelle des machines, minimisant la sensation d'écrasement. La végétation présente en avant-plan favorise leur ancrage dans le paysage.

Le hameau de Trolan, implanté dans un repli du relief et enserré dans une lisière bocagère et boisée dense sera quant à lui protégé des vues directes sur le projet.

Distance à l'éolienne la plus proche: 1,4 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 2,2 km
Orientation du parc éolien : est

Coordonnées en Lambert 93
X : 246270
Y : 6831384

Vue filaire 120°



Photomontage 60°x26°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 21 : carrefour RD5 / Botarguen

Typologie de perception : dynamique

Caractéristiques du point de vue : Axe de communication / Effet cumulé

Commentaire paysager :

Un positionnement de l'observateur en point haut de la route, associé à une interruption dans le linéaire bocager génère une ouverture visuelle panoramique ponctuelle et furtive sur le paysage de collines bocagères et boisées.

Le projet éolien de Plésidy apparaît en léger désaxé par rapport à la route, à l'arrière d'un boisement de résineux qui ne laisse voir que la partie supérieure des turbines.

Les nombreux plans visuels s'intercalent entre les deux parcs projetés de Plésidy et Malaunay limitent l'effet cumulé. L'oeil doit en effet glisser d'un plan à l'autre, suivant les mouvements du relief, pour passer d'un parc à l'autre.



Distance à l'éolienne la plus proche: 1,4 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 2,2 km
Orientation du parc éolien : nord-est

Coordonnées en Lambert 93
X : 245523
Y : 6829430

Photomontage 60°x26°

Vue filaire 120°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 22 : le Bothalec

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité

Commentaire paysager :

La trame végétale du premier plan génère un filtre visuel minimisant l'impact du projet, qui ne sera jamais perceptible dans son ensemble.

Les verticalités des éoliennes répondant à celles des fûts de la haie de sapins, les turbines auront tendance à se fondre dans le paysage.

A noter que ce photomontage illustre le seul point de vue possible sur le projet éolien. Des linéaires bocagers continus et denses habillent en effet le reste de la lisière est du hameau, protégeant les habitations des vues sur le projet.



Distance à l'éolienne la plus proche: 0,8 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 1,8 km
Orientation du parc éolien : nord-est

Coordonnées en lambert 93
X : 246436
Y : 6830440

Vue filaire 120°



Photomontage 60°x26°



Photomontage 23 : Keranquere

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité

Commentaire paysager :

Seule la partie médiane du hameau qui s'étire le long de la petite voie communale est susceptible, de par son implantation favorable sur le relief, d'offrir des vues sur le projet. La végétation dense présente dans les jardins d'avant-plan suffit à fermer les vues en direction du projet.



Distance à l'éolienne la plus proche: 1 km
 Distance à l'éolienne la plus éloignée: 1,9 km
 Orientation du parc éolien : nord-est

Coordonnées en lambert 93
 X : 246638
 Y : 6830038

Photomontage 60°x26°



Vue filaire 120°



Photomontage 23 bis : Keranquere

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité

Commentaire paysager :

La lisière nord-est du hameau se trouve, malgré la présence d'un premier plan semi-ouvert, protégée des vues sur le parc éolien. Une implantation altimétrique plus basse que sur le photomontage précédent et un second-plan boisé suffisent en effet à bloquer les vues sur le projet.



Distance à l'éolienne la plus proche: 1 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 1,8 km
Orientation du parc éolien : nord-est

Coordonnées en lambert 93
X : 246850
Y : 6830142



Photomontage 60°x26°



Photomontage 23 ter : Keranquere

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité

Commentaire paysager :

Ce photomontage, réalisé en léger décalé par rapport au précédent (juste après le panneau directionnel) alors que nous sommes sortis du lieu-dit, s'affranchit de l'effet d'écran visuel généré par l'arbrisseau. Il démontre que la masse boisée de second-plan masque quatre des cinq éoliennes. La partie supérieure de la cinquième machine se dévoile. Sa présence reste toutefois discrète, d'échelle comparable à celle des volumes arborés.



Photomontage 60°x26°

Distance à l'éolienne la plus proche: 0,9 km
 Distance à l'éolienne la plus éloignée: 1,8 km
 Orientation du parc éolien : nord-est

Coordonnées en lambert 93
 X : 246864
 Y : 6830148



Photomontage 24 : Etang-Neuf

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité / Site touristique

Commentaire paysager :

Depuis les hauteurs du village de l'Etang-Neuf, le parc s'impose à la vue, trois éoliennes émergeant assez largement au-dessus des boisements couvrant uniformément le coteau. Pour autant, la présence des machines ne remet pas en cause l'authenticité de l'image du petit village breton niché au creux d'un relief boisé.

Rappelons par ailleurs que le coeur du village, bénéficiant d'une implantation plus basse sur le relief, sera lui protégé des vues sur le projet.



Distance à l'éolienne la plus proche: 1,2 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 1,6 km
Orientation du parc éolien : nord-ouest

Coordonnées en lambert 93
X : 248543
Y : 6830535

Vue filaire 120°



Photomontage 60°x26°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 25 : Chapelle du Logo

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Site touristique / Élément de patrimoine non inventorié

Commentaire paysager :

Depuis la chapelle du Logo, la proximité du parc associé à un avant-plan largement dégagé rend les turbines très présentes visuellement. Ces dernières apparaissent plus hautes que les éléments de premier plan, générant une disproportion avec le paysage environnant. Elles occupent une part importante du champ visuel. Le cordon végétal accompagnant le ruisseau participe toutefois à l'ancrage des machines dans le paysage.



Distance à l'éolienne la plus proche: 0,4 km
 Distance à l'éolienne la plus éloignée: 1,2 km
 Orientation du parc éolien : nord

Coordonnées en lambert 93
 X : 247625
 Y : 6830555

Vue filaire 120°



Photomontage 60°x26°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 26 : Lavancel

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité

Commentaire paysager :

Depuis la frange ouest du hameau de Lavancel, trois des cinq éoliennes sont perceptibles, émergeant largement au-dessus du maillage bocager. Bien que prégnantes, les turbines occupent une part réduite de l'horizon et n'apparaissent pas plus haute que la haie accompagnant le chemin en premier plan. Le rapport au paysage reste équilibré.



Distance à l'éolienne la plus proche: 0,6 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 0,9 km
Orientation du parc éolien : ouest

Coordonnées en Lambert 93
X : 248047
Y : 6831099

Photomontage 60°x26°

Vue filaire 120°



Photomontage 27 : Kervenou

Typologie de perception : Statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité

Commentaire paysager :

La frange ouest du hameau de Kervenou offre un cadrage visuel sur une partie du projet éolien, dévoilant deux des cinq turbines. Celle située à droite du photomontage émerge de manière importante au-dessus du maillage bocager en respectant cependant un rapport d'échelle équilibré avec le paysage dans lequel elle s'inscrit.



Distance à l'éolienne la plus proche: 0,4 km
 Distance à l'éolienne la plus éloignée: 1,4 km
 Orientation du parc éolien : sud-ouest

Coordonnées en lambert 93
 X : 248029
 Y : 6831983

Photomontage 60°x26°

Vue filaire 120°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 28 : Kerdanet

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité

Commentaire paysager :

Depuis ce point de vue, seules deux éoliennes sont perceptibles, émergeant largement au-dessus du maillage bocager, avec une prégnance visuelle forte. La végétation masquant le pied des turbines favorise toutefois leur ancrage dans le paysage. La complexité de composition du premier plan (carrefour viaire, bâtiment d'élevage et silo, discontinuité du maillage bocager, réseau aérien) a également tendance à capter l'attention, minimisant la présence des éoliennes qui apparaissent à peine plus hautes que ces éléments de premier-plan.



Distance à l'éolienne la plus proche: 0,5 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 1,4 km
Orientation du parc éolien : sud-ouest

Coordonnées en lambert 93
X : 247913
Y : 6832150

Vue filaire 120°



Photomontage 60°x26°



Photomontage 29 : Guernognon

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité

Commentaire paysager :

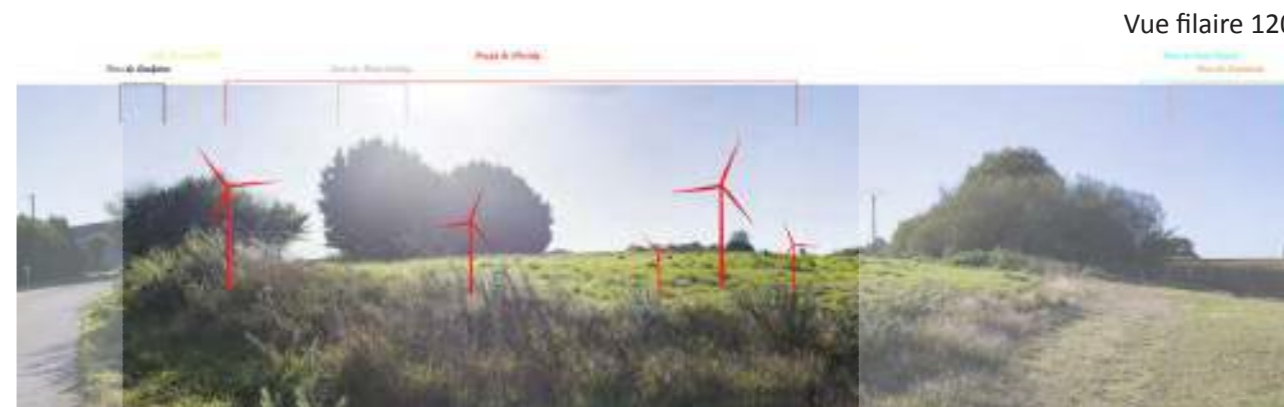
Depuis le coeur de hameau, les masses végétales présentes en avant-plan génèrent un effet de cadrage focalisant l'attention sur une seule des 5 éoliennes. La butte s'intercalant entre cette dernière et l'observateur opère une mise à distance minimisant la sensation d'écrasement. L'échelle de la machine reste par ailleurs cohérente par rapport aux éléments de premier plan (volumes végétaux, réseaux aériens).



Distance à l'éolienne la plus proche: 0,6 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 1,3 km
Orientation du parc éolien : sud

Coordonnées en lambert 93
X : 247210
Y : 6832137

Photomontage 60°x26°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 29 bis : Guernognon

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité

Commentaire paysager :

La présence d'un avant-plan dégagé sur la frange ouest du hameau permet au regard de s'échapper sur le lointain en direction du projet éolien de Plésidy.

Les ondulations végétales de l'avant-plan donnent à lire 2 paquets de 2 éoliennes dans un effet de cadrage.

Les éoliennes qui occupent une part très réduite du champ visuel (faible emprise de la ligne d'horizon, 1/3 supérieur perceptible) constituent des détails d'arrière-plan qui auront tendance à se fondre dans le paysage.



Distance à l'éolienne la plus proche: 0,4 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 1,1 km
Orientation du parc éolien : sud

Coordonnées en Lambert 93
X : 247254
Y : 6831978

Photomontage 60°x26°



Photomontage 30 : Galbouan d'en Haut

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu de vie

Commentaire paysager :

La présence d'un avant-plan dégagé sur la frange ouest du hameau permet au regard de s'échapper sur le lointain en direction du projet éolien de Plésidy.

Les ondulations végétales de l'avant-plan donnent à lire 2 paquets de 2 éoliennes dans un effet de cadrage.

Les éoliennes qui occupent une part très réduite du champ visuel (faible emprise de la ligne d'horizon, 1/3 supérieur perceptible) constituent des détails d'arrière-plan qui auront tendance à se fondre dans le paysage.



Distance à l'éolienne la plus proche: 2,7 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 3,1 km
Orientation du parc éolien : ouest

Coordonnées en lambert 93

X : 250093

Y : 6830279

Photomontage 60°x26°



Vue filaire 120°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 31 : Kerfellec

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Lieu habité

Commentaire paysager :

Le hameau de Kerfellec bénéficie d'une implantation en belvédère sur la vallée du Trieux générant des vues panoramiques en direction du projet éolien. Les éoliennes apparaissent sur fond de ciel, s'étirant avec régularité le long de la ligne d'horizon, respectant ainsi les lignes de forces du paysage.
Les éléments de détails de l'avant-plan (mouvance du relief, hétérogénéité des volumes bâtis, masses végétales, réseaux aériens), détournent par ailleurs l'attention du projet.



Distance à l'éolienne la plus proche: 2,5 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 3,3 km
Orientation du parc éolien : sud-ouest

Coordonnées en lambert 93
X : 250093
Y : 6832406

Photomontage 60°x26°

Vue filaire 120°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 32 : Eglise de Plésidy

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Elément de patrimoine non inventorié

Commentaire paysager :

L'implantation culminante de l'église de Plésidy sur le relief lui confère un statut de belvédère s'ouvrant sur le grand-paysage. Le projet éolien, émergeant assez largement au-dessus de l'horizon, s'offre à la vue. Sur le présent photomontage axé sur l'allée principale du cimetière, seules deux des cinq éoliennes sont perceptibles, souffrant d'un déficit d'assise sur la ligne d'horizon. Leur rapport au paysage d'avant-plan reste toutefois équilibré. Elles n'apparaissent en effet pas plus hautes que les éléments bâtis ou végétaux qui le composent et occupent une part réduite du champ visuel.



Distance à l'éolienne la plus proche: 2,3 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 3,2 km
Orientation du parc éolien : sud

Coordonnées en lambert 93
X : 247635
Y : 6834066

Photomontage 60°x26°



Vue filaire 120°



À observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

Photomontage 33 : Chapelle Saint-Yves de Plésidy

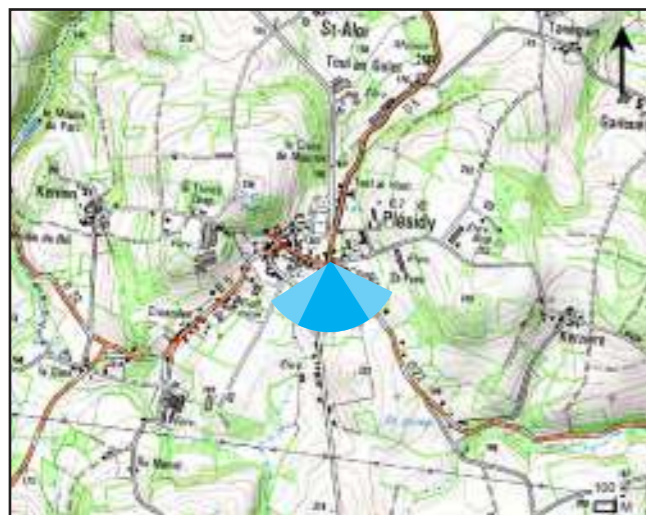
Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Elément de patrimoine protégé

Commentaire paysager :

La chapelle Saint-Yves de Plésidy s'inscrit dans un environnement bâti fermant la vue sur le projet éolien. Depuis ses abords immédiats, l'effet écran est total.

En s'avançant sur le carrefour, la rue libère une perspective visuelle vers le sud, au fond de laquelle apparaissent deux turbines. Même si l'une d'elle émerge largement au-dessus de l'horizon, elle a tendance à se fondre dans le paysage en place. La verticalité de sa silhouette répond en effet parfaitement à celle des poteaux électriques, téléphoniques, panneaux de signalisation et autres antennes qui occupent l'avant-plan.



Distance à l'éolienne la plus proche: 2,2 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 3,1 km
Orientation du parc éolien : sud

Coordonnées en lambert 93
X : 247893
Y : 6833921

Vue filaire 120°



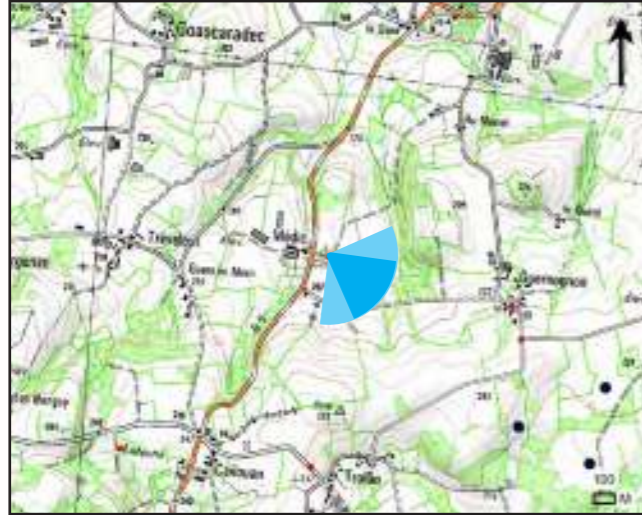
Photomontage 60°x26°



Photomontage 34 : Chapelle Saint-Michel du Médic

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Élément de patrimoine non inventorié



Photomontage 60°x26°

Commentaire paysager :

La chapelle Saint-Michel du Médic s'ouvre sur un premier plan ouvert au doux relief, libérant la vue sur un fond de scène boisé aux formes moutonnantes. La prégnance du projet y est réelle. Trois des cinq éoliennes émergent assez largement au-dessus de la masse boisée et focalisent l'attention. Leur rapport au paysage reste toutefois équilibré. Elles occupent en effet une part réduite sur l'horizon et la végétation de second-plan favorise leur ancrage.

Distance à l'éolienne la plus proche: 1,2 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 1,8 km
Orientation du parc éolien : sud-est

Coordonnées en lambert 93
X : 246363
Y : 6832359



Photomontage 35 : Rives de l'Etang-Neuf

Typologie de perception : statique

Caractéristiques du point de vue : Site touristique

Commentaire paysager :

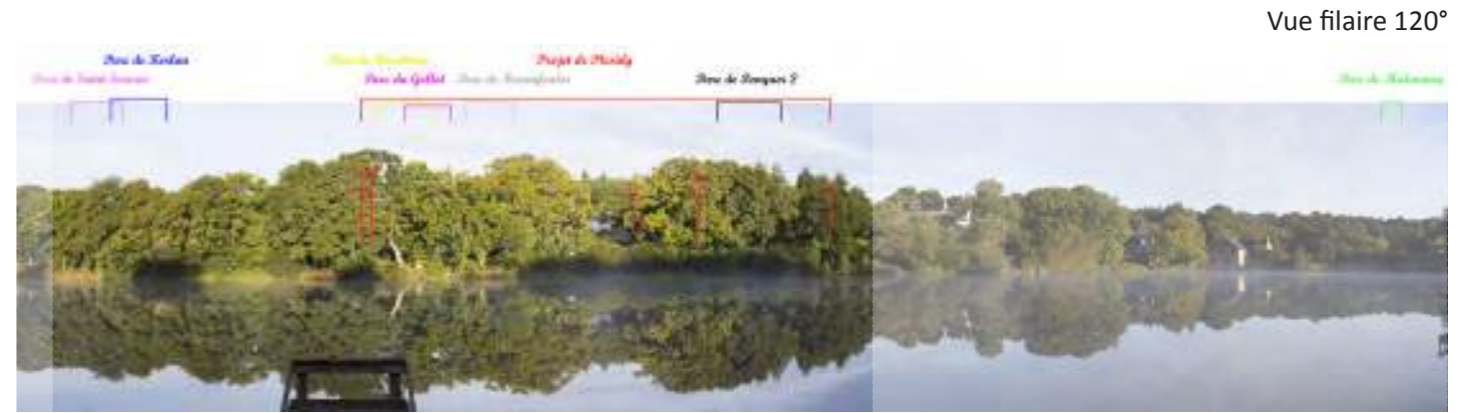
Le site de l'Etang-Neuf, niché au creux d'un relief densément boisé, est protégé des vues sur le projet éolien; ce, malgré le dégagement visuel offert par l'étendue d'eau. Le présent photomontage corrobore ainsi l'absence de perception du projet illustré sur le profil 2 du chapitre 5.3.2.

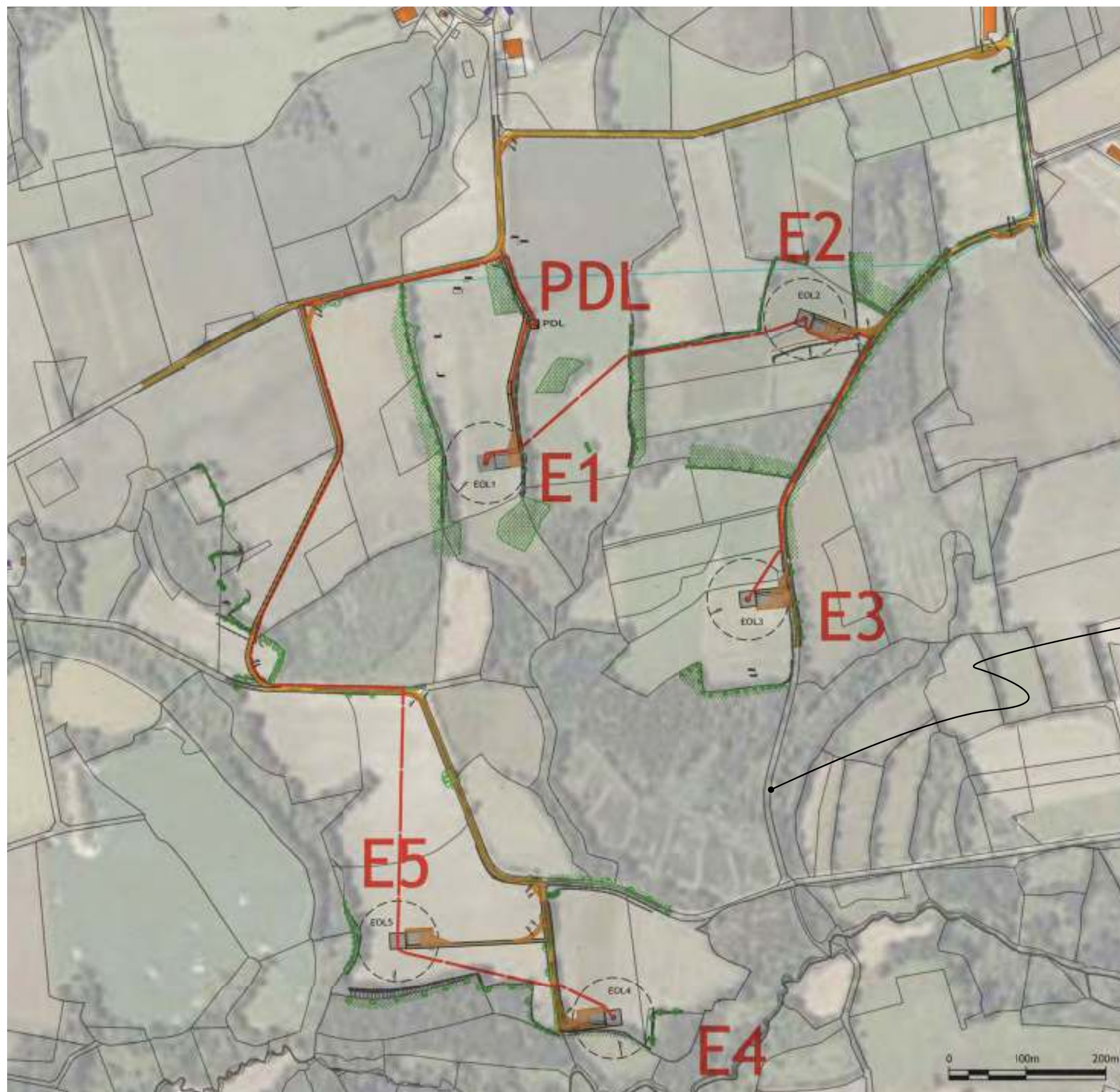


Distance à l'éolienne la plus proche: 1 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée: 1,5 km
Orientation du parc éolien : nord-ouest

Coordonnées en lambert 93
X : 248360
Y : 6830453

Photomontage 60°x26°





Carte 82 -
Plan de localisation des plates-formes, accès aux éoliennes et poste de livraison



ambiance bucolique du chemin creux préservée

Légende:

-  Plateforme définitive
-  Accès à renforcer
-  Accès à créer
-  Accès à démanteler
-  Accès maintenance
-  Câble inter éolien
-  Fondation

5.5. Impacts immédiats

Dans leur environnement proche, les éoliennes n'apparaissent pas dans leur totalité. Les détails d'implantation et d'insertion tels que les aires de montage ou les chemins d'accès attirent l'attention de l'observateur.

Une attention toute particulière a été portée à la préservation des prés humides et du chemin creux en limite est de la ZIP, les infrastructures créées pour les besoins du chantier évitant ces secteurs sensibles à valeur identitaire.

Les impacts seront toutefois relativement importants lors de la phase travaux du fait des besoins importants en terme de gabarit de voie d'acheminement, de rayon de giration et aires de montage. Ils disparaîtront par la remise en état du lieu après travaux :

- **Les linéaires de haies bocagères** arrachées lors des travaux de montage des éoliennes seront systématiquement replantés. Au niveau des entrées de parcelles seule une largeur de 5 mètres sera maintenue ouverte correspondant à la largeur du chemin d'accès.
- **Les fossés** provisoirement comblés seront en partie restaurés.
- **Les chemins créés** pour les besoins du chantier et qui serviront par la suite d'accès aux véhicules d'entretien prendront, dans la mesure du possible, appui sur les haies existantes, à l'image des chemins d'exploitation agricole existants.
S'ils empruntent un chemin existant dont la largeur s'avère insuffisante, ce dernier sera élargi de manière à respecter au mieux la maille bocagère existante ainsi que les talus et fossés.
- **Les aires de montages** seront décompactées et remises en culture en fin de chantier, la reconstitution des couches de sol respectera le profil initial. La principale transformation liée aux éoliennes concerne une surface rectangulaire de 40 m x 20 m, située à la base de chacune des éoliennes qui ne peut être remise en culture. Par contre, l'éolienne n'est soumise à aucun périmètre de protection et l'exploitation agricole se poursuit à proximité et sans contrainte. Les éoliennes n'occuperont donc au sol qu'une aire réduite, minimisant les impacts visuels et les impacts physiques liés aux usages agricoles. Seuls seront maintenus les chemins d'accès pour véhicules d'entretien.

L'intégration visuelle du poste de livraison sera quant à elle favorisée par :

- une implantation en appui sur la haie bocagère, au niveau d'une cassure en retrait de la route, de manière à en limiter sa perception,
- une volumétrie simple et une teinte brune (de type RAL 8019, 1035 ou 6014),
- la mutualisation de son accès avec celui de l'éolienne 1

5.6. Synthèse

Le sentiment de fermeture des paysages révélé dans le volet 'Etat initial' de l'étude est ici confirmé. L'étude de la cartographie de la zone d'influence visuelle, l'approche minutieuse de terrain des secteurs à enjeux, l'analyse des profils et photomontages démontrent le faible impact du projet de Plésidy.

L'aire d'étude éloignée préservée de vues significatives sur le projet éolien.

Les trois photomontages présentés ont été choisis pour leur sensibilité pressentie vis à vis du projet. Force est de constater que l'impact visuel de ce dernier y est insignifiant voire nul. Spécificités du relief, couverture bocagère et boisée, densité bâtie des centres urbains constituent autant de facteurs fermant les vues.

Les points de vue sur le parc de Plésidy étant très limités, les effets cumulés entre parcs sont de fait également limités.

Parmi la cinquantaine de monuments historiques de type monumental identifiée sur cette aire d'étude, deux sont exposés à la vue du projet, sans aucune incidence notable. Il s'agit de :

- l'église de Lanrivain concernée par une covisibilité avec le projet ; l'interaction visuelle y est cependant minime dans la mesure où seule l'extrémité des pales est perceptible et où la complexité des avant-plans focalise l'attention.
- la chapelle Notre-Dame de Restudo sur la commune de Saint-Péver, depuis laquelle les extrémités des pales se laissent deviner uniquement si l'on se donne la peine de les chercher.

La frange nord-est de l'aire d'étude intermédiaire légèrement plus exposée que les autres secteurs.

La frange nord-est de l'aire d'étude intermédiaire bénéficie en effet d'une implantation en surplomb du Trieux ou de l'un de ses affluents, libérant les vues vers le projet. Rappelons cependant que ces vues panoramiques ne sont possibles qu'à la faveur d'avant-plan dégagés, cas de figure rare.

- Les bourgs de Saint-Adrien et Saint-Péver, les hauteurs de Senven-Lehart, la bordure ouest de Saint-Connan offrent ainsi quelques points de vue localisés sur le projet.
- Les deux monuments historiques exposés à la vue du projet, parmi la trentaine recensée dans cette aire d'étude, sont également localisés dans cette frange. Il s'agit de la chapelle Notre-Dame de Restudo évoquée plus haut et de la croix du cimetière de Saint-Adrien.
- Depuis ces différents points de vue, le projet éolien n'occupe qu'une part réduite de l'horizon, respectant les lignes de force du paysage. La présence de la dorsale secondaire et la complexité d'organisation des avant-plans focalisant l'attention, relèguent les machines en tant qu'élément constitutif du paysage d'arrière-plan ne remettant pas en cause la lisibilité des avant-plans.

Le reste de l'aire d'étude intermédiaire n'offre que des points de vue localisés et furtifs depuis les axes routiers, à la faveur d'un positionnement de l'observateur sur un point haut de la route associé à un avant-plan dégagé. La perception dynamique induite par le déplacement de l'automobiliste réduit considérablement l'impact du projet qui respecte par ailleurs la cohérence visuelle des paysages dans lesquels il s'inscrit.

Les bourgs du reste de l'aire d'étude, le plus souvent en position basse sur le relief et enserrés dans une maille bocagère ou boisée dense, ne sont quant à eux pas exposés.

Des intervisibilités existent entre le projet de Plésidy et les parcs voisins, notamment celui de Coat-Piquet, mais sans dissonance notable.

Avec la distance et comme le prouve la vue panoramique depuis la Tour de Bourbriac, les différents parcs s'appréhendent en effet sous forme d'une succession de lignes respectant la direction de la ligne d'horizon. Leur éloignement et les différents mouvements du relief qui s'intercalent entre eux opèrent une mise à distance réduisant les effets cumulés, l'œil devant glisser d'un plan à l'autre suivant les courbes du relief pour passer d'un parc à l'autre.

Un projet éolien discret et globalement bien intégré dans les paysages de l'aire d'étude rapprochée

Cette aire d'étude relève du quotidien habité, les vues potentielles sur le projet y sont des vues fixes permettant une perception en détail du paysage regardé.

Les secteurs les plus proches du projet ne sont paradoxalement pas les plus exposés.

Ainsi, les **hameaux riverains**, bien que proches des machines, n'offrent que peu de vues sur le projet du fait d'une implantation fréquente dans un repli du relief, d'abords bocagers ou boisés et du traitement occultant des limites privatives.

Leurs abords dévoilent des vues partielles, filtrées sur les éoliennes dont le rapport au paysage reste équilibré. Les vues depuis les abords des hameaux de Guernognon et de Trolan ou de la chapelle du Logo dérogent à ce constat. Les turbines apparaissent disproportionnées par rapport au paysage existant et focalisent l'attention, provoquant une sensation d'écrasement.

Les **hameaux situés sur le versant est du Trieux**, plus éloignés, profitent d'une implantation sur le relief favorable à la perception du parc projeté. Ce dernier demeure un élément d'arrière-plan qui ne remet pas en cause l'équilibre des paysages.

Le bourg de **Plésidy** offre quant à lui une perception du projet localisé à la frange Sud du bourg et aux abords de l'Eglise qui a investi les hauteurs de la localité.

Un seul des cinq monuments historiques recensés sur l'aire d'étude rapprochée est exposé. Il s'agit de la croix du 16ème en sortie ouest de Plésidy donnant à lire les parties supérieures de trois des cinq machines.

L'aire d'étude immédiate impactée essentiellement par le temps du chantier

Les impacts liés à l'implantation du parc éolien au niveau de l'aire d'étude immédiate sont en effet de deux ordres.

- Les **impacts liés au chantier** sont considérés comme **temporaires**. Ils seront gommés par la remise en état obligatoire des lieux qui devra être attentionnée.
- Les **impacts permanents** sont liés à la création de voies d'accès pour la maintenance des éoliennes, au maintien d'une plate-forme non remise en culture à la base des éoliennes et à la construction du poste de livraison. L'attention portée à l'implantation des chemins ou du poste de livraison en appui des haies bocagères contribue à minimiser ces impacts.

4.3 Phase exploitation : mesures pour le paysage

Mesure E-5 : Aménagement des plateformes

Type de mesure : Mesure de compensation.

Impact potentiel identifié : Risque de nuisance visuelle du voisinage.

Objectif de la mesure : Réduire les nuisances visuelles.

Description de la mesure : Un aménagement paysager visant à sécuriser les abords des éoliennes sera réalisé autour de chaque plateforme.

L'emprise totale de la plateforme en GNT (Graves Non Traités), d'environ 20 m x 40 m en phase exploitation (28 x 50 m en phase chantier) intégrant le mât de l'éolienne sera délimitée par :

- Une barrière-bois fermée avec un cadenas de sécurité pompiers, de 4,5 mètres de large ;
- Un linéaire de bornes en bois dans le prolongement de la barrière visant à matérialiser la limite de parcelle et empêcher la pénétration de véhicules (uniquement si la plateforme arrive en bordure de chemins) ;
- Des bandes enherbées de 1 m sur le côté de l'accès visant à poser une limite visuelle de la zone d'exploitation, qui soit à la fois discrète et présente, **pourront être mises en place en fonction de la décision des exploitants et du maître d'ouvrage. Leur entretien régulier permettra une nette différenciation avec la parcelle agricole adjacente. Les semences utilisées seront compatibles avec le terrain naturel et la flore locale afin de ne pas perturber le milieu naturel** ;
- Un panneau reprenant les conduites de sécurité à tenir dans la zone d'implantation, situé à l'entrée.

Ces aménagements feront l'objet d'un entretien périodique à la charge de l'exploitant du parc, visant à maintenir la délimitation cadastrale et limiter l'enfrichement des abords de la zone d'implantation, minimisant la gêne à l'exploitation agricole et les éventuels conflits d'usages.

Calendrier : Dès la fin du chantier et durant toute l'exploitation du parc.

Coût prévisionnel : 1 300 € par plateforme la première année puis 700 € par an d'entretien par plateforme soit pour 20 ans : 87 600 €.

Responsable : Maître d'ouvrage.

Chaque éolienne conservera en phase exploitation une plateforme de 800m², chaque plateforme pourra être enherbée ou non selon la volonté du maître d'ouvrage et des propriétaires. Conformément à la réglementation ICPE, l'accès au public sera limité par la pose de bornes en bois si elle juxte une voie publique.

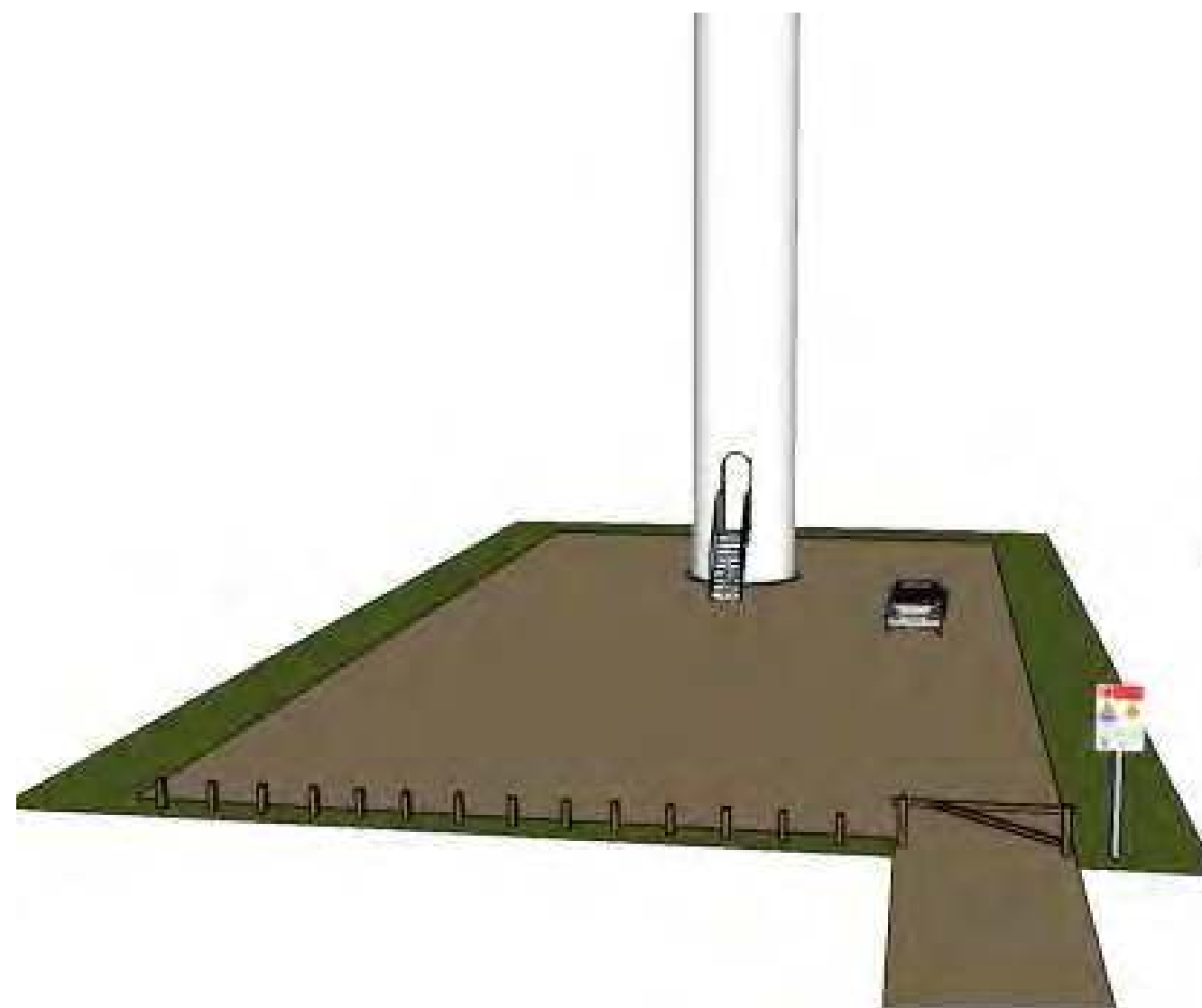


Figure 23 : Profil type de plateformes d'exploitation

Mesure E-6 : Intégration du poste de livraison

Type de mesure : Mesure de réduction.

Impact potentiel identifié : Risque de nuisance visuelle.

Objectif de la mesure : Réduire les nuisances visuelles.

Description de la mesure : Le poste sera éloigné de la route principale et sera peint d'une teinte se rapprochant d'un gris vert sombre (RAL 6014).



Figure 24 : Teinte RAL proposée



Calendrier : Dès la fin du chantier et durant toute l'exploitation du parc.

Coût prévisionnel : intégré dans les coûts du poste de livraison.

Responsable : Maître d'ouvrage.

4.4 Phase exploitation - Mesures pour le milieu naturel

Mesure E-7 : Adaptation de l'éclairage du parc éolien

Type de mesure : Mesure de réduction.

Impacts potentiels identifiés : Attractivité de l'éclairage des éoliennes vis-à-vis des espèces de chiroptères qui chassent les insectes présents près des lumières.

Objectif : Réduire la luminosité du site.

Description de la mesure : L'éclairage est un facteur important qui peut augmenter la fréquentation d'une machine par les insectes nocturnes, et donc par les chiroptères. De plus, une forte luminosité peut potentiellement désorienter les oiseaux nocturnes (rapaces nocturnes, ...).

Pour le parc éolien de Plésidy, il n'y aura donc pas d'éclairage permanent automatisé au niveau des portes des éoliennes. Ces éclairages automatisés ont en effet un risque d'allumage intempestif important et auraient pour effet une augmentation de la fréquentation du site par les chiroptères et donc d'augmenter les risques de collision. Selon les études, la désactivation des éclairages des accès aux éoliennes des éoliennes permettrait de réduire de manière significative la mortalité (Beucher *et al.*, 2011).

De plus, le balisage lumineux qui sera réalisé pour les éoliennes, en accord avec la Direction générale de l'aviation civile et l'Armée de l'Air, sera constitué de feux clignotants blancs le jour et rouges la nuit.

Ce système de balisage intermittent est cohérent avec les objectifs de réduction de l'éclairage du site pour la protection des chiroptères.

Calendrier : Mesure appliquée durant la totalité de la période d'exploitation.

Coût prévisionnel : Intégré dans les coûts de développement du projet.

Responsable : Maître d'ouvrage.

3.6 Paysage

L'étude paysagère a été réalisée par Stéphanie JARNY, paysagiste DPLG au sein de l'Atelier du Baron Perché.

3.6.1 Etat initial

L'analyse de l'état initial constitue la première partie de l'approche paysagère. Elle a pour objectif de **définir les traits de caractère du territoire** d'accueil du projet éolien.

Elle est réalisée à partir de l'étude de différents documents cartographiques (IGN, photos aériennes, cartes anciennes), des études paysagères déjà réalisées (Atlas de développement éolien des Communautés de communes du Pays de Bourbriac et Leff Communauté) et des documents d'urbanisme (projet de PLU de Plésidy). Ce premier niveau d'approche est ensuite croisé avec un minutieux travail de terrain permettant d'appréhender le plus justement possible l'état initial des paysages de l'aire d'étude.

Cet état des lieux est conduit selon quatre échelles d'analyse :

- **L'aire d'étude éloignée** correspond à une perception lointaine.
- Elle se définit comme une zone circulaire d'un rayon moyen de 16 kilomètres dont les contours s'adaptent à la réalité du terrain.
- **L'aire d'étude intermédiaire** est définie comme étant la zone de composition paysagère utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation repose sur la localisation des lieux de fréquentation et des points de visibilité du projet. La distance est de l'ordre de 6 à 8 km au-delà du parc projeté.
- **L'aire d'étude rapprochée** est définie comme l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Elle s'inscrit dans un cercle d'un rayon de 3 kilomètres autour de l'aire d'implantation potentielle.

La zone d'implantation potentielle (ZIP), nommée également aire d'étude immédiate correspond au périmètre d'exclusion de 500 mètres autour des premières habitations. Chaque aire d'étude est appréhendée à travers différentes clés de lecture, l'approche s'affinant à mesure que l'on se rapproche de la ZIP :

- composantes physiques (topographie, hydrographie, occupation des sols) et humaines (ossature bâtie, trame viaire, lieux de fréquentation)
- analyse des dynamiques paysagères s'y exprimant,
- recensement du patrimoine naturel et culturel et des parcs éoliens existants.

Ce temps du diagnostic permet de **mesurer la sensibilité paysagère du territoire d'accueil du projet éolien, de recenser et hiérarchiser les points de vue significatifs vers le projet.**

Il débouche sur des préconisations d'implantations en adéquation avec les spécificités du site s'appropriant à recevoir le projet.

3.6.2 Analyse des impacts visuels

Les impacts visuels sont analysés selon les quatre aires d'étude - éloignée, intermédiaire, rapprochée et immédiate, à partir des conclusions de l'analyse de l'état initial.

Aire d'étude éloignée (de 7 à 16 km)

A l'intérieur de cette aire, sont étudiés les points de vue depuis les voies de communication structurantes à fonction de transit et les pôles urbains identifiés comme potentiellement impactés dans le volet 'Analyse de l'état initial'. Y sont également abordées les visibilités et intervisibilités avec le patrimoine classé et inscrit ainsi qu'avec les parcs éoliens alentours.

Aire d'étude intermédiaire (de 3 à 7 km)

A l'intérieur de cette aire d'étude, nous proposons une présentation des principales vues depuis les voies de communication (transit, liaisons entre bourgs), depuis les bourgs satellites du projet et les zones de fréquentation touristique identifiées comme potentiellement exposées dans le volet 'Analyse de l'état initial'. Nous traitons également des covisibilités avec le patrimoine classé et inscrit ainsi qu'avec les parcs éoliens alentours.

Aire d'étude rapprochée (de 500 mètres à 3 km)

A l'intérieur de cette aire, sont analysés les effets du projet depuis le bourg de Plésidy et les hameaux riverains, ainsi que les covisibilités avec le patrimoine classé et inscrit et les parcs éoliens alentours.

Aire d'étude immédiate (500 mètres autour des éoliennes)

Cette aire subit non seulement l'impact des éoliennes mais également l'ensemble des contraintes liées à leur installation : accès, aires de montage, poste de livraison... Un repérage de l'état initial fixe le cadre d'une remise en état du site après travaux.

Les outils d'évaluation des impacts, qui viennent compléter l'approche de terrain, se doivent d'être les plus objectifs possible et sont au nombre de trois.

Cartographie de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV)

Réalisée à l'aide du logiciel Windpro®, cette cartographie est générée à partir d'un modèle numérique du terrain (MNT) issu des informations numériques de l'IGN et des paramètres de conception du parc éolien (positionnement et hauteur des mâts, longueur des pâles). Elle permet d'évaluer la visibilité potentielle des éoliennes, repérant les zones géographiques depuis lesquelles elles sont potentiellement visibles et celles depuis lesquelles elles ne le sont pas.

Dans la plupart des cas, elle surestime la visibilité du parc éolien. Réalisée à partir du seul critère "relief", elle ne tient en effet pas compte de la végétation tels que les bois ou les haies bocagères, ni du bâti, qui

contribuent à réduire les vues. Le logiciel considère par ailleurs l'éolienne comme visible même si elle se situe à une distance qui la rend invisible à l'oeil nu dans des conditions météorologiques normales.

Coupes paysagères

Réalisées à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire, à partir de Google Earth, elles complètent la cartographie, offrant une lecture du paysage en volumétrie. Elles abordent les rapports d'échelle entre les éoliennes, l'amplitude du relief, la couverture boisée et bâtie du territoire; ce en regard avec l'angle de vision humaine.

Photomontages

Réalisés avec le logiciel Windpro®, ils constituent un outil de représentation réaliste par rapport à un point de vue donné, permettant d'apprécier l'échelle des machines par rapport à l'environnement paysager, proche ou lointain, dans lequel elles s'inscrivent. C'est pourquoi la majorité des photomontages présentés dans le cahier annexe donne à voir les éoliennes.

Le choix de la localisation de ces photomontages découle de l'analyse paysagère conduite au cours des phases d'étude initiales.

Chaque photomontage est présenté en vision réaliste, avec une focale de 50 mm, correspondant à la vision humaine.

A chacun de ces photomontages sont associés :

- une version filaire, facilitant la compréhension.
- un plan localisant la prise de vue photographique
- une fiche d'identité précisant localisation, coordonnées, distance de l'éolienne la plus proche,
- les commentaires paysagers sur l'analyse de l'impact.

Des cartes de synthèse des visibilités du projet, établies par aires d'étude, viennent en appui des photomontages, distinguant ceux :

- n'offrant pas de vue sur le projet ou des vues insignifiantes
- offrant des vues à impact faible à moyen
- offrant des vues à impact fort à très fort.